



COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
CSCCA

**Rapport sur la situation financière du pays et sur
l'efficacité des dépenses publiques pour
l'exercice 2021-2022**

RSFPEDP IX

Cette page est intentionnellement laissée vide.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
TABLEAUX.....	5
GRAPHIQUES	6
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
PROPOS DU PRÉSIDENT.....	8
RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP.....	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DU RSFPEDP	12
RAPPEL DES OBJECTIFS DU RSFPEDP.....	13
CADRE METHODOLOGIQUE	15
METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE.....	15
METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES	16
DONNEES UTILISEES.....	17
PREMIÈRE PARTIE	19
EXPOSÉ DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2021-2022	19
I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE EN 2021-2022	20
1.1. DÉCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE.....	20
1.2. INSÉCURITÉ, CRISES POLITIQUES ET DU CARBURANT : DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2022	23
1.2.1. Quatrième année consécutive de récession.....	24
1.2.2. Baisse d'activités dans les secteurs de l'économie	26
1.2.3. Équilibre macroéconomique légèrement en hausse en 2022	28
1.2.4. Balance commerciale encore déficitaire en 2022	30
1.2.5. Les prix, encore plus élevés en 2022.....	32
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2022	35
2.1. LE BUDGET 2021-2022 : ÉLÉMENTS LIMINAIRES, GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POURSUIVIS..	35
2.1.1. Un budget tardivement adopté	35
2.1.2. Les grandes orientations budgétaires en 2021-2022.....	36
2.1.3. Les principaux objectifs macroéconomiques poursuivis	36
2.1.4. Des réformes envisagées en 2021-2022.....	37
2.2. PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL 2021-2022	38
2.2.1. Les Voies et Moyens en 2021-2022	38
2.2.2. Prévisions globales des dépenses publiques en 2021-2022	41
2.2.3. Prévisions de dépenses par pouvoir de l'État et par secteur.....	43
2.2.4. Six postes budgétaires se partageaient plus de 2/3 des allocations de crédits de l'exercice45	
III. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021-2022	49

Omme Lulefree

3.1.	PRÉVISIONS COMPARÉES AUX RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2021-2022	49
3.1.1.	Les objectifs de réalisations globales de ressources n'ont pas été atteints en 2021-2022	49
3.1.2.	Ressources courantes en deçà des prévisions établies	50
3.1.3.	Les dons ont dépassé les attentes	52
3.1.4.	Les engagements de financement externe n'ont pas été tenus	53
3.2.	ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022	54
3.2.1.	L'exécution des dépenses publiques révèle un manque de réalisme budgétaire	54
3.2.2.	Dépenses de fonctionnement et d'investissement, toutes inférieures aux prévisions établies	55
3.2.3.	Programmes et projets financés à partir des ressources en provenance du Trésor public	56
3.2.4.	Exécution des dépenses publiques par pouvoir de l'État	59
3.3.	RÉSULTATS DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE	61
3.3.1.	Un excédent budgétaire en 2021-2022	61
3.3.2.	... mais un excédent budgétaire préoccupant	62
3.3.3.	Un état des résultats comptables très déficitaire	63
3.3.4.	Effort d'« économie structurelle » insuffisant	64
	DEUXIÈME PARTIE	66
	ANALYSES D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE FISCAL 2021-2022	66
I.	MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2022	67
1.1.	PIB HAÏTIEN : CHUTE DE -8.50% SUR QUATRE ANS	67
1.2.	UN ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉ	68
1.2.1.	Le service de la dette devient en conséquence de plus en plus lourd	70
1.2.2.	Parenthèse sur le financement monétaire	72
1.3.	LES AGRÉGATS MONÉTAIRES DE 2021-2022 SUIVENT LA TENDANCE DES CRÉANCES DE LA BRH SUR L'ÉTAT	74
1.4.	UN SYSTÈME BANCAIRE QUI RÉSISTE MALGRÉ LES CONTRACTIONS RÉPÉTÉES DE L'ÉCONOMIE	75
1.5.	LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) ONT ENCORE CHUTÉ EN 2022	77
II.	SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS SELON LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DURABILITÉ FINANCIÈRES	80
2.1.	ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2021-2022	80
2.1.1.	Dettes brute en pourcentage du PIB	81
2.1.2.	Dettes brute en pourcentage des recettes courantes plus dons	82
2.1.3.	Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales	84
2.1.4.	Évolution des Recettes annuelles nettes	85
2.2.	ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS EN 2021- 2022	87
2.2.1.	Service de la dette en pourcentage des recettes courantes incluant les dons	87
2.2.2.	Recettes courantes en pourcentage du PIB	89
2.2.3.	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles (VNC) en pourcentage de leur coût	90
2.3.	ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS	92
2.3.1.	Ratio de l'aide internationale (dons) sur les recettes courantes	92



TROISIÈME PARTIE.....	94
ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL 2020-2021	94
I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT.....	95
1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT À L'OBJECTIF DE CROISSANCE DU GOUVERNEMENT	96
1.2. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAITRISE DE L'INFLATION	98
1.3. RECETTES FISCALES PERÇUES EN DEÇÀ DES PRÉVISIONS ÉTABLIES.....	99
1.4. DÉPENDANCE ENCORE FORTE DES FINANCES PUBLIQUES PAR RAPPORT AU FINANCEMENT EXTERNE.....	100
1.5. OBJECTIF DE FINANCEMENT MONÉTAIRE ATTEINT, MAIS CE FINANCEMENT RESTE ENCORE ÉLEVÉ	101
II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL.....	102
2.1. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MJSP)	103
2.1.1. Éléments de présentation du MJSP	103
2.1.2. Objectifs du MJSP pour l'année fiscale 2021-2022.....	104
2.1.3. Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées.....	104
2.1.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP	106
2.2. LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR).....	108
2.2.1. Éléments de présentation du MARNDR	108
2.2.2. Objectifs du MARNDR pour l'année fiscale 2021-2022	109
2.2.3. Crédits budgétaires alloués au MARNDR et dépenses effectivement exécutées	110
2.2.4. Un secteur agricole en difficulté mettant en perspective l'inefficacité des dépenses exécutées par le MARNDR.....	112
2.3. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	114
2.3.1. Éléments de présentation du MSPP.....	114
2.3.2. Objectifs du MSPP pour l'année fiscale 2021-2022	115
2.3.3. Crédits budgétaires alloués au MSPP et dépenses effectivement exécutées	115
2.3.4. Considérations par rapport à l'efficacité des dépenses du MSPP.....	117
2.4. DES INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	118
2.4.1. Éléments de présentation des Interventions publiques et allocations de crédits	118
2.4.2. Commentaires de la Cour par rapport aux interventions publiques en 2021-2022	119
2.5. « DOTATIONS SPECIALES, SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE »	121
2.5.1. Prévisions de dépenses en 2021-2022	121
2.5.2. Exécution de dépenses relatives aux dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie	121
2.5.3. Commentaires par rapport aux dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie	122
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	124

TABLEAUX

TABEAU 1: TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL MONDIAL EN 2022 EN COMPARAISON A 2021	22
TABEAU 2: OFFRE ET DEMANDE GLOBALE EN GOURDE CONSTANTE (2011-2012)	30
TABEAU 3: L'INFLATION EN SEPTEMBRE 2022 PAR DIVISION	33
TABEAU 4: TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ÉTAT EN MILLIONS DE GOURDES	42
TABEAU 5: ALLOCATION BUDGETAIRE PAR POUVOIR DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2021-2022	44
TABEAU 6: ALLOCATIONS DES CREDITS DE L'EXERCICE 2021-2022 PAR ENTITE ADMINISTRATIVE EN MILLIONS DE GOURDES.....	47
TABEAU 7: PREVISIONS VERSUS REALISATIONS DE RECETTES COURANTES	50
TABEAU 8: RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE 2021-2022 PAR CHAMPS D'IMPOTS EN PREVISIONS ET EN EXECUTIONS EN MILLIONS DE GOURDES	51
TABEAU 9: PREVISIONS ET REALISATIONS DE DONS	52
TABEAU 10: RESSOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021-2022 EN PREVISIONS ET EN EXECUTIONS EN MILLIONS DE GOURDES	53
TABEAU 11 : DEPENSES EN MILLIONS DE GOURDES DE L'EXERCICE 2021-2022 PAR CATEGORIE EN PREVISIONS ET EN REALISATIONS	56
TABEAU 12: PROGRAMMES FINANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022 ET LES MONTANTS CONSOMMES EN MILLIONS DE GOURDES.....	58
TABEAU 13: DEPENSES PUBLIQUES PAR POUVOIR DE L'ÉTAT EN 2021-2021 (EN MILLIARDS DE GOURDES)	59
TABEAU 14: DEPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE 2021-2022 EN PREVISION ET EN EXECUTION PAR ENTITE ADMINISTRATIVE EN MILLIONS DE GOURDES.....	60
TABEAU 15: RESSOURCES ET DEPENSES EFFECTIVES EN 2021-2022	61
TABEAU 16: ÉTATS DE RESULTATS DE L'EXERCICE FISCAL 2021-2022	64
TABEAU 17: ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022 (EN MILLIONS DE GOURDES)	69
TABEAU 18: SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR LES EXERCICES 2020-2021 ET 2021-2022 EN MILLIONS DE GOURDES	70
TABEAU 19: ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE ET DU PIB À PRIX COURANT	82
TABEAU 20: ÉVOLUTION EN GOURDES DES RESSOURCES ET DES DEPENSES PUBLIQUES DE 2016-2017 A 2021-2022 ...	97
TABEAU 21 : LISTE DES ENTITES ANALYSEES ET LEUR PART DES CREDITS BUDGETAIRES ET DES DEPENSES EFFECTIVES EN 2021-2022	102
TABEAU 22: PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MJSP EN 2021-2022.....	105
TABEAU 23: LES CREDITS ALLOUES AU MJSP ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2021-2022 EN MILLIONS DE GOURDES.....	105
TABEAU 24: PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES DU MARNDR EN 2021-2022.....	111
TABEAU 25: LES CREDITS ALLOUES AU MARNDR ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2021-2022 EN MILLIONS DE GOURDES.....	111
TABEAU 26: LES CREDITS ALLOUES AU MSPP ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2021-2022 EN MILLIONS DE GOURDES.....	116
TABEAU 27: LES CREDITS ALLOUES AU MSPP ET LES DEPENSES EFFECTIVES POUR L'EXERCICE 2021-2022 EN MILLIONS DE GOURDES.....	116
TABEAU 28: PREVISIONS DE DEPENSES AU TITRE D'INTERVENTIONS PUBLIQUES EN 2020-2021 ET 2021-2022.....	119
TABEAU 29: REPARTITION DES CREDITS DE DOTATIONS SPECIALES SUBVENTIONS AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN 2021-2022.....	121
TABEAU 30: PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN 2021-2022.....	122



GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1: TAUX DE CROISSANCE DU PIB DE 2017-2028 A 2021-2022	25
GRAPHIQUE 2 : VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE 2018 A 2022 EN MILLIARDS DE GOURDES CONSTANTES (BASE 2011-2012)	28
GRAPHIQUE 3: BALANCE COMMERCIALE D'HAÏTI EN MILLIARDS DE GOURDES CONSTANTES (2011-2012)	31
GRAPHIQUE 4: TAUX D'INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL DE 2017-2018 A 2021-2022	32
GRAPHIQUE 5: ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE MOYEN ANNUEL DE 2017-2018 A 2019-2020	34
GRAPHIQUE 6: BUDGET 2020-2021 VERSUS BUDGET 2021-2022 EN MILLIARDS DE GOURDES	35
GRAPHIQUE 7: VOIES ET MOYENS PREVUS POUR L'EXERCICE 2021-2022 EN MILLIONS DE GOURDES	40
GRAPHIQUE 8: PREVISIONS VERSUS REALISATIONS DE RESSOURCES EN MILLIARDS DE GOURDES EN 2021-2022	49
GRAPHIQUE 9: PREVISIONS VERSUS REALISATIONS DE RESSOURCES ET DE DEPENSES EN 2021-2022 EN MILLIARDS DE GOURDES	54
GRAPHIQUE 10 : DECELERATION DE LA CROISSANCE DU PIB EN 2019 ET 2022	67
GRAPHIQUE 11: ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE EN MILLIARDS DE GOURDES DE 2016-2017 A 2021-2022	68
GRAPHIQUE 12: ÉVOLUTION DU FINANCEMENT MONETAIRE (EN MILLIARDS DE GOURDES)	73
GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DES FLUX DES IDE EN MILLIONS DE DOLLARS DE 2017-2018 A 2021-2022	78
GRAPHIQUE 14: ÉVOLUTION DU STOCK DES IDE EN MILLIONS DE DOLLARS DE 2017-2018 A 2021-2022	79
GRAPHIQUE 15: ÉVOLUTION DU RATIO DETTES SUR RECETTES COURANTES PLUS LES DONS DE 2017-2018 A 2021-2022	83
GRAPHIQUE 16: ÉVOLUTION DU RATIO RECETTES EN POURCENTAGE DES DEPENSES PUBLIQUES DE 2017-2018 A 2021-2022	84
GRAPHIQUE 17: ÉVOLUTION DES RECETTES NETTES DE 2017-2018 A 2021-2022 EN MILLIARDS DE GOURDES	86
GRAPHIQUE 18: ÉVOLUTION DU RATIO SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LES RECETTES COURANTES INCLUANT LES DONS DE 2017-2018 A 2021-2022	88
GRAPHIQUE 19: ÉVOLUTION DU RATIO RECETTES COURANTES EN POURCENTAGE DU PIB DE 2017-2018 A 2021-2022	89
GRAPHIQUE 20: ÉVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE 2017-2018 A 2021-2022	91
GRAPHIQUE 21: ÉVOLUTION DU RATIO AIDE INTERNATIONALE SUR LES RECETTES COURANTES DE 2017-2018 A 2021-2022	93
GRAPHIQUE 22: ÉVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES DE 2016-2017 A 2021-2022	97
GRAPHIQUE 23: INFLATION ATTENDUE VERSUS INFLATION ENREGISTREE EN 2021-2022	98

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGD	Administration Générale des Douanes
BRH	Banque de la République d'Haïti
CAS	Caisse d'Assistance Sociale
CFH	Code Fiscal Haïtien
CGI	Code Général des Impôts
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DGI	Direction Générale des Impôts
EDH	Électricité d'Haïti
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FDU	Fonds d'Urgence
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Éducation
ICAE	Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique
IDE	Investissement Direct Étranger
IGF	Inspection Générale des Finances
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPC	Indice des Prix à la Consommation
LEELF	Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des lois de Finances
ME	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MHAVE	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
ONI	Office National d'Identification
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNPPS	Politique nationale de Protection et de Promotion Sociales
PNB	Produit National Brut
PREPOC	Plan de Relance Économique Post-Covid-19
PSDH	Programme Stratégique de Développement d'Haïti
PTI	Programme Triennal d'Investissement
ROE	Rendement des Fonds Propres
ROA	Rendement de l'Actif
RSFPEDP	Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques
SIMAST	Système d'Informations du Ministère des Affaires Sociales et du Travail

PROPOS DU PRÉSIDENT

Au nombre des mandats confiés par la Constitution de la République à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), figure l'élaboration, sur une base annuelle, du Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP).

La Cour satisfait continuellement à cette exigence constitutionnelle depuis l'exercice fiscal 2012-2013 et transmet, conformément à la loi, ses rapports au Parlement pour les suites utiles. Cette expérience, enrichie au fil des années, permet de produire des rapports de plus en plus élaborés et de formuler des recommandations visant à éclairer davantage les décisions des parlementaires et, in fine, à renforcer le processus de planification et d'exécution de l'action gouvernementale en matière de finances publiques, dans un souci de redevabilité, de transparence et d'efficacité.

Le présent rapport, portant sur l'exercice fiscal 2021-2022, s'articule principalement autour de l'exécution du budget de cet exercice. Le budget de la République d'Haïti et le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, transmis à la Cour par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), constituent les principaux documents de référence de ce RSFPEDP, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF).

En plus des analyses de nature financière, le rapport présente une appréciation de l'efficacité des dépenses publiques pour l'année fiscale concernée. Les analyses de la Cour sont naturellement assorties de constats et de recommandations visant à améliorer la gestion des finances publiques et, plus largement, la gouvernance économique.



Cette année, les recommandations portent sur plusieurs domaines d'intervention majeurs, dont le renforcement de la planification budgétaire, l'établissement d'une priorité accrue aux investissements publics, la réalisation d'économies structurelles, le renforcement des capacités institutionnelles des ministères, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, ainsi que la diversification de l'économie nationale.

J'espère que les membres du Parlement ainsi que toute administration préoccupée par l'un ou l'autre des sujets abordés apprécieront le contenu du rapport à sa juste valeur. Certaines parties auraient pu faire l'objet d'un développement plus approfondi, notamment à travers des enquêtes dans des secteurs spécifiques. Cependant, la conjoncture ne s'y est pas prêtée.

Je suis personnellement convaincu qu'au fil des ans, l'élaboration du RSFPEDP deviendra l'un des moyens privilégiés pour une évaluation annuelle et objective de la situation financière générale du pays et de l'efficacité des dépenses publiques.

Me Rogavil BOISGUENE
Président



RAPPEL DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RSFPEDP VIII

Au niveau du 8^e RSFPEDP, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) a formulé un ensemble de recommandations à l'attention du gouvernement. L'institution juge nécessaire d'en rappeler les principales.

Par rapport à la situation économique et financière du pays, la Cour a recommandé :

- 1) que le Gouvernement adopte une approche plus réaliste quant à ses attentes en matière de ressources et plus crédible dans ses prévisions budgétaires, en considérant la capacité réelle de mobilisation des ressources de l'Administration Publique. Cela limiterait les déficits publics qui ont souvent des répercussions négatives sur l'activité économique ;
- 2) que le Gouvernement mette en place des mesures visant à accroître les ressources domestiques, afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des ressources externes. Ainsi, les finances publiques seraient moins tributaires de l'aide internationale ;
- 3) que le meilleur équilibre soit trouvé entre les budgets de fonctionnement et d'investissement. Cela impliquera que des ressources plus substantielles soient dégagées pour les programmes d'investissement qui doivent être planifiés, élaborés, implémentés et gérés dans une perspective de résultats durables.
- 4) que la gestion de la dette publique soit optimisée de manière qu'elle génère des ressources permettant de financer son propre service. Sans une telle démarche, elle continuera à réduire la marge de manœuvre du gouvernement dans la gestion de ses nombreuses interventions.

À la suite de ses analyses sur l'efficacité des dépenses publiques en 2020-2021, la Cour a recommandé :

- 1) que finalement, le budget national divorce d'avec le budget de type moyens pour entrer dans le budget programmes où les dépenses sont liées à des objectifs explicitement mesurables conformément à l'esprit des articles 56 et 57 de la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances ;
- 2) que le Gouvernement cherche à financer de moins en moins ses investissements à partir des fonds externes. Les très faibles taux d'exécution budgétaire enregistrés au niveau de certains ministères en 2020-2021 ont été particulièrement expliqués par le fait que les objectifs de financements externes de l'État n'ont pas été matérialisés ;
- 3) que le Gouvernement exige des rapports de dépenses et d'activités de la part des partenaires qui interviennent directement sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et projets. Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), dans le Compte Général, ne fournit pas d'informations sur les initiatives directement mises en œuvre sur le terrain par ces opérateurs qui ne lui soumettent pas de rapports.
- 4) que des rapports systématiques soient fournis sur les Fonds Spéciaux et autres fonds institués (dont le FNE). Pour le cas du FNE, il est anormal que les dépenses engagées sur ce fonds en 2020-2021 ne soient pas rapportées dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État. Il serait bien indiqué que l'institution communique non seulement les informations relatives aux décaissements en faveur du MENFP, mais également des

données sur les subventions accordées et celles sur les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'institution autonome qu'est le FNE.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément aux prescrits constitutionnels, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) prépare annuellement un Rapport sur la Situation Financière générale du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP), qu'elle soumet au Parlement pour les suites utiles.

Le présent RSFPEDP porte sur l'exercice fiscal 2021-2022. Il constitue le neuvième de sa catégorie.

Dans ce Rapport, la Cour présente et analyse de façon exhaustive la situation financière d'Haïti en 2021-2022. Elle apprécie par la suite la mesure dans laquelle les dépenses de l'État ont été efficaces durant l'année fiscale en objet. Enfin, comme dans les huit (8) RSFPEDP précédents, la CSCCA émet un ensemble de recommandations pour l'action de la part du gouvernement.

Rappel du cadre juridique du RSFPEDP

Le RSFPEDP tire son fondement dans un cadre légal et réglementaire large constitué d'un ensemble de lois, décrets et arrêtés portant spécifiquement sur les finances publiques. Il s'agit, dans l'ensemble, de dispositions visant la transparence, la redevabilité et l'efficacité dans la gestion des finances publiques en Haïti.

Pour l'essentiel, le corpus de textes de textes identifié regroupe :

- la *Loi constitutionnelle de 2011 portant amendement de la Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987* qui, en son article 204, stipule que « la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif envoie chaque année au Corps législatif dans les trente (30) jours qui suivent

l'ouverture de la Première Session législative, un rapport complet sur la situation financière du Pays et sur l'efficacité des dépenses publiques » ;

- la *Loi du 04 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF)* ;
- la *Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrages de service public* ;
- le Décret du 23 novembre 2005 établissant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif ;
- le Décret du 4 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissement Public (FIP) ;
- l'Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) suivant la nature des marchés ;
- l'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique (CP) ;
- le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la reformulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP).

Rappel des objectifs du RSFPEDP

Les objectifs généralement poursuivis par la Cour à travers le RSFPEDP restent inchangés. Il s'agit d'informer le Parlement et, plus largement, les pouvoirs publics sur la situation des finances de l'État et de l'efficacité des ressources publiques engagées dans les dépenses. D'autre part, il s'agit pour la Cour de participer aux efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques.

D'un côté, le RSFPEDP 2021-2022 vise à analyser et à évaluer la situation financière du pays pour l'exercice 2021-2022 :

- en contrôlant l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions de recettes et autorisations de dépenses tout en faisant ressortir le résultat de l'exercice ;
- en analysant les principaux mouvements budgétaires de l'exercice (recettes, dépenses, dettes contractées au titre de financement interne ou externe) par rapport aux orientations générales du budget ;
- en examinant tous autres paramètres ou actifs financiers pertinents capables d'aider à exprimer une opinion raisonnable sur la situation financière globale du pays pour l'exercice 2021-2022.

D'un autre côté, le RSFPEDP apprécie l'efficacité des dépenses publiques en 2021-2022.

- en évaluant les dépenses publiques réelles, comprenant les volets fonctionnement et investissement, par rapport aux projets, programmes et/ou politiques publiques exécutés sur la période ;
- en examinant le degré d'achèvement des programmes et projets publics par rapport aux décaissements réellement consentis et spécifiquement imputés à l'exercice concerné ;
- en appréciant la pertinence des allocations budgétaires de l'Administration Centrale en rapport aux stratégies de développement du Gouvernement, établies dans les différents documents de politiques publiques (PREPOC, PSDH, etc.) ;
- en appréciant l'évolution des dépenses publiques ainsi que l'évolution de leurs principales composantes – de fonctionnement et d'investissement – par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- en identifiant et en analysant les dépenses publiques, notamment celles susceptibles d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance économique, dans la perspective de formuler des recommandations visant un meilleur

ciblage des dépenses publiques dans leur dimension de fonctionnement et d'investissement.

Cadre méthodologique

Depuis trois (3) ans, les RSFPEDP préparés par la Cour sont structurés en trois (3) parties :

- La première partie présente de manière exhaustive la situation économique et financière du pays pour l'année fiscale 2021-2022.
- Dans la seconde partie, la CSCCA procède à l'analyse de la situation économique et financière d'Haïti à travers les critères standards de viabilité, de vulnérabilité et de souplesse financières.
- Concernant la troisième partie, elle est consacrée à l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques tant sur le plan global qu'au niveau institutionnel.

Méthodologie de l'analyse de la situation financière

La situation économique et financière d'Haïti en 2021-2022 est globalement présentée en deux (2) sections. La première section traite du contexte économique international et national qui prévalait durant la période sous étude. La prise en compte de l'économie internationale trouve son fondement dans le fait que l'économie haïtienne est ouverte et, par conséquent, est soumise aux influences du reste du monde. Quant à la deuxième section, elle expose de façon détaillée la situation économique nationale d'Haïti pour l'année fiscale sous analyse. L'exercice de présentation est réalisé en considérant les événements socio-politiques qui ont impacté l'environnement économique et d'autres variables exogènes qui ont influé d'une façon ou d'une autre sur l'économie nationale.

Les deux (2) sections constitutives de la première partie du rapport sont traitées suivant une méthodologie à dominante descriptive, puisqu'il est avant tout

question d'exposer la conjoncture économique et financière du pays pour l'année fiscale 2021-2022. La Cour, dans ses considérations, fait principalement usage des principaux agrégats macroéconomiques annuellement publiés par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et d'autres institutions nationales et internationales spécialisées.

Quant à la seconde partie du rapport, elle est analysée par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif suivant le modèle d'analyse proposé en 1997 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette méthodologie propose une appréciation à partir des critères de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité financières.

Les critères proposés par l'ICCA sont assortis de dix (10) indicateurs spécifiques. La Cour présente et analyse ces indicateurs dans le cadre de ce rapport. Cependant, la Cour tient à rappeler que les différents indicateurs proposés n'ont pas de valeur de référence, mais représentent plutôt des ratios à utiliser pour des analyses de tendance. Ils n'incorporent pas non plus la situation sociopolitique, mais constituent des instruments robustes permettant d'établir un diagnostic de la situation.

Les analyses sont menées en considérant le budget de l'État comme la boussole principale indiquant les objectifs de court et de long terme du gouvernement. Les données sur les réalisations sont pour leur part tirées du Compte Général de l'Administration Centrale de l'État préparé pour l'exercice.

Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

En ce qui concerne l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques, la Cour conserve, pour l'essentiel, la méthodologie adoptée dans le cadre du RSFPEDP VIII. Suivant cette méthodologie, l'efficacité des dépenses publiques est analysée

à deux (2) niveaux, étant donné les limites déjà évoquées dans le précédent rapport¹:

- Dans un premier temps, elle est appréciée en comparant les objectifs macroéconomiques fixés par le gouvernement dans le budget de l'exercice aux résultats atteints.

Le modèle d'analyse adopté se fonde sur cinq (5) niveaux allant des intrants aux impacts en passant par les activités, les extrants et les effets. Il s'ensuit que l'évaluation portera sur les résultats obtenus pour les objectifs économiques établis en matière de croissance économique, d'inflation et de taux de change notamment.

- En deuxième lieu, la CSCCA réalise une évaluation d'efficacité basée sur l'exécution des dépenses réalisées par un échantillon de cinq (5) entités ou postes budgétaires par rapport aux prévisions établies. Les entités et postes budgétaires considérés sont les suivants : le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), le Ministère de Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), les Interventions Publiques (IP) et les Dotations Spéciales au secteur de l'énergie.

Données utilisées

Les lois de finances de l'exercice fiscal 2021-2022 constituent les premières sources d'informations auxquelles la Cour a recouru pour préparer ce rapport.

Les principaux indicateurs économiques et financiers présentés dans le rapport sont calculés à partir des données contenues dans les projets de loi de Règlement et les comptes Généraux des exercices allant de 2017-2018 à 2021-2022 fournies

¹ Voir le RSFPEDP XIII.

par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Les données économiques, pour leur part, proviennent particulièrement des documents produits par l'Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI) et la Banque de la République d'Haïti (BRH).

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2021-2022

I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE EN 2021-2022

Ce chapitre, qui commence par un aperçu de l'économie mondiale en 2022 pour des raisons évidentes, se concentre sur la situation économique d'Haïti pour l'exercice fiscal 2021-2022. Il met particulièrement en lumière les principales tendances et les défis rencontrés au cours de l'année fiscale en objet.

1.1. DÉCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE

En 2022, l'économie mondiale a réalisé une croissance moyenne de 3.0%, marquant une décélération importante par rapport à l'année précédente pour laquelle 6.3% de croissance du PIB réel a été enregistrée.

Le ralentissement significatif de la croissance mondiale s'explique notamment par la guerre en Ukraine et les conséquences mondiales qu'elle a occasionnées en termes de perturbations des chaînes d'approvisionnement et des exportations, d'augmentation des prix de l'énergie, de hausse des prix des produits alimentaires et de renforcement de l'inflation de base aux niveaux des économies nationales.

Pour les banques centrales, il était notamment question de combattre la montée des prix en raison de ses impacts sur les demandes intérieures des économies. En ce sens, elles ont dans l'ensemble appliqué durant toute l'année 2022 des politiques notables de resserrement monétaire. C'est le cas de la Réserve Fédérale américaine qui, depuis mars 2022, a procédé à des augmentations successives de ses taux d'intérêt directeurs.

Les politiques restrictives des banques centrales, par contre, ont à leur tour contribué au ralentissement des activités économiques et donc de la croissance mondiale. Il s'agissait en réalité d'un ralentissement assez maîtrisé (*soft landing*), mais observé dans toutes les zones géographiques du monde. Le bloc des économies avancées a dans l'ensemble enregistré une croissance de 2.6% en 2022, soit une baisse remarquable par rapport à la performance de 5.5% de 2021.

Les États-Unis, représentant la première économie du bloc, a connu une croissance de 1.9% sur l'année, importante baisse par rapport à la performance assez robuste de 5.8% de l'année précédente. La zone euro, après avoir enregistré une croissance de 5,9 % en 2021, a vu son expansion ralentir à 3,4 % en 2022. Pour sa part, le Japon dont la croissance a été de 2.6% en 2021 a enregistré une croissance modeste de 1.0% en 2022.

Le bloc appelé « économies émergentes et en développement » a de son côté connu une croissance de son PIB de 3.7% en 2022, soit une baisse de 3.6% par rapport à 2021 pour laquelle elle était de 7.3%. En Asie de l'Est et Pacifique, la croissance a été de 3.4% en 2022, contre 7.6% en 2021. En ce qui concerne la Chine, la croissance a ralenti à 3% contre 8.4% l'année précédente.

En Europe et Asie centrale, contre 7.2% en 2021, la croissance a ralenti à 1.6% en 2022. La Russie a enregistré une contraction de -1.2% en 2022 après une croissance de 5.9% en 2021, principalement en raison des sanctions économiques imposées par les pays occidentaux à la suite de son invasion de l'Ukraine. Les sanctions infligées ont lourdement affecté les exportations russes et perturbé l'économie nationale du pays.

La région « Amérique Latine et Caraïbes » a pour sa part connu une performance de 3.9% en 2022, en baisse par rapport à la croissance robuste de 7.2% de 2021. Le Brésil et le Mexique, deux grandes économies de la zone, ont connu des croissances respectives de 3.0% et 3.7%. Les pays de cette région ont pour la plupart été confrontés à des défis économiques internes assez importants, dont des niveaux élevés d'inflation et des instabilités politiques marquantes.

Dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, la croissance a été de 5.9% en 2022, légèrement en hausse par rapport à 6.2% en 2021. L'Arabie saoudite a enregistré une croissance remarquable de 8.7% en 2022, soutenue par la hausse des prix du pétrole et l'augmentation de la production pétrolière.

En Asie du Sud, la croissance a été de 5.8% en 2022, en baisse par rapport à la réalisation de 8.6% de l'année 2021. L'Inde a maintenu une forte croissance de 7.0%, soutenue par une reprise robuste de la demande intérieure et des réformes structurelles. Le Bangladesh et le Pakistan ont également montré des taux de croissance respectables de 7.1% et 6.2% respectivement.

Tableau 1: Taux de croissance du PIB réel mondial en 2022 en comparaison à 2021

ZONE GÉOGRAPHIQUE	TAUX DE CROISSANCE (%)		
	2021	2022	2023e
Monde	6.3	3	2.6
Économies avancées	5.5	2.6	1.5
États-Unis	5.8	1.9	2.5
Zone euro	5.9	3.4	0.5
Japon	2.6	1	1.9
Économies de marché émergentes et en développement	7.3	3.7	4.2
Asie de l'Est et Pacifique	7.6	3.4	5.1
Chine	8.4	3	5.2
Indonésie	3.7	5.3	5
Thaïlande	1.6	2.5	1.9
Europe et Asie centrale	7.2	1.6	3.2
Fédération de Russie	5.9	-1.2	3.6
Turquie	11.4	5.5	4.5
Pologne	6.9	5.6	0.2
Amérique latine et Caraïbes	7.2	3.9	2.2
Brésil	4.8	3	2.9
Mexique	6	3.7	3.2
Argentine	10.7	5	-1.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.2	5.9	1.5
Arabie saoudite	4.3	8.7	-0.9
Iran (Rép. Islamique d')	4.7	3.8	5
Égypte	3.3	6.6	3.8
Asie du Sud	8.6	5.8	6.6
Inde	9.7	7	8.2
Pakistan	6.9	7.1	5.8
Bangladesh	5.8	6.2	-0.2
Afrique subsaharienne	4.4	3.8	3
Nigéria	3.6	3.3	2.9
Afrique du Sud	4.7	1.9	0.6
Angola	1.2	3	0.9

Source : Banque mondiale

1.2. INSÉCURITÉ, CRISES POLITIQUES ET DU CARBURANT : DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2022

Le défi de l'insécurité généralisée s'est encore imposé à Haïti en 2022. Durant cette année, l'insécurité physique s'est manifestée sous diverses formes dans le pays –dont des homicides, des cas fréquents d'enlèvement contre rançons perpétrés par des gangs armés et des blocages systématiques d'axes routiers parmi les plus importants du pays.

Les homicides ont été en effet en forte hausse pour l'année 2022 et ont impliqué les couches les plus vulnérables de la population dont des femmes et des filles. En effet, selon les statistiques publiées par les Nations Unies, *le nombre d'homicides signalés pour 2022 en Haïti a augmenté de 35,2 % par rapport à 2021, avec 2 183 victimes signalées (dont 163 femmes et 22 filles), contre 1 615 (dont 93 femmes et 19 filles) en 2021*².

En ce qui concerne les enlèvements contre rançons (kidnapping) le nombre a demeuré important en 2022 en dépit du fait qu'une baisse ait été observée par rapport à l'année précédente. Les données du Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme (CARDH)³ font état de 857 cas d'enlèvements contre 1 009 en 2021, soit une baisse d'environ 15%. Toutefois, les enlèvements contre rançons enregistrés un peu partout dans le pays ont été en hausse par rapport à 2020, année durant laquelle ils avaient atteint le chiffre de 796.

L'insécurité, et les violences qui l'accompagnent, ont provoqué des déplacements internes importants. En effet, en 2022, une évaluation de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a recensé *plus de 113 000 déplacés internes en Haïti. Parmi eux, 96 000 individus ont fui l'insécurité dans la capitale,*

² United Office Integrated Office in Haiti, Security Council, *Report of the Secretary-General*, January 17, 2023.

³ CARD, *Kidnapping: bulletin du dernier trimestre 2022 et bilan annuel #10*, Janvier 2023.

*due à la violence entre gangs et aux troubles sociaux*⁴. Les déplacés se sont particulièrement rendus dans le Grand Sud et le Grand Nord du pays en dépit des installations des gangs armés sur les principales voies menant vers ces régions.

L'insécurité en 2022 s'est greffée sur des problèmes sociopolitiques déjà profonds. En effet, depuis l'assassinat du Président de la République, SEM Jovenel Moïse en juillet 2021, des mouvements de protestation aux motivations diverses ont été enregistrés dans le pays. Les mouvements allaient prendre un nouveau tournant en septembre à la suite de la décision gouvernementale de procéder à des ajustements à la hausse des prix des produits pétroliers sur le marché local. Pour mémoire, à la suite de la décision du gouvernement, le gallon de gazoline était passé de 250 gourdes à 570 gourdes, une augmentation substantielle de 128% ; celui du diesel de 353 gourdes à 670 gourdes, soit une hausse de 89,8% ; et celui du kérosène de 352 gourdes à 665 gourdes, une augmentation de 88,92%.

L'insécurité généralisée ajoutée aux mouvements de protestation répétés enregistrés un peu partout dans le pays ont handicapé les activités économiques. Tous les secteurs d'activités ont été négativement affectés, ce qui a conduit à une quatrième année consécutive de croissance négative.

1.2.1. Quatrième année consécutive de récession

Comme indiqué, l'année 2022 a marqué la quatrième année consécutive de croissance négative pour l'économie haïtienne. Alors que les prévisions du gouvernement tablaient sur une croissance modeste de 0,40%, le PIB en valeurs constantes s'est finalement contracté de -1,70%, passant de 614.309 milliards de gourdes en 2021 à 603.976 milliards de gourdes en 2022.

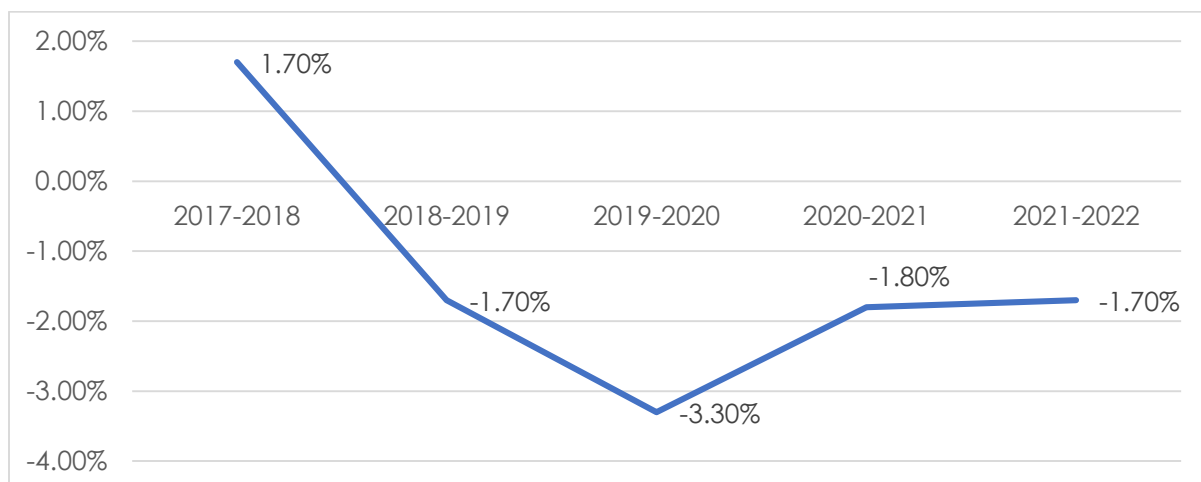
⁴OIM, 96 000 Haïtiens déplacés par les récentes violences des bandes organisées dans la capitale, Octobre 2022.

Sur les quatre (4) dernières années fiscales, le PIB aux prix constants a connu une baisse moyenne de -2.1%, illustrant une tendance négative inquiétante en matière de création de richesse dans le pays.

En 2018-2019, la croissance a chuté à -1.70%. Cette baisse pouvait être attribuée à l'aggravation des conditions sociopolitiques, y compris des manifestations violentes et des grèves (*Pays lock*) qui ont paralysé les activités dans tous les secteurs de l'économie nationale. L'année 2019-2020, pour sa part, a été clôturée par une contraction du PIB de -3.30%. Alors que la crise sociopolitique battait son plein, le pays faisait face, comme presque tous les pays du monde, aux effets de la pandémie de Covid-19. Les différentes mesures de restriction imposées par le gouvernement haïtien pour limiter la propagation du virus ont explicitement participé en 2020 à ralentir les activités économiques.

Quant à l'année 2021, elle était celle de la reprise économique au niveau mondial. Il s'agissait en effet d'un rebond post Covid-19 de 6% au niveau global. Pourtant, de son côté, l'économie nationale a encore plongé dans la récession, réalisant une croissance négative de -1.80%. Cette mauvaise performance peut être expliquée par des difficultés d'ordre interne dont des pénuries de carburant ayant perturbé les chaînes d'approvisionnement et favorisé des augmentations importantes des prix des biens et services.

Graphique 1: Taux de croissance du PIB de 2017-2028 à 2021-2022



Source : IHSI, Les comptes économiques en 2022

Emmanuel L. L.

1.2.2. Baisse d'activités dans les secteurs de l'économie

- *Le secteur primaire encore en déclin en 2022*

Le secteur primaire, comprenant l'agriculture, la pêche, l'élevage, la sylviculture et les industries extractives, a montré une tendance décroissante de ses activités lors de la période analysée. Entre les années fiscales 2020-2021 et 2021-2022, la valeur ajoutée de ce secteur a chuté de 4.5%, passant de 106.06 milliards de gourdes à 101.28 milliards de gourdes.

La branche agricole constituée de l'agriculture, la sylviculture et la pêche a subi en 2022 une contraction de 4.2%, avec une production évaluée à 95.0 milliards de gourdes contre 99.5 milliards de gourdes pour l'exercice précédent. Selon l'IHSI, la décélération de la branche agricole est due principalement à la mauvaise performance de la campagne de printemps. « Représentant généralement environ 50% de la production agricole totale du pays, la campagne agricole de printemps a été grandement affectée par la sécheresse qui a provoqué des pertes considérables de cultures ».

La branche dénommée « activités extractives » n'est pas sortie du lot. Sa valeur ajoutée a en effet baissé de 4.1%, atteignant 6.3 milliards de gourdes en 2022 contre 6.6 milliards l'année précédente. Les pénuries de carburant et l'insécurité dans les zones d'extraction sont parmi les principaux facteurs ayant entravé le développement des activités minières, très liées à la construction qui, elle aussi, a été en difficulté en 2022 selon l'IHSI.

- *Léger repli pour le secteur secondaire*

Le secteur secondaire, qui inclut l'industrie manufacturière, la production et distribution de l'électricité et de l'eau et la construction, a également connu une baisse de sa valeur ajoutée en 2022, passant de 142,731 milliards de gourdes en 2021 à 142,442 milliards de gourdes en 2022. Il a ainsi connu une contraction - 0.20%. Il convient de noter que la valeur ajoutée de ce secteur se chiffrait à 169.5 milliards de gourdes en 2017-2018. Le secteur est donc en déclin continu.

Le sous-secteur des services de base, comprenant la production et la distribution d'électricité et d'eau, a enregistré une contraction sévère de 14.0%, totalisant seulement 7.5 milliards de gourdes en termes de valeur ajoutée en 2022, contre 8.8 milliards de gourdes de l'année précédente. Le déclin des composantes thermique et hydraulique de la branche électricité a été particulièrement frappant, illustrant les défis infrastructurels et les interruptions de service fréquentes. De plus, le secteur de la construction a chuté de 6.0%, avec une valeur ajoutée de 25.6 milliards de gourdes, en raison d'une baisse significative des importations de matériaux de construction comme le ciment et le fer, essentiels pour les projets de construction.

En revanche, les industries manufacturières ont montré une certaine résilience avec une croissance de 2.4%, atteignant 109.3 milliards de gourdes contre 106.7 milliards de gourdes en 2021. Cette croissance est principalement due aux performances des industries textiles et alimentaires, qui ont réussi à maintenir une activité relativement stable malgré les nombreux obstacles.

- *Contraction des activités du secteur tertiaire*

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 336.38 milliards de gourdes en 2017-2018 à 325.72 milliards de gourdes en 2021-2022. Ce secteur, englobant les services tels que le commerce, les transports et les services financiers, a ainsi accusé une variation annuelle négative de -1.6% en 2022.

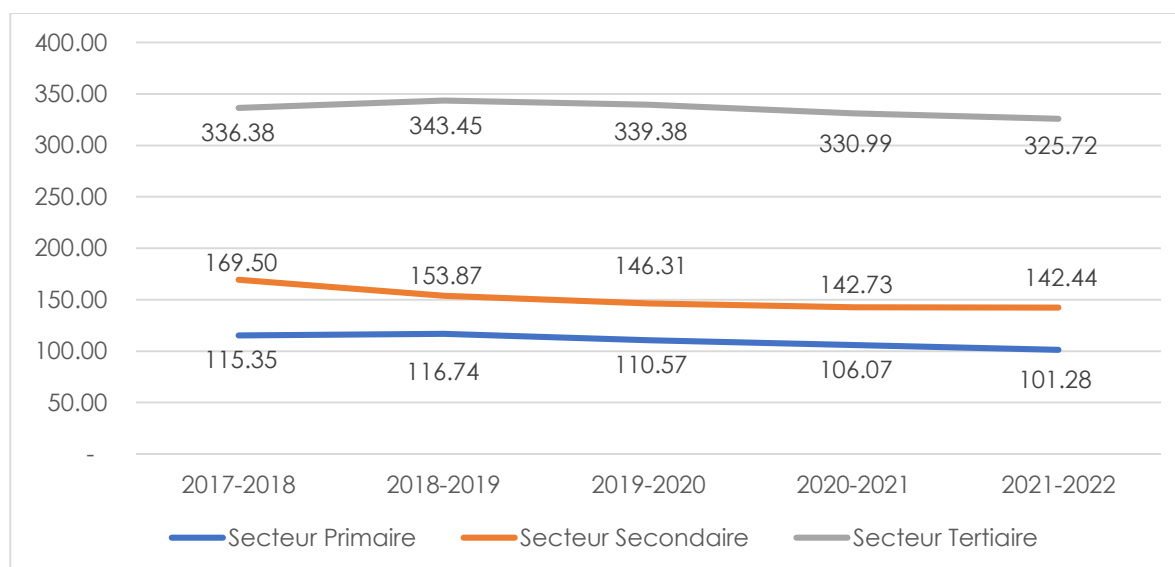
Les branches comme le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration ont subi une baisse drastique de 7.5% de leurs activités. La valeur ajoutée totale de ces branches a été estimée à seulement 136.2 milliards de gourdes en 2022. Les pénuries de carburant et l'insécurité sont parmi les principaux éléments explicatifs de la contreperformance observée.

À l'inverse, la branche « communications », composante du secteur tertiaire, a pour sa part connu une croissance de 4.4%. Elle a atteint 13.5 milliards de gourdes de valeur ajoutée en 2022, principalement grâce à l'utilisation accrue des

technologies de communication à distance pour surmonter les différents défis de déplacement posés par la conjoncture socio-politique.

Les activités financières et d'assurance ont également augmenté de 3.6%, totalisant 20.2 milliards de gourdes en 2022. Cette croissance a été notamment soutenue par une expansion des services bancaires et des institutions de microfinance, offrant une certaine stabilité dans un contexte économique turbulent.

Graphique 2 : Valeur ajoutée par secteur d'activité de 2018 à 2022 en milliards de gourdes constantes (base 2011-2012)



Source : IHSI, les comptes économiques en 2022

1.2.3. Équilibre macroéconomique légèrement en hausse en 2022

En 2022, l'équilibre macroéconomique a été tiré vers le haut par une légère augmentation de l'offre et de la demande globales portées par les échanges avec le reste du monde.

L'offre globale, mesurée par la somme du PIB et des importations de biens et services, a légèrement augmenté de 0.2%, atteignant 853.1 milliards de gourdes

contre 851.75 milliards de gourdes en 2021. Cette augmentation sensible de l'offre globale est principalement attribuable à une hausse des importations alors que la production nationale a baissé au cours de cette année.

En effet, avec une valeur réelle de 249.1 milliards de gourdes en 2022, les importations de biens et services ont augmenté de 4.9%. Cette hausse peut être expliquée par plusieurs facteurs. Selon les données de l'IHSI, elle est principalement attribuée à l'augmentation de 20% des importations d'articles manufacturés, de 11% des produits alimentaires et de 5.2% des combustibles minéraux. Les importations de ces produits ont été stimulées par la demande intérieure élevée et la nécessité de compenser la baisse de la production locale.

La demande globale, composée de la consommation (des ménages, des Administrations publiques et des Institutions sans but lucratif au service des ménages), des investissements et des exportations, a également été affectée par les défis économiques en 2022. Une tendance négative a été en ce sens observée dans la plupart de ses composantes, à l'exception de la consommation finale de l'Administration publique et des exportations, qui ont affiché des tendances haussières.

La consommation finale des ménages, qui représente la plus grande part de la demande globale (76%), a chuté de 1.0%, passant de 653.4 milliards de gourdes en 2021 à 648.8 milliards de gourdes en 2022. Selon l'IHSI, cette baisse est en partie due à la diminution des envois de fonds de la diaspora, qui ont chuté de 6.6%, passant de 4.0 milliards de dollars en 2021 à 3.78 milliards en 2022. La Consommation finale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) a de son côté diminué de 1.0%, passant de 16.5 milliards de gourdes en 2021 à 16.3 milliards de gourdes en 2022. La réduction des activités de certaines organisations non gouvernementales (ONG) en raison de l'insécurité a également contribué à cette baisse.

Quant aux investissements, ils ont subi une forte contraction de 10.0%, passant de 69.9 milliards de gourdes en 2021 à 63.1 milliards de gourdes en 2022. La baisse des investissements publics, due à une réduction des dépenses de l'État dans les projets d'infrastructure et de développement, reflète l'impact de l'instabilité politique et de l'insécurité.

En revanche, les exportations ont légèrement augmenté de 2.4%, atteignant 44.8 milliards de gourdes en 2022, contre 43.8 milliards en 2021. Bien que cette croissance soit inférieure à celle de 23.5% réalisée en 2021, elle est principalement soutenue par les articles manufacturés, dont les exportations ont augmenté de 11.7%. D'autres produits comme le café, les fruits de mer (langoustes et anguilles) et les produits de la petite industrie ont également montré des hausses significatives au titre des exportations.

Tableau 2: Offre et demande globale en gourde constante (2011-2012)

Agrégats	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Produit Intérieur Brut (PIB)	658.29	644.94	625.82	614.31	603.98
Importations	271.12	295.23	302.21	237.45	249.14
Offre Globale	929.4	940.17	928.02	851.76	853.09
Consommation					
Consommation finale(ménages)	681.86	679.57	645.96	653.37	648.94
Consommation Finale des APU	61.11	55.76	58.62	54.73	54.07
Consommation Finale (ISBLSM)	26.52	28.49	31	32.55	32.34
Investissement	160.15	171.86	164.35	102.72	90.47
Exportations	52.37	64.69	67.83	48.16	64.17
Demande Globale	929.4	940.17	928.02	851.76	853.09

Source : Reproduit à partir des Comptes Économiques en 2022, IHSI

1.2.4. Balance commerciale encore déficitaire en 2022

Lors de la période allant de 2017-2018 à 2021-2022, la balance commerciale du pays a connu des variations négatives importantes. De plus, sur la période, les exportations n'ont représenté qu'un quart (1/4) des importations en moyenne annuelle, conduisant à un déficit commercial chronique.

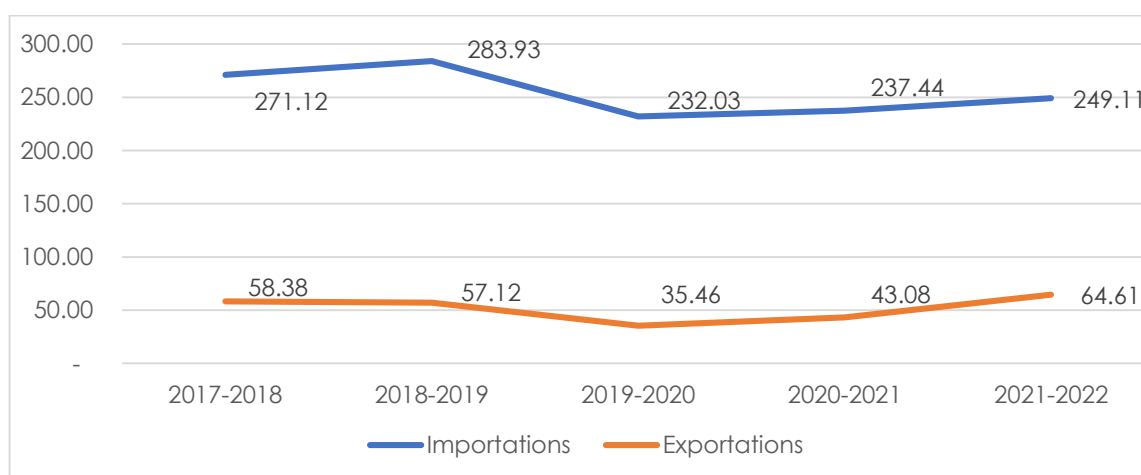
En 2017-2018, Haïti a importé pour 271.12 milliards de gourdes de biens et services et en a exporté pour 58.38 milliards de de gourdes, ce qui a entraîné un déficit commercial de 212,742 millions de gourdes. L'année suivante (2018-2019), les importations ont légèrement augmenté à 283.93 milliards de gourdes, tandis que les exportations ont légèrement diminué à 57.12 milliards de gourdes, creusant davantage le déficit commercial à 226.80 milliards de gourdes.

L'année 2019-2020 a vu une baisse des importations à 232.03 milliards de gourdes, en raison de perturbations et de contraintes liées à la Covid-19. Les exportations ont également diminué à 35.46 milliards de gourdes, résultant en un déficit commercial de 196.6 milliards de gourdes. Pour l'année fiscale 2020-2021, les importations ont légèrement augmenté à 237.44 milliards de gourdes, alors que les exportations ont repris à 43.08 milliards de gourdes, réduisant légèrement le déficit commercial à 194.36 milliards de gourdes.

En 2021-2022, les importations du pays ont atteint 249.11 milliards de gourdes. Les exportations, en ce qui les concerne, ont totalisé 64.61 milliards de gourdes. Il en a résulté un déficit commercial de 184.509 milliards de gourdes.

Fort de ce qui précède, la Cour estime qu'Haïti reste fortement dépendante par rapport au reste du monde.

Graphique 3: Balance Commerciale d'Haïti en milliards de gourdes constantes (2011-2012)

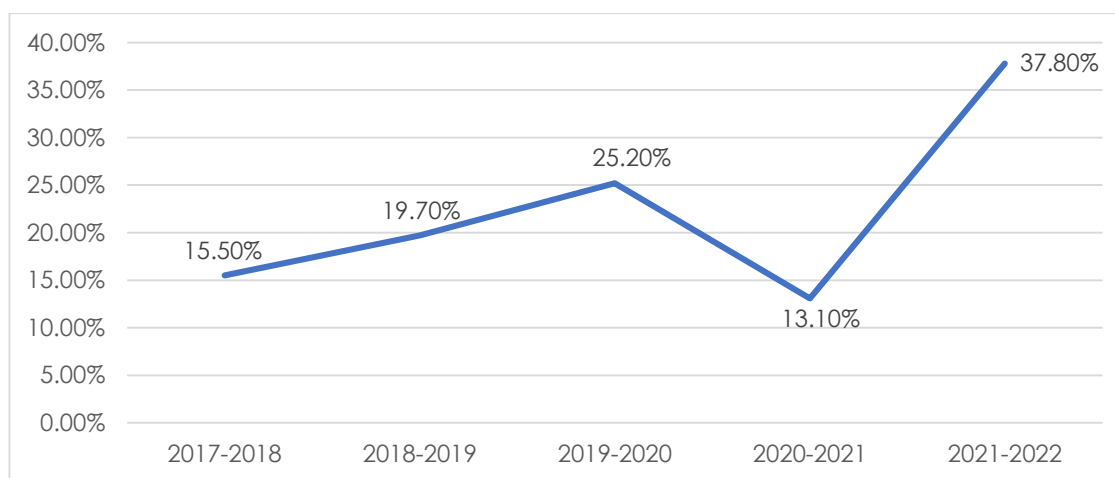


Source : IHSI, les comptes économiques en 2022

1.2.5. Les prix, encore plus élevés en 2022

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du taux d'inflation en glissement annuel en Haïti de 2017-2018 à 2021-2022. Cette période a été globalement marquée par des fluctuations significatives au niveau des prix des biens et des services considérés généralement. Une situation qui reflète les divers défis économiques d'ordre interne et des chocs externes qui ont eu des incidences sur l'économie nationale. Particulièrement, les données montrent une tendance générale à la hausse, avec des pics d'inflation notables en 2019-2020 et une flambée spectaculaire durant l'exercice fiscal 2021-2022.

Graphique 4: Taux d'inflation en glissement annuel de 2017-2018 à 2021-2022



Source : Banque de la République d'Haïti

En 2017-2018, l'inflation en glissement annuel était déjà à 15.5%. Le niveau général des prix a évolué l'année fiscale suivante (2018-2019) pour s'établir à 19.7%. En 2019-2020, l'inflation a culminé à 25.2%, alimentée par une instabilité politique accrue, des troubles sociaux et des problèmes d'approvisionnement liés à la propagation de la pandémie de Covid-19. Comme partout dans le monde, l'inflation a considérablement diminué en 2020-2021 en Haïti, pour s'établir à 13.1%. Cette baisse des prix a été particulièrement expliquée par des mesures de politiques monétaires restrictives mises en place au niveau mondial pour contrer les menaces de récession.

Cependant, l'inflation a rebondi en 2021-2022 en Haïti. En glissement annuel, les prix ont augmenté à 37.8% en 2021-2022. Toutes les divisions ou postes de dépenses ont été concernées par l'inflation comme le montre la tableau 3.

Tableau 3: L'inflation en septembre 2022 par division

DIVISIONS	VARIATION MENSUELLE (EN %)	VARIATION EN GLISSEMENT ANNUEL (EN %)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	8.2	44.3
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	4.2	25.3
Articles d'habillement et chaussures	5.3	40.9
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	4.6	32.3
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5.7	36.6
Santé	5.1	31.2
Transport	2.8	39.5
Communications	3.9	14.8
Loisirs	4.2	22.1
Enseignement	4.2	7.1
Restaurants	5.4	31.1
Biens et services divers	4.9	33.4
Indice Général	6.5	38.7

Source : IHSI, IPC en 2022

L'inflation en 2022 a particulièrement été expliquée par des facteurs d'ordre externe. En effet, en 2021-2022, l'inflation sur les produits importés a été de 52.0%. Sur les produits fabriqués localement, elle a été de 30.9%. Les prix des produits importés ont été tirés vers le haut par notamment la hausse des cours mondiaux des matières premières et de l'énergie.

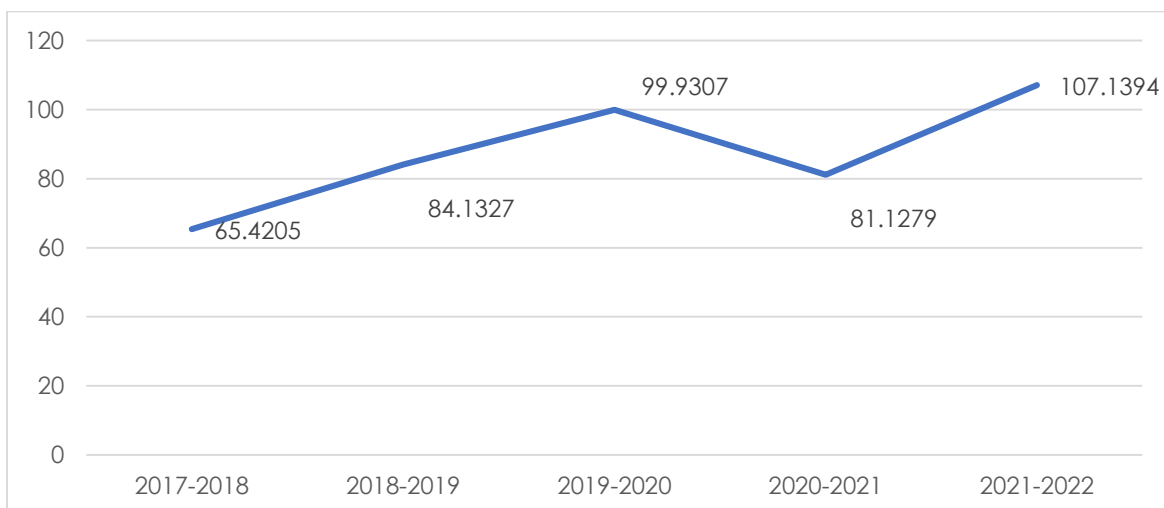
Sur le plan interne, il faut mobiliser plusieurs éléments d'explication. Il y a entre autres la crise du carburant enregistrée durant l'année, l'insécurité généralisée, les incertitudes politiques ayant alimenté les spéculations des agents économiques et la perte continue de valeur de la gourde par rapport au dollar américain.

Le taux de change de la gourde par rapport au dollar américain constitue un autre prix dont la tendance a été plutôt haussière de 2017-2018 à 2021-2022. Cette période a été marquée par des fluctuations significatives du taux de change, reflétant les défis économiques et politiques auxquels le pays a été confronté.

En 2017-2018, le taux de change en moyenne annuelle était de 65.4205 gourdes pour un dollar américain. Cette période a montré un début de tendance à la dépréciation de la gourde. L'augmentation du taux s'est cependant accentuée en 2018-2019 (84.1327 gourdes pour un dollar américain). La dépréciation a poursuivi son cours en 2019-2020, atteignant un taux de 99.9307 gourdes pour un dollar.

En 2020-2021, une légère appréciation de la gourde a été observée, avec le taux de change moyen annuel diminuant à 81.1279 gourdes pour un dollar. Cependant, en 2021-2022, la gourde a de nouveau connu une forte dépréciation, avec le taux moyen atteignant 107.1394 gourdes pour un dollar américain.

Graphique 5: Évolution du taux de change moyen annuel de 2017-2018 à 2019-2020



Source : Banque de la République d'Haïti

II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2022

2.1. LE BUDGET 2021-2022 : ÉLÉMENTS LIMINAIRES, GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POURSUIVIS

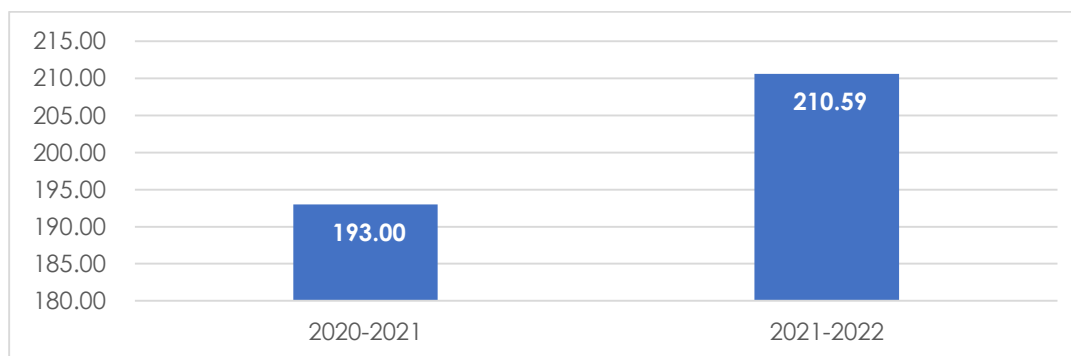
2.1.1. Un budget tardivement adopté

Haïti n'a pas entamé l'exercice fiscal 2021-2022 avec un nouveau budget, mais avec la reconduction automatique du budget 2020-2021. Le décret établissant le budget général de la République d'Haïti pour l'exercice fiscal 2021-2022 n'a été publié dans le journal officiel *Le Moniteur* que le 16 mai 2022, soit au huitième (8^e) mois de l'exercice fiscal. Il s'agit donc d'un budget tardivement adopté par le gouvernement.

L'adoption tardive du budget constitue une violation de la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF) qui stipule en son article 44 que le budget doit être publié au plus tard le 30 septembre de chaque année. Notons que cet article définit le calendrier auquel le processus budgétaire doit se conformer.

Adopté avec un retard considérable, le budget publié en mai 2022 était établi à 210.588 milliards de gourdes. Il était ainsi supérieur de 9.1% par rapport à l'enveloppe budgétaire de l'exercice fiscal précédent, évalué à 193 milliards de gourdes. En valeur absolue, l'augmentation enregistrée s'était chiffrée à 17.588 milliards de gourdes.

Graphique 6: Budget 2020-2021 versus budget 2021-2022 en milliards de gourdes



Source : Budgets 2020-2021 et 2021-2022

2.1.2. Les grandes orientations budgétaires en 2021-2022

L'élaboration du budget de l'exercice 2021-2022 s'est déroulée dans un contexte national particulièrement difficile, marqué par une série de crises et caractérisé par des défis socio-économiques majeurs. Pour faire face aux besoins de la conjoncture, le gouvernement a opté pour un budget visant :

- *le rétablissement d'un climat politique et sécuritaire serein pour faciliter la tenue des élections en vue du renouvellement du personnel politique ;*
- *le financement du Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) ravagée par le séisme du 14 août 2021 ;*
- *la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale (PNPPS) ;*
- *le financement des campagnes agricoles pour mitiger la hausse anticipée de l'inflation, notamment à cause des impacts de la crise géopolitique en Europe de l'Est ;*
- *la mobilisation des ressources domestiques de manière à être moins dépendant de l'aide externe et aussi rétablir l'équilibre budgétaire ;*
- *la réduction du financement de la Banque de République d'Haïti (BRH) par rapport à son niveau de l'exercice fiscal précédent ;*
- *la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Rationalisation des Dépenses Fiscales (PRDF) ;*
- *le relèvement des salaires dans la fonction publique suite à l'ajustement du salaire minimum.*

2.1.3. Les principaux objectifs macroéconomiques poursuivis

Concernant les principaux objectifs macroéconomiques et financiers poursuivis à travers le budget, la Cour note :



- Une croissance du PIB de 0.3% ;
- Un taux de pression fiscale de 6.4%, contre 5.7% l'année précédente ;
- Un taux d'inflation révisé à 27.3% en glissement annuel ;
- Un financement de la BRH de 46.47 milliards de gourdes, contre 49.2 milliards en 2020-2021 ;
- Des émissions nettes de trésorerie de 12.48 milliards de gourdes contre 5.6 milliards de gourdes pour l'exercice qui a précédé.

2.1.4. Des réformes envisagées en 2021-2022

En l'absence de réformes marquant une rupture avec le statu quo, il était naturellement difficile pour le gouvernement d'atteindre ses objectifs. Conscientes de cette réalité, les autorités, en partenariat avec divers acteurs, ont envisagé la mise en place d'un ensemble de réformes touchant directement ou indirectement les finances publiques.

Avec le Fonds Monétaire International (FMI), les autorités ont négocié un programme de référence comprenant plusieurs politiques et stratégies à court terme pour restaurer la stabilité macroéconomique et promouvoir la croissance économique. Entre autres, pour gérer les équilibres macroéconomiques et financiers, le gouvernement prévoyait de réduire le financement monétaire de la BRH afin de contenir l'inflation et renforcer la gestion de la politique de change.

La mobilisation des ressources fiscales a constitué un autre axe crucial des réformes. Selon les engagements pris avec le FMI le gouvernement devait élaborer puis mettre en place un plan d'élimination progressive des subventions sur les produits pétroliers. Ce plan devait également inclure des mécanismes de mitigation sociale pour protéger les ménages vulnérables.

De plus, il était question de rationaliser les dépenses budgétaires (en particulier les dépenses de fonctionnement de l'administration publique) par la mise en place d'un programme de départ volontaire à la retraite et la limitation des recrutements.

Parallèlement, il était prévu d'engager, durant l'exercice fiscal 2021-2022, des consultations avec la société civile et d'autres partenaires pour la mise en œuvre d'un nouveau Code Fiscal Haïtien (CFH) intégrant le Code Général des Impôts (CGI) et le Livre des Procédures Fiscales (LPF) dans la perspective de les mettre en application durant l'exercice fiscal 2024-2025.

Selon les engagements du gouvernement, le *Revenue Management System* (RMS) devrait être étendu aux bureaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour améliorer la collecte des revenus. Les dispositifs informatiques des régies financières (AGD-DGI-Trésor) devraient également être renforcés pour améliorer l'échange d'informations et lutter contre la contrebande en suivant l'accord d'échanges d'informations avec la République Dominicaine. Plus loin, le processus de partage d'informations entre la DGI et l'Office National d'Identification (ONI) devrait être accéléré pour faciliter l'identification des contribuables.

En matière de gouvernance, le gouvernement voulait notamment renforcer les procédures d'octroi des marchés publics pour assurer plus de transparence et d'efficacité. Ainsi, il souhaitait que la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS) soit accompagnée de l'extension de la couverture de la base de données des personnes vulnérables (SIMAST).

2.2. PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL 2021-2022

2.2.1. Les Voies et Moyens en 2021-2022

Les prévisions des Voies et Moyens du budget étaient, comme d'habitude, réparties en trois (3) principales catégories : les recettes courantes ou ressources domestiques, les dons et le financement interne et externe.



- Les recettes courantes, estimées à 120.135 milliards de gourdes en 2021-2022, ont constitué la source de financement la plus importante du budget national (environ 57%). Ces recettes qui sont prévues d'être en hausse de 24.6% par rapport à l'année précédente comportent les recettes internes, les recettes douanières et les « autres ressources domestiques ».

Les recettes internes en 2021-2022 ont représenté la part la plus importante des recettes domestiques. À elles seules, elles devaient financer les ressources domestiques à environ 75%, soit 89.914 milliards de gourdes en valeur absolue. La participation des recettes douanières au financement des ressources domestiques a été quant à elle estimée à 26.985 milliards de gourdes, représentant 22.46% du total. Les « autres ressources domestiques », en ce qui les concerne, devaient contribuer à hauteur de 3.235 milliards de gourdes au financement des ressources domestiques.

Il convient de mentionner que l'augmentation prévue des recettes courantes est principalement due à la croissance anticipée des impôts directs et indirects. En effet, les impôts directs devraient croître de 22.5%, passant de 29.839 milliards à 36.552 milliards de gourdes, tandis que les impôts indirects devaient afficher une hausse de 25.5% par rapport à 2021-2022, principalement grâce à une augmentation de 40.0% des taxes sur la production locale et de 19.6% des taxes sur le commerce extérieur.

- Les prévisions de dons, en ce qui les concerne, ont représenté 12% des ressources totales, soit une prévision de 24.324 milliards de gourdes. Les dons sont subdivisés en appui budgétaire global et aide aux projets.

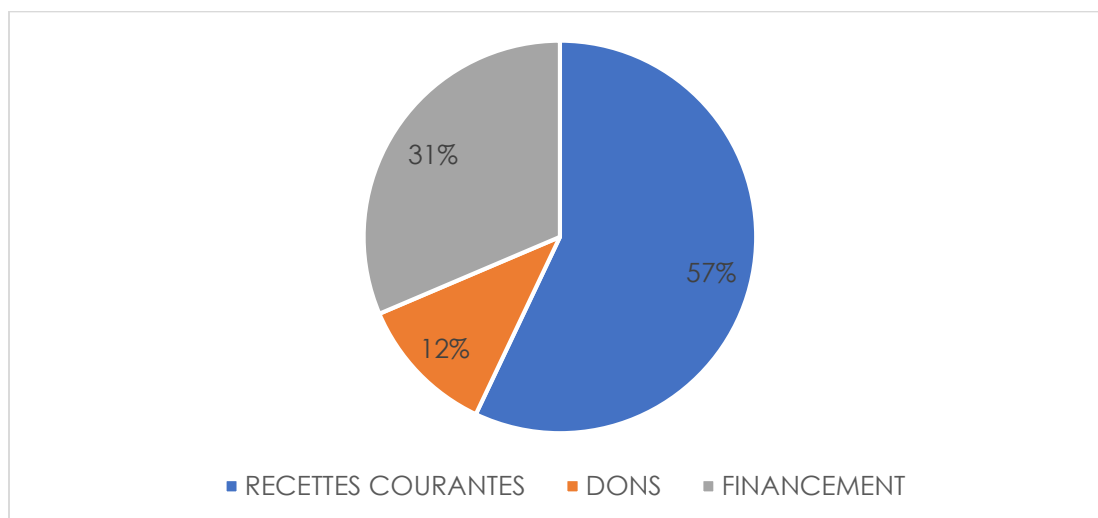
L'appui budgétaire global ou financement externe a été estimé à 4.681 milliards de gourdes, tandis que l'aide aux projets en 2021-2022 a été prévue à hauteur de 19,643 milliards de gourdes.

- De leur côté, les financements externe et interne ont constitué 31% des ressources totales prévues, soit 66.128 milliards de gourdes.

Les tirages sur emprunt étaient prévus à hauteur de 3.450 milliards de gourdes, tandis que les ressources à mobiliser à travers les bons de Trésor s'élevaient à 12.483 milliards de gourdes. Les autres financements internes des projets sont estimés à 3,725 milliards de gourdes. Les prévisions d'emprunt auprès de la BRH au titre de financement monétaire ont constitué une part substantielle des prévisions de financement interne : 46.470 milliards de gourdes représentant 22% des ressources budgétaires totales.

La CSCCA attire l'attention sur le fait que les prévisions des Voies et Moyens pour le budget 2021-2022 ont montré une forte dépendance aux emprunts, ce qui met en évidence l'incapacité des recettes domestiques à pouvoir financer les dépenses publiques. Plus loin, compte tenu du fait que les emprunts attendus sont généralement surestimés par le gouvernement, il y a lieu de mettre en doute le caractère réaliste du budget.

Graphique 7: Voies et moyens prévus pour l'exercice 2021-2022 en millions de gourdes



Source : Décret établissant le budget général de la République d'Haïti - Exercice 2021-2022

2.2.2. Prévisions globales des dépenses publiques en 2021-2022

Les prévisions budgétaires, comme d'habitude, mettent en évidence la prédominance des dépenses courantes. Ces dépenses, y compris les salaires, les traitements, ainsi que l'achat des biens et services nécessaires au fonctionnement de l'administration publique, devaient s'élever à 141.959 milliards de gourdes, soit plus de 67% des dépenses totales de l'exercice fiscal 2021-2022.

Les dépenses courantes ont accusé une augmentation d'environ 17.2% par rapport à l'année précédente pour laquelle elles étaient estimées à 121.141 milliards de gourdes. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des prévisions des coûts de fonctionnement de l'administration (+19.6%) incluant les traitements et salaires qui ont augmenté de 11.8%.

Les transferts et les subventions, sous-composantes des dépenses courantes, devraient, en ce qui les concerne, enregistrer une hausse notable de 79.7%. Les intérêts de la dette, de leur côté, devraient bondir de 12.8%. En revanche, les prévisions de dépenses exceptionnelles (pour activités électorales) ont diminué de 46.8% ; une baisse non suffisante pour compenser les augmentations enregistrées au niveau d'autres postes de dépenses.

Les prévisions de dépenses de capital incluant les dépenses d'immobilisation et celles pour programmes et projets n'ont représenté qu'environ 33% des dépenses totales de l'exercice. Les prévisions, établies à 68.628 milliards de gourdes, ont en ce sens baissé d'environ 15% par rapport à l'exercice précédent (71.858 milliards de gourdes en 2020-2021).

Si les dépenses d'immobilisation, composantes des dépenses de capital, ont été prévues à seulement 1.213 milliards de gourdes (soit 1% des dépenses totales), les dépenses de programmes et projets ont été pour leur part estimées à 38.418 milliards de gourdes, soit 18% des prévisions de dépenses totales.

L'amortissement de la dette publique a constitué une part significative des dépenses de capital. Cette sous-composante devait consommer 28.996 milliards de gourdes, soit 42% des dépenses de capital et 14% des dépenses totales. Il convient de souligner au passage que le poids important de l'amortissement de la dette met en lumière le caractère pesant de la dette publique pour les finances publiques.

Tableau 4: Tableau des opérations financières de l'État en millions de gourdes

LIGNES BUDGÉTAIRES	PRÉVISIONS	POIDS
A-RECETTES COURANTES	120,135,261,417.00	57.05%
Recettes internes	89,914,257,641	42.70%
Recettes douanières	26,985,743,775.00	12.81%
Autres ressources domestiques	3,235,260,001.00	1.54%
B-DONS	24,324,650,000.00	11.55%
Appui budgétaire global	4,681,650,000.00	2.22%
Aide Projets	19,643,000,000.00	9.33%
C-FINANCEMENT	66,128,088,583.00	31.40%
Tirages sur emprunt	3,450,000,000.00	1.64%
Bons du Trésor	12,483,088,583.00	5.93%
Autres financements internes de projets	3,725,000,000.00	1.77%
Emprunt BRH	46,470,000,000.00	22.07%
Emprunt bancaire	-	
TOTAL DES VOIES ET MOYENS	210,588,000,000.00	100.00%
A-Dépenses courantes	141,959,668,685.00	67.41%
Salaires et traitements	66,802,237,291.00	31.72%
Biens et Services	34,494,331,804	16.38%
Transferts et Subventions	36,261,991,764.00	17.22%
Intérêts	4,401,107,826.00	2.09%
B-Dépenses de capital	68,628,331,316.00	32.59%
a) Immobilisations	1,213,923,034.00	0.58%
b) Dépenses de programmes et projets	38,418,000,000.00	18.24%
Trésor Public	11,600,000,000.00	5.51%
Annulation dette FMI	644,840,613.00	0.31%
Autres financements	3,080,159,388.00	1.46%
Dons et Emprunts	23,093,000,000.00	10.97%
c) Amortissement de la dette	28,996,408,282.00	13.77%

Source : Décret établissant le budget général de la République d'Haïti - Exercice 2021-2022

2.2.3. Prévisions de dépenses par pouvoir de l'État et par secteur

Les institutions du pouvoir exécutif devaient, conformément aux prévisions établies, recevoir la plus grande part du budget de l'exercice 2021-2022, avec une allocation prévue de 201.55 milliards de gourdes, soit 95.71 % du budget total. Sur ce montant, un total de 163.25 milliards de gourdes, soit 81 %, était destiné aux dépenses de fonctionnement, tandis que 38.30 milliards de gourdes (19 %) étaient prévues pour les dépenses d'investissement.

Le pouvoir législatif, composé du Sénat et de la Chambre des Députés, s'est vu attribuer un budget total de 3.47 milliards de gourdes, soit 1.65% du budget global. Les crédits de fonctionnement s'élevaient à 3.44 milliards de gourdes et les crédits d'investissement à 24.67 millions de gourdes. Parallèlement, il a été alloué au pouvoir judiciaire un budget total de 2.30 milliards de gourdes représentant 1.09% du budget total. Les crédits de fonctionnement s'élevaient à 2.29 milliards de gourdes et les crédits d'investissement à 4.28 millions de gourdes.

Les organismes indépendants, qui incluent des institutions telles que la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Conseil électoral, l'Université d'État d'Haïti et l'Académie du créole haïtien ont reçu une enveloppe totale de 3.27 milliards de gourdes, soit 1.55% du budget total. Les crédits de fonctionnement représentaient 3.18 milliards de gourdes, tandis que les crédits d'investissement s'élevaient à 87.40 millions de gourdes.

Bien que le pouvoir législatif soit inopérant depuis 2022 en raison du non-renouvellement du personnel politique par voie électorale, il est évident que la répartition des crédits entre les pouvoirs continue de suivre les tendances observées lors des exercices précédents. Par exemple, pour l'exercice 2020-2021, la répartition budgétaire était la suivante : le pouvoir exécutif a reçu 95.13% du budget, le pouvoir législatif 2.12%, le pouvoir judiciaire 1.16%, et les organismes indépendants 1.59%.

Tableau 5: Allocation budgétaire par pouvoir de l'État pour l'exercice 2021-2022

POUVOIR	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	TOTAL	POIDS
Pouvoir exécutif	163,252.99	38,301.66	201,554.65	95.71%
Pouvoir législatif	3,442.14	24.67	3,466.80	1.65%
Pouvoir judiciaire	2,293.93	4.28	2,298.21	1.09%
Organismes indépendants	3,180.94	87.4	3,268.34	1.55%

Source : Décret établissant le budget général de la République d'Haïti - Exercice 2021-2022

Une analyse sectorielle des allocations budgétaires montre plutôt une répartition plus ou moins équilibrée des ressources. Le secteur économique a reçu des crédits de l'ordre de 41.79 milliards de gourdes, représentant 20% du budget global. Les crédits de fonctionnement prévus pour ce secteur s'élevaient à 16.68 milliards de gourdes, tandis que les crédits d'investissement ont atteint 25.10 milliards de gourdes. Il est à noter que ce secteur regroupe les entités (ministères et organismes indépendants) exerçant des activités économiques, y compris la planification, les finances, l'agriculture, les travaux publics, le commerce et l'industrie, l'environnement et le tourisme. L'investissement substantiel dans ce secteur est crucial pour stimuler la croissance économique, améliorer les infrastructures et soutenir les industries clés.

Le secteur politique, en ce qui le concerne, a disposé d'un budget total de 39.88 milliards de gourdes, soit 19% du budget total. Les crédits de fonctionnement pour ce secteur s'élèvent à 37.37 milliards de gourdes et les crédits d'investissement à 2,51 milliards de gourdes. Ce secteur comprend, entre autres, les ministères de la Justice et de la Sécurité publique, des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Défense, ainsi que la Présidence, la Primature et les organes du pouvoir législatif. Le financement alloué à ce secteur vise à renforcer la gouvernance, la sécurité publique, les relations internationales et la défense nationale.

Le secteur social, qui a reçu la plus grande part du budget après les « autres administrations », se voyait attribuer un total de 43.98 milliards de gourdes,

représentant 21% du budget global. Les crédits de fonctionnement s'élevaient à 33.97 milliards de gourdes et les crédits d'investissement 10.01 milliards de gourdes. Ce secteur inclut les ministères de l'Éducation nationale, des Affaires sociales, de la Santé publique, de la Condition féminine et de la Jeunesse et des Sports. L'accent mis sur ce secteur devrait refléter l'engagement du gouvernement à améliorer les services sociaux, y compris l'éducation, la santé, les services sociaux et l'égalité des genres.

Une enveloppe de 3.17 milliards de gourdes, représentant 2% du budget global, était mise à la disposition du secteur culturel. Les crédits de fonctionnement de ce secteur s'élevaient à 2.37 milliards de gourdes et les crédits d'investissement à 794 millions de gourdes. Ce secteur inclut les ministères des Cultes, de la Culture et de la Communication. Ainsi, les allocations budgétaires à ce secteur doivent viser à promouvoir la culture, les arts, la communication et les valeurs religieuses.

Les « autres administrations », qui recevaient la plus grande part du budget avec 81,78 milliards de gourdes, pesaient 39% du budget global. Ce secteur inclut les interventions publiques, la dette publique et les dotations spéciales pour la subvention au secteur de l'énergie.

2.2.4. Six postes budgétaires se partageaient plus de 2/3 des allocations de crédits de l'exercice

L'analyse de la répartition du budget global pour l'exercice 2021-2022 en Haïti montre que six (6) postes budgétaires ont absorbé environ 69.4 % des allocations prévues. Il s'agissait de la Dette Publique, des Dotations Spéciales au secteur de l'énergie (subventions), des Interventions Publiques, du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et du Ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC).

La dette publique. Il était prévu que le service de la dette publique coûte 33.40 milliards de gourdes au Trésor public, soit 15.86 % du budget global. La plus forte partie du service de la dette (environ 40%) concernait la dette bilatérale. Il s'agit du paiement des intérêts et du principal (une partie des amortissements de la dette contractée auprès du Venezuela au titre de PetroCaribe).

Dotations spéciales au secteur de l'énergie. Les prévisions établies pour les dotations spéciales au secteur de l'énergie se chiffraient à 27.60 milliards de gourdes, soit 13.11% du budget. Deux (2) sous-postes sont concernés par cette rubrique budgétaire : la subvention des produits pétroliers, dont les prévisions ont pesé environ 73% des crédits alloués au secteur de l'énergie, et la subvention à l'Électricité d'État d'Haïti (EDH) dont le poids était de 27%.

Un total de 20.78 milliards de gourdes, représentant 9.87% du budget, était prévu pour les interventions publiques. Ce fonds était destiné à subventionner le fonds de pension (2.62 milliards de gourdes), à supporter les « autres institutions » (1.3 milliard de gourdes) et à financer les « autres interventions publiques » (16.85 milliards de gourdes).

Le MENFP a fait office de troisième poste le plus important du budget 2021-2022. Il a bénéficié des crédits totalisant 27.64 milliards de gourdes, soit 13.12% du budget total. Les crédits de fonctionnement programmés étaient de 22.95 milliards de gourdes, principalement dédiées aux salaires du personnel enseignant, tandis que les crédits d'investissement atteignaient 4.69 milliards de gourdes, destinés à améliorer les infrastructures éducatives et les matériels pédagogiques.

Le MJSP se voyait attribuer une enveloppe de 19.85 milliards de gourdes, représentant 9.43% du budget. Les crédits de fonctionnement, qui s'élevaient à 18.18 milliards de gourdes, sont principalement destinés aux salaires des membres de la police nationale, tandis que les crédits d'investissement totalisaient 1.68 milliard de gourdes.

Enfin, le MTPTC devrait recevoir 16.87 milliards de gourdes, soit 8,01% de l'enveloppe globale. Les crédits de fonctionnement représentaient 1.72 milliard de gourdes, alors que les crédits d'investissement atteignaient 15.15 milliards de gourdes.

Le tableau ci-après fournit une présentation plus détaillée des allocations budgétaires pour l'exercice.

Tableau 6: Allocations des crédits de l'exercice 2021-2022 par entité administrative en millions de gourdes

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	PRÉVISIONS		
	FONCT.	INV.	TOTAL
Pouvoir exécutif	163,252.99	38,301.66	201,554.65
MPCE	1,488.72	3,954.81	5,443.54
MEF	7,744.18	1,572.16	9,316.33
MARNDR	1,904.11	3,372.59	5,276.69
MTPTC	1,720.24	15,150.29	16,870.53
MCI	829.47	60.87	890.33
MDE	1,731.47	752.55	2,484.02
Ministère du Tourisme	248.89	212.00	460.89
MJSP	18,175.15	1,679.46	19,854.61
MHAVE	148.79	5.00	153.79
MAE	4,607.51	10.00	4,617.51
La Présidence	1,520.96	-	1,520.96
La Primature	2,145.15	50.00	2,195.15
MICT	3,084.52	590.30	3,674.82
Ministère de la Défense	1,314.22	150.00	1,464.22
MENFP	22,946.87	4,690.79	27,637.66
MAST	1,520.89	3,371.26	4,892.15
MSPP	6,983.30	1,830.77	8,814.07
MCFDF	244.93	10.00	254.93
MJSAC	790.74	49.50	840.24
Ministère des Cultes	286.95	-	286.95
Ministère de la Culture	1,574.29	784.30	2,358.59
Ministère de la Communication	465.61	5.00	470.61
	81,776.05	-	81,776.05
Interventions publiques	20,778.38	-	20,778.38
Dettes publiques	33,397.52	-	33,397.52
Dotation spéciale	27,600.16	-	27,600.16
Pouvoir législatif	3,442.14	24.67	3,466.80
Sénat de la République	1,793.39	24.67	1,818.05
Chambre des Députés	1,648.75	-	1,648.75
Pouvoir judiciaire	2,293.93	4.28	2,298.21
CSPJ	2,293.93	4.28	2,298.21
Organismes indépendants	3,180.94	87.40	3,268.34
CSCCA	1,015.91	28.32	1,044.22
Conseil électoral	436.77	-	436.77
OPC	197.04	-	197.04

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	PRÉVISIONS		
	FONCT.	INV.	TOTAL
UEH	1,486.25	54.08	1,540.33
AKA	44.98	5.00	49.98
Autres	-	-	-
Frais financiers			-
Paieement facture / BMPAD	-	-	
Autres programmes et financés par l'extérieurs			-
Autres progr. et financés par l'ext	-	-	-
TOTAL	172,170.00	38,418.00	210,588.00

Source : Décret établissant le budget général de la République d'Haïti - Exercice 2021-2022

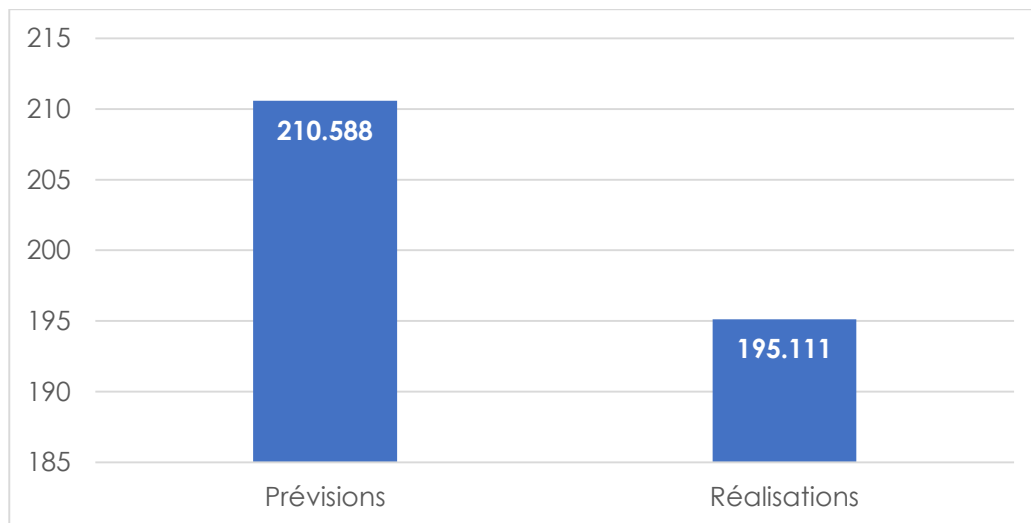
III. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021-2022

3.1. PRÉVISIONS COMPARÉES AUX RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2021-2022

3.1.1. Les objectifs de réalisations globales de ressources n'ont pas été atteints en 2021-2022

Les ressources publiques mobilisées pour l'exercice budgétaire 2021-2022 sont demeurées en deçà des attentes initiales. Contre 210,588 milliards de gourdes attendues, le gouvernement n'a pu mobiliser que 195.111 milliards de gourdes pour un taux de réalisation de 92.65%.

Graphique 8: Prévisions versus réalisations de ressources en milliards de gourdes en 2021-2022



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

Excluant les dons pour lesquels les réalisations ont excédé les prévisions, les sections qui suivent vont montrer que les objectifs n'ont pas été atteints en matière de recettes courantes ni en ce qui concerne le volet financement, notamment le financement externe. Autrement dit, les Voies et Moyens prévus n'ont pas été tout à fait suivis en 2021-2022.

3.1.2. Ressources courantes en deçà des prévisions établies

Les ressources courantes, comprenant trois (3) catégories de recettes que sont les recettes internes, les recettes douanières et les « autres ressources domestiques », n'ont atteint que 110.5 milliards de gourdes sur les 120,14 milliards de gourdes prévues, soit un taux de réalisation d'environ 92%. La sous-performance la plus importante a été enregistrée au niveau des recettes internes pour lesquelles les prévisions se chiffraient à 89.91 milliards de gourdes et les réalisations 80.24 milliards de gourdes ; ce qui correspond à un taux de réalisation d'environ 89%.

En ce qui concerne les recettes douanières, elles ont été légèrement en dessous des prévisions avec 26.64 milliards de gourdes collectées sur 26,99 milliards de gourdes prévues, soit un taux de réalisation de 99%. En revanche, les « autres ressources domestiques » ont surpassé les prévisions établies. Prévu à hauteur de 3.235 milliards de gourdes, elles ont atteint 3.622 milliards, soit une performance de 112%.

Tableau 7: Prévisions versus Réalisations de recettes courantes

LIGNES BUDGÉTAIRES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
RECETTES COURANTES	120,135,261,417.00	110,502,754,947.16	91.98%
Recettes internes	89,914,257,641	80,236,108,112	89.24%
Recettes douanières	26,985,743,775.00	26,645,122,291	98.74%
Autres ressources domestiques	3,235,260,001.00	3,621,524,544	111.94%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

Les recettes internes, douanières et « autres ressources domestiques » peuvent être des recettes fiscales et non fiscales. Les recettes fiscales prévues en 2021-2022 étaient de 111.36 milliards de gourdes, mais les réalisations n'ont été que de 104,35 milliards de gourdes, représentant un taux de réalisation de 93.7%.

Les impôts sur le revenu, comme sous-composantes des recettes fiscales, ont été réalisés à hauteur de 91.8% des prévisions ; soit 31.44 milliards de gourdes

collectées sur les 34.24 milliards prévus. Les taxes sur les salaires ont eu une performance plus faible avec un taux de réalisation de 76.5%, tandis que les impôts sur la propriété n'ont atteint que 56.7% des prévisions. Les taxes sur les biens et services ont réalisé 84% des prévisions, collectant 38.18 milliards de gourdes par rapport aux 45.43 milliards prévus. En revanche, les impôts sur le commerce extérieur ont presque atteint les prévisions avec un taux de réalisation de 98.7%. Les autres recettes fiscales ont même dépassé les prévisions de 18%, démontrant une bonne performance dans la collecte des impôts divers.

Les recettes non fiscales ont été particulièrement en deçà des attentes, avec un taux de réalisation global de 69.9%. Les revenus des domaines et des entreprises ont été exceptionnellement bas, à seulement 24.4% des prévisions. Par contraste, les droits et frais administratifs ont surpassé les attentes, atteignant 135.8% des prévisions. Cependant, les amendes et sanctions ont été presque négligeables, avec un taux de réalisation de seulement 3.2%. Enfin, les recettes en capital, bien que non prévues initialement, ont apporté 11.22 millions de gourdes, toutes provenant des ventes d'immobilisations corporelles. Bien que marginales.

Tableau 8: Recettes courantes de l'exercice 2021-2022 par champs d'impôts en prévisions et en exécutions en millions de gourdes

RECETTES COURANTES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
Recettes fiscales	111,356.07	104,351.18	93.7%
Impôts sur le revenu	34,244.99	31,439.44	91.8%
Taxes sur salaire	1,282.68	981.10	76.5%
Impôts sur la propriété	1,024.73	580.84	56.7%
Taxes sur les biens et services	45,428.17	38,180.47	84.0%
Impôt sur le commerce extérieur	26,985.74	26,645.12	98.7%
Autres recettes fiscales	2,389.77	2,819.02	118.0%
Recettes des provinces (Hors Cap)	-	3,705.19	-
Recettes non fiscales	8,779.19	6,140.35	69.9%
Revenus des domaines et de l'entreprise	3,264.07	796.97	24.4%
Droit et frais administratif, ventes non industrielles	2,137.87	2,902.60	135.8%
Amendes et sanctions	1,264.84	40.58	3.2%
Autres recettes non fiscales	2,112.41	526.70	24.9%
Recettes diverses	-	1,873.50	-
Recettes en capital	-	11.22	-
Ventes d'immobilisation corporelles	-	11.22	-
TOTAL (RECETTES COURANTES)	120,135.26	110,502.75	92.0%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022



3.1.3. Les dons ont dépassé les attentes

Les dons reçus pour l'exercice budgétaire 2021-2022 ont dépassé les prévisions dans l'ensemble. Si le gouvernement s'attendait à 24.32 milliards de gourdes au titre de dons, les réalisations ont été de l'ordre de 25.09 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation de 103.13%.

Les dons en 2021-2022, considérés de manière générale, ont été particulièrement supportés par les aides aux projets. En effet, ces derniers ont largement dépassé les prévisions, atteignant un taux de réalisation de 126.53%. Les prévisions initiales étaient de 19.64 milliards de gourdes, tandis que les réalisations se sont élevées à 24.85 milliards de gourdes. En revanche, les dons au titre d'appui budgétaire global, prévus à hauteur de 4.68 milliards de gourdes, n'ont été réalisés qu'à 4.98% des prévisions, soit seulement 233.32 millions de gourdes.

Il faut noter l'ampleur des dons dans le financement du fonctionnement et de l'investissement de l'État. Les dons encaissés ont en effet représenté environ 13% des ressources totales collectées pour l'exercice. En les rapportant aux recettes courantes, ils représentent plus de 22.7%. Cette proportion met en lumière la forte dépendance de l'Administration Publique (APU) de ces ressources pour combler les manques à gagner en matière d'impôts et taxes. Les dons constituent donc une composante essentielle du budget national, sans laquelle le gouvernement peinerait à atteindre certains objectifs financiers et de développement.

Tableau 9: Prévisions et Réalisations de dons

LIGNE BUDGÉTAIRE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
DONS	24,324,650,000.00	25,087,204,037.53	103.13%
Appui budgétaire global	4,681,650,000.00	233,327,705.05	4.98%
Aide aux projets	19,643,000,000.00	24,853,876,332.48	126.53%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

3.1.4. Les engagements de financement externe n'ont pas été tenus

Le financement externe, qui fait ici référence aux prêts accordés au pays par ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, n'a pas été au rendez-vous en 2021-2022. En effet, si les emprunts extérieurs prévus étaient de 3.450 milliards de gourdes, aucun décaissement n'a été enregistré sur l'exercice.

Les emprunts intérieurs ont constitué la totalité du volet financement du budget national en 2021-2022. Sur les 62.678 milliards de gourdes prévus au titre du financement interne, 59.521 milliards de gourdes ont été mobilisées, soit un taux de réalisation de 90.01% qui met en évidence une mobilisation interne significative, bien que légèrement inférieure aux prévisions. Le financement monétaire de la BRH a constitué la part la plus importante des emprunts intérieurs mobilisés, soit 72.31% des ressources totales de financement et plus de 22% des ressources budgétaires totales. Les souscriptions aux Bons du Trésor, représentant 19.31% des ressources de financement, ont également montré une performance notable avec un taux de réalisation de 92.09%.

Un élément remarquable est l'extraordinaire taux de réalisation des « autres emprunts internes » qui a atteint 772.94%, bien au-delà des prévisions initiales. Une réalité qui suggère que des ressources additionnelles aient été mobilisées par des voies non prévues dans le budget. Ces ressources ont sans doute aidé à compenser partiellement les faibles performances des autres sources examinées.

Tableau 10: Ressources de financement du budget de l'exercice 2021-2022 en prévisions et en exécutions en millions de gourdes

FINANCEMENTS	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
Emprunts intérieurs	62,678.09	59,521.49	90.01%
Financement Banque Centrale	46,470.00	43,041.28	92.62%
Emprunts auprès d'autres institutions financières	3,080.16	-	0.00%
Souscription de bons du Trésor	12,483.09	11,496.00	92.09%
Autres emprunts internes	644.84	4,984.21	772.94%
Emprunts extérieurs	3,450.00	-	0.00%
TOTAL	66,128.09	59,521.49	90.01%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

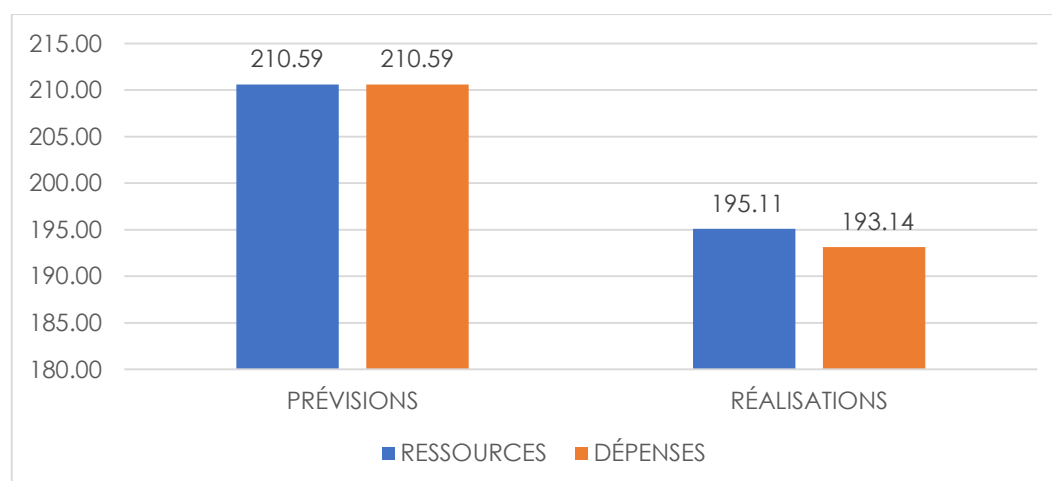
3.2. ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2022

3.2.1. L'exécution des dépenses publiques révèle un manque de réalisme budgétaire

Les données fournies par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État (CGACE) pour l'exercice 2021-2022 démontrent que le gouvernement n'a pas su anticiper ses capacités de mobilisation de ressources ainsi que ses besoins de financement. Il en résulte que l'effort de sincérité budgétaire toujours recommandé n'a pas été au rendez-vous.

Le gouvernement a en effet surestimé à la fois ses capacités de mobilisation de ressources et ses capacités de dépenses. S'il a prévu de mobiliser 210.588 milliards de gourdes, les ressources effectives ont été de l'ordre de 195.111 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation de 92.65%. En ce qui concerne les dépenses, les prévisions étaient établies à 210.588 milliards de gourdes alors que les décaissements effectifs n'étaient que d'environ 193.144 milliards de gourdes, soit 91.72%.

Graphique 9: Prévisions versus Réalisations de ressources et de dépenses en 2021-2022 en milliards de gourdes



Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

3.2.2. Dépenses de fonctionnement et d'investissement, toutes inférieures aux prévisions établies

Les dépenses de fonctionnement prévues à 172.17 milliards de gourdes ont été exécutées à hauteur de 162 milliards de gourdes (soit 94.10% des prévisions) alors que les dépenses pour programmes et projets dont les prévisions ont été de 38.42 milliards de gourdes ont été réalisées à hauteur de 81.05%, soit 31.14 milliards de gourdes.

Les dépenses de fonctionnement incluent les dépenses courantes, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette. Les dépenses courantes ont été quasiment exécutées en totalité, atteignant 141.94 milliards de gourdes sur les 141.96 milliards prévues, soit un taux de réalisation de quasi 100%. Les dépenses d'immobilisation, qui étaient prévues à 1.21 milliard de gourdes, n'ont été réalisées qu'à hauteur de 884.61 millions de gourdes, représentant 72,87% des prévisions. L'amortissement de la dette, prévu à 29 milliards de gourdes, a été de son côté réalisé à hauteur de 19.18 milliards de gourdes, soit 66.15% des prévisions.

Quant aux programmes et projets, ils ont été financés à un niveau moindre. Sur les 38.418 milliards de gourdes prévues, les décaissements ont atteint 31.139 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation de 81.05%.

Les programmes et projets ont bénéficié d'un financement du Trésor public (contrepartie locale) de 6.627 milliards de gourdes, nettement en deçà du montant prévu qui était de 15.33 milliards de gourdes. Ainsi, la contrepartie locale a représenté seulement 43.25% des prévisions.

En revanche, les dons, prévus à 23.09 milliards de gourdes, ont participé au financement des programmes et projets à hauteur de 24.51 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation de 106.14%.

Tableau 11 : Dépenses en millions de gourdes de l'exercice 2021-2022 par catégorie en prévisions et en réalisations

DÉPENSES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX DE RÉALISATION
Dépenses de fonctionnement	172,170.00	162,004.90	94.10%
<i>Dépenses courantes</i>	141,959.67	141,939.73	99.99%
<i>Dépenses d'immobilisation</i>	1,213.92	884.61	72.87%
<i>Amortissement de la dette</i>	28,996.41	19,180.55	66.15%
Dépenses de programmes et projets	38,418.00	31,139.26	81.05%
<i>Contrepartie locale</i>	15,325.00	6,627.90	43.25%
<i>Dons</i>	23,093.00	24,511.36	106.14%
TOTAL	210,588.00	193,144.00	91.72%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

3.2.3. Programmes et projets financés à partir des ressources en provenance du Trésor public

Durant l'exercice 2021-2022, des programmes et projets totalisant 6.627 milliards de gourdes ont été mis en œuvre au moyen des fonds du Trésor public par différentes entités de l'Administration publique. Certains programmes à caractère transversal ont été mis en œuvre par plusieurs institutions à la fois, comme c'est le cas pour les programmes de modernisation de l'administration centrale et de l'administration déconcentrée.

L'analyse des programmes financés durant l'exercice 2021-2022 révèle une distribution variée des engagements entre différentes entités de l'administration publique. Le MPCE a mis en œuvre deux (2) programmes principaux : le programme d'aménagement et de développement des territoires pour lequel il a mobilisé 1.407 milliard de gourdes et le programme de modernisation de l'administration centrale ayant coûté 22.907 millions de gourdes.

Le MEF a mis en œuvre trois (3) programmes distincts visant, d'une part, à instaurer une gouvernance active favorisant une croissance économique équilibrée, et d'autre part, à moderniser l'administration centrale ainsi que l'administration déconcentrée. Le programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique a mobilisé environ 5.4 millions de gourdes au total,

tandis que les programmes de modernisation de l'administration centrale et de l'administration déconcentrée ont requis des fonds de 1.015 milliard de gourdes et 34 millions de gourdes respectivement, totalisant environ 1.05 milliard de gourdes.

Le MTPTC a pour sa part mis en œuvre deux (2) programmes. Les ressources utilisées sont évaluées à 36.42 millions de gourdes pour la rénovation urbaine et 1.26 milliard de gourdes pour la mise en place du réseau de transport national, totalisant environ 1.3 milliard de gourdes, nettement en deçà des crédits budgétisés.

D'autres ministères, comme ceux du Commerce et de l'Industrie, de l'Environnement, de la Justice et de la Sécurité Publique, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, et des Affaires Sociales, ont chacun mis en œuvre un programme spécifique. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a alloué 46.49 millions de gourdes pour renforcer la société civile, le Ministère de l'Environnement a dépensé environ 19.21 millions de gourdes pour la gestion de l'environnement et le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a alloué 200 millions de gourdes pour renforcer l'administration de la justice.

D'un autre côté, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales a consacré environ 551.7 millions de gourdes à la modernisation de l'administration déconcentrée, tandis que le Ministère des Affaires Sociales a dépensé environ 1.98 milliard de gourdes pour la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs.

Des institutions telles que le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif et l'Université d'État d'Haïti ont aussi participé à des programmes visant le renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité (Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire) et le renforcement des institutions démocratiques nationales pour les deux autres institutions. Elles ont participé activement dans la mise en œuvre de

programmes, avec des montants respectifs de 4.275 millions pour le programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité, 13.124 millions et 32.471 millions de gourdes pour le renforcement des institutions démocratiques nationales.

Tableau 12: Programmes financés au cours de l'exercice 2021-2022 et les montants consommés en millions de gourdes

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	PROGRAMMES	MONTANTS
Pouvoir exécutif		6,578,034,431.89
MPCE	Programme d'aménagement et de développement des territoires	1,407,197,362.06
	Programme de modernisation de l'administration centrale	22,907,533.90
MEF	Programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	1,500,000.00
	Programme de modernisation de l'administration centrale	1,014,575,915.49
	Programme de modernisation de l'administration déconcentrée	34,000,000.00
	Programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	3,103,000.00
	Programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	790,127.19
MTPTC	Programme de rénovation urbaine	36,418,118.63
	Programme de mise en place du réseau de transport national	1,263,965,347.89
MCI	Programme de renforcement de la Société civile	46,492,050.00
MDE	Programme de gestion de l'environnement	19,209,977.73
MJSP	Programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité	200,000,000.00
MICT	Programme de modernisation de l'administration déconcentrée	551,699,999.00
MAST	Programme de mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs	1,976,175,000.00
Pouvoir judiciaire		4,275,000.00
CSPJ	Programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité	4,275,000.00
Organismes indépendants		45,595,166.29
CSCCA	Programme de renforcement des institutions démocratiques nationales	13,124,118.02
UEH	Programme de renforcement des institutions démocratiques nationales	32,471,048.27
TOTAL		6,627,904,598.18

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022



3.2.4. Exécution des dépenses publiques par pouvoir de l'État⁵

Une répartition des dépenses publiques effectivement réalisées selon les différents pouvoirs de l'État montre que plus de deux-tiers (2/3) des dépenses ont été réalisées par les institutions du pouvoir exécutif. En effet, il était prévu que ces institutions dépensent 201.54 milliards de gourdes sur l'exercice. Les dépenses effectivement réalisées se situaient autour de 133.40 milliards de gourdes, soit 69.07% du total des dépenses de l'exercice.

Les « autres financements » réalisés à partir des ressources du Trésor ont coûté 26.511 milliards de gourdes, représentant environ 14% des dépenses de l'exercice, alors que ces dépenses n'ont pas été prévues dans le budget. Les données informent que 3.185 milliards de gourdes des « autres financements » ont servi au paiement des frais financiers et des pertes de change, et 23.730 milliards au paiement de factures sur les produits pétroliers. Les « autres programmes financés par l'extérieur » ont quant à eux représenté 12.69% des dépenses totales de l'exercice. Un total de 24.511 milliards de gourdes a été dépensé à ce titre.

Les pouvoirs législatif et judiciaire ont respectivement constitué 1.69% et 1.16% des dépenses totales de l'exercice fiscal 2021-2022. Si le pouvoir législatif a dépensé 3.255 milliards de gourdes au total, le pouvoir judiciaire a réalisé pour sa part des dépenses avoisinant 2.816 milliards de gourdes durant l'exercice.

Tableau 13: Dépenses publiques par pouvoir de l'État en 2021-2021 (en milliards de gourdes)

POUVOIR	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	POIDS
Pouvoir exécutif	201,554.65	133,408.21	69.07%
Pouvoir législatif	3,466.80	3,255.03	1.69%
Pouvoir judiciaire	2,298.21	2,237.15	1.16%
Organismes Indépendants	3,268.34	2,816.48	1.46%
Autres financements Trésor		26,915.93	13.94%
Autres programmes financés par l'extérieur		24,511.36	12.69%
TOTAL	210,588.00	193,144.16	100.00%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

⁵ Voir le tableau 14 pour une présentation plus détaillée sur l'exécution budgétaire.

Tableau 14: Dépenses publiques de l'exercice 2021-2022 en prévision et en exécution par entité administrative en millions de gourdes

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	PRÉVISIONS			EXÉCUTIONS		
	FONCT.	INV.	TOTAL	FONCT.	INV.	TOTAL
Pouvoir exécutif	163,252.99	38,301.66	201,554.65	126,830.18	6,578.03	133,408.21
MPCE	1,488.72	3,954.81	5,443.54	1,471.88	1,430.10	2,901.99
MEF	7,744.18	1,572.16	9,316.33	7,298.74	1,053.97	8,352.71
MARNDR	1,904.11	3,372.59	5,276.69	1,721.89	-	1,721.89
MTPTC	1,720.24	15,150.29	16,870.53	1,634.18	1,300.38	2,934.56
MCI	829.47	60.87	890.33	771.94	46.49	818.43
MDE	1,731.47	752.55	2,484.02	1,542.84	19.21	1,562.05
Ministère du Tourisme	248.89	212.00	460.89	325.01	-	325.01
MJSP	18,175.15	1,679.46	19,854.61	17,415.28	200.00	17,615.28
MHAVE	148.79	5.00	153.79	146.32	-	146.32
MAE	4,607.51	10.00	4,617.51	4,467.42	-	4,467.42
La Présidence	1,520.96	-	1,520.96	1,418.22	-	1,418.22
La Primature	2,145.15	50.00	2,195.15	2,071.14	-	2,071.14
MICT	3,084.52	590.30	3,674.82	3,067.46	551.70	3,619.16
Ministère de la Défense	1,314.22	150.00	1,464.22	1,108.55	-	1,108.55
MENFP	22,946.87	4,690.79	27,637.66	20,446.27	-	20,446.27
MAST	1,520.89	3,371.26	4,892.15	1,454.65	1,976.18	3,430.82
MSPP	6,983.30	1,830.77	8,814.07	6,277.02	-	6,277.02
MCFDF	244.93	10.00	254.93	216.30	-	216.30
MJSAC	790.74	49.50	840.24	704.66	-	704.66
Ministère des Cultes	286.95	-	286.95	248.65	-	248.65
Ministère de la Culture	1,574.29	784.30	2,358.59	1,465.24	-	1,465.24
Ministère de la Communication	465.61	5.00	470.61	434.72	-	434.72
	81,776.05	-	81,776.05	23,954.17	-	23,954.17
Interventions publiques	20,778.38	-	20,778.38	21,351.14	-	21,351.14
Dettes publiques	33,397.52	-	33,397.52	5,816.49	-	5,816.49
Dotation spéciale	27,600.16	-	27,600.16	3,255.03	-	3,255.03
Pouvoir législatif	3,442.14	24.67	3,466.80	1,637.58	-	1,637.58
Sénat de la République	1,793.39	24.67	1,818.05	1,617.45	-	1,617.45
Chambre des Députés	1,648.75	-	1,648.75	2,232.87	4.28	2,237.15
Pouvoir judiciaire	2,293.93	4.28	2,298.21	2,232.87	4.28	4.28
CSPJ	2,293.93	4.28	2,298.21	2,770.89	45.60	2,816.48
Organismes indépendants	3,180.94	87.40	3,268.34	742.32	13.12	755.44
CSCCA	1,015.91	28.32	1,044.22	399.89	-	399.89
Conseil électoral	436.77	-	436.77	138.57	-	138.57
OPC	197.04	-	197.04	1,463.21	32.47	1,495.68
UEH	1,486.25	54.08	1,540.33	26.91	-	26.91
AKA	44.98	5.00	49.98	26,915.93	-	26,915.93
Autres	-	-	-	3,185.08	-	3,185.08
Frais financiers			-	23,730.85	-	23,730.85
Paiement facture / BMPAD	-	-		23,954.17	-	23,954.17
Autres programmes et financés par l'extérieurs			-	-	24,511.36	24,511.36
Autres progr. et financés par l'ext	-	-	-		24,511.36	24,511.36
TOTAL	172,170.00	38,418.00	210,588.00	162,004.90	31,139.26	193,144.16

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022



3.3. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

3.3.1. Un excédent budgétaire en 2021-2022

Les opérations budgétaires de l'exercice 2021-2022 se sont soldées par un excédent de 1.97 milliard de gourdes. En effet, des 195.11 milliards de gourdes collectées en termes de ressources publiques, 193.14 milliards ont été dépensées selon les données fournies par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Tableau 15: Ressources et dépenses effectives en 2021-2022

RUBRIQUES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
RESSOURCES	210,588,000,000.00	195,111,447,422.78
A-RECETTES COURANTES	120,135,261,417.00	110,502,754,947.16
Recettes internes	89,914,257,641	80,236,108,112
Recettes douanières	26,985,743,775.00	26,645,122,291
Autres ressources domestiques	3,235,260,001.00	3,621,524,544
B-DONS	24,324,650,000.00	25,087,204,037.53
Appui budgétaire global	4,681,650,000.00	233,327,705.05
Aide Projets	19,643,000,000.00	24,853,876,332.48
C-FINANCEMENT	66,128,088,583.00	59,521,488,438.09
Tirages sur emprunt	3,450,000,000.00	-
Bons du Trésor	12,483,088,583.00	11,496,000,000.00
Autres financements internes de projets	3,725,000,000.00	4,984,210,009.29
Emprunt BRH	46,470,000,000.00	43,041,278,428.80
DÉPENSES	210,588,000,000.00	193,144,158,284.04
A-DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	172,170,000,000.00	162,004,897,097.50
Dépenses courantes	66,802,237,291.00	141,939,733,257.00
Dépenses d'immobilisation	34,494,331,804	884,614,591.89
Amortissement de la dette	36,261,991,764.00	19,180,549,248.61
B-DÉPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	38,418,000,000.00	31,139,261,186.54
Financement interne (contrepartie locale)	15,325,000,000.00	31,139,261,186.54
Financement externe (dons et emprunts)	23,093,000,000.00	6,627,904,598.36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	1,967,289,138.74

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

3.3.2. ... mais un excédent budgétaire préoccupant

La CSCCA est très préoccupée par le résultat budgétaire présenté par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État en 2021-2022. Deux (2) éléments fondamentaux justifient les préoccupations de la Cour.

1. Les ressources du Fonds National de l'Éducation (FNE) collectées par la Banque de la République d'Haïti (BRH) ont été cette année incluses dans les tableaux de recettes publiques, ce qui est conforme au principe de l'unité budgétaire. Toutefois, les dépenses réalisées par l'institution sur l'année fiscale n'ont pas été considérées dans les dépenses budgétaires présentées. Ceci engendre un décalage entre les recettes et les dépenses généralement réalisées, ce qui contribue à l'excédent budgétaire mis en avant par le MEF.
2. Des dépenses de l'ordre de 11.86 milliards de gourdes exécutées par les postes comptables sur compte courant ne sont pas incluses dans les tableaux de dépenses présentés, mais sont plutôt présentées en annexe du compte général. Cette omission des dépenses courantes des tableaux de dépenses a également influencé le solde budgétaire, faussant sans doute le résultat. En ajoutant ce montant aux dépenses déclarées dans le projet de loi de règlement, le solde budgétaire afficherait un déficit de 9,89 milliards de gourdes.

Par ailleurs, un excédent budgétaire résultant de la compression des dépenses publiques reflète l'adoption d'une politique budgétaire restrictive. Ce type de politique est généralement mis en œuvre en cas de surchauffe économique. Or, l'économie haïtienne est en contraction durant les quatre (4) dernières années. Il serait donc incohérent pour le gouvernement de mettre en place une politique restrictive de manière volontariste.

3.3.3. Un état des résultats comptables très déficitaire

L'état des résultats comptables de l'exercice 2021-2022 révèle un déficit significatif de 45.746 milliards de gourdes. Ce déficit met en lumière une série de problèmes structurels et conjoncturels affectant les finances publiques haïtiennes. En examinant les revenus de la classe 7 et les charges de la classe 6 du Plan Comptable Général de l'État, plusieurs points critiques émergent.

Les revenus totaux de l'État pour l'exercice 2021-2022 (hors produits d'emprunts et des recettes diverses) se sont élevés à environ 110.736 milliards de gourdes, dont la majorité provenait des recettes fiscales (104.351 milliards de gourdes). Les recettes non fiscales et les dons reçus pour les dépenses courantes ont été respectivement de 4.267 milliards et 233.33 millions de gourdes. De plus, les recettes en capital, représentent 11.22 millions de gourdes.

Les charges, quant à elles, se sont élevées à environ 156.481 milliards de gourdes, avec des dépenses de personnel représentant la plus grande part (66.431 milliards de gourdes). Les dépenses de services et charges, ainsi que les achats de biens de consommation, ont également été substantiels, totalisant respectivement 13.262 milliards et 30.063 milliards de gourdes. Les dotations aux amortissements et autres dépenses publiques de fonctionnement ont respectivement atteint 5.506 milliards et 26.106 milliards de gourdes.

La différence entre les revenus et les charges met en évidence un déséquilibre important entre les revenus et les charges, accentué par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la faiblesse des ressources domestiques est flagrante. L'incapacité de l'État à mobiliser suffisamment de ressources est due à des inefficacités dans la collecte des impôts, une économie informelle dominante, une évasion fiscale significative, etc. De plus, la situation socio-politique instable du pays, caractérisée par des troubles politiques, une insécurité généralisée et des crises économiques récurrentes, a exacerbé les défis, limitant la capacité de l'État à augmenter ses recettes.

En parallèle, les besoins croissants dans presque tous les secteurs (éducation, santé, environnement, sécurité, etc.) nécessitent des interventions accrues de l'État. Cependant, les ressources disponibles ne sont pas à la hauteur des besoins, forçant l'État à recourir de manière excessive à la dette et au financement par la Banque centrale. Cette dépendance au financement extérieur et aux emprunts internes, notamment ceux de la Banque centrale, devient un recours quasi systématique pour alléger des déficits budgétaires.

Tableau 16: États de résultats de l'exercice fiscal 2021-2022

TITRES	MONTANTS	TOTAL
A. REVENUS		
61 Recettes fiscales	104,351,181,549.31	
62 Recettes non fiscales	4,266,854,667.67	
63 Recettes en capital	11,219,983.79	
65 Dons reçus pour dépenses courantes	233,327,705.05	
67 Revenus financiers	4,037,120.76	
68 Produits extraordinaires	1,644,180.25	
69 Autres revenus	1,867,817,445.38	
TOTAL REVENUS (A)		110,736,082,652.21
B. CHARGES		
71 Dépenses de personnel	66,430,739,665.87	
72 Dépenses de services et charges	13,261,751,354.70	
73 Achat de biens de consommation et petits matériels	30,062,952,513.86	
75 Allocations et indemnisation	15,113,725,560.92	
76 Dotations aux amortissements	5,506,249,944.31	
79 Autres dépenses publiques de fonctionnement	26,106,361,294.14	
TOTAL CHARGES (B)		156,481,780,333.80
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE (A-B)		-45,745,697,681.59

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

3.3.4. Effort d'« économie structurelle » insuffisant

La situation difficile dans laquelle se retrouve l'économie haïtienne requiert la mise en œuvre d'une politique économique structurelle impliquant des dépenses d'investissement fortes. Autrement dit, étant donné l'état de l'économie, il serait

bien indiqué que le gouvernement haïtien dépense substantiellement dans des programmes et projets pouvant participer significativement à la structuration présente et future de l'économie.

En 2021-2022, la réalité a été tout autre. D'abord, au niveau des prévisions budgétaires, les programmes et projets n'ont pas été traités à la hauteur de leur importance. Les allocations prévues, soit environ 38.42 milliards de gourdes, ne représentaient que 18.24% des allocations budgétaires globales. Les décaissements n'ont été que d'environ 31.14 milliards de gourdes, soit 16.12% des dépenses totales de l'exercice.

La CSCCA considère que les allocations budgétaires destinées aux programmes et projets, ainsi que leur exécution, ont été insignifiantes en 2021-2022. Selon la Cour, l'insuffisance des dépenses d'investissement, notamment dans les programmes et projets, témoigne du manque d'engagement du gouvernement à structurer l'économie de manière à favoriser un cercle vertueux de croissance et de développement économique.

En conséquence, la Cour exhorte le gouvernement à intensifier ses efforts d'investissement. Tout en admettant l'existence d'un arbitrage difficile entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement, elle croit qu'il est absolument indispensable que les autorités des finances publiques trouvent un meilleur équilibre entre les deux types de dépenses.

DEUXIÈME PARTIE
ANALYSES D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE
L'EXERCICE FISCAL 2021-2022

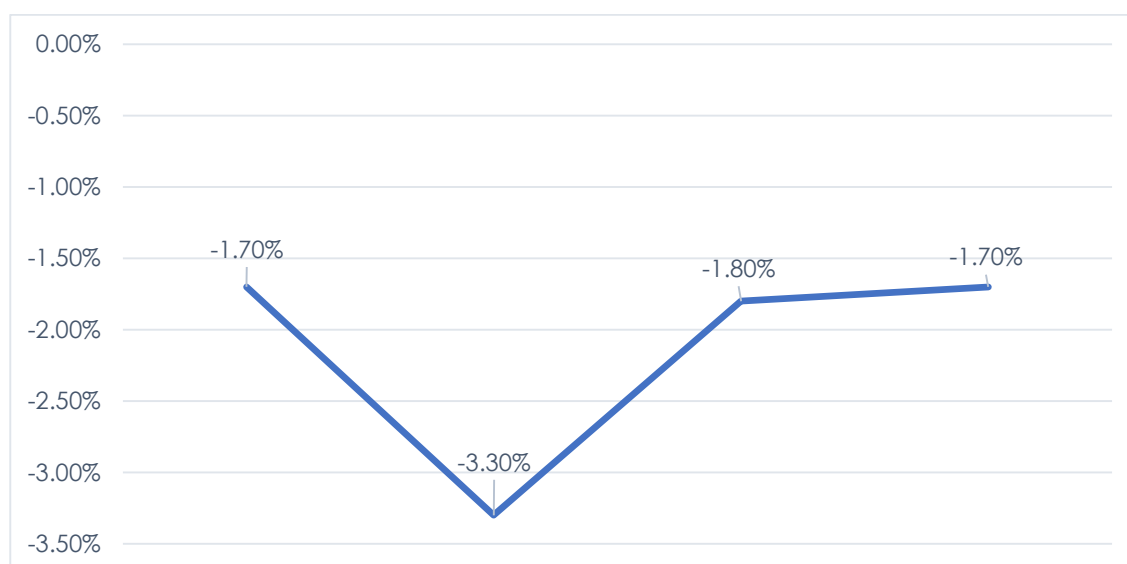
I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2022

1.1. PIB HAÏTIEN : CHUTE DE -8.50% SUR QUATRE ANS

Le gouvernement haïtien comptait sur une croissance de 0.3% du Produit Intérieur Brut (PIB) haïtien en 2021-2022. Ce niveau, quoique faible par rapport au besoin de croissance de l'économie haïtienne, mettrait fin aux trois (3) années précédentes durant lesquelles le PIB a continuellement chuté. Cependant, c'est encore une croissance négative de -1.7% qui a été enregistrée en 2022.

De 2018-2019 à 2021-2022, le PIB haïtien a accumulé des pertes de -8,50 %, avec des baisses successives de -1,7 % en 2018-2019, -3,3 % en 2019-2020, -1,8 % en 2020-2021 et -1,7 % en 2021-2022. Cette situation inédite n'a pas été observée dans l'histoire économique haïtienne au cours des cinquante dernières années.

Graphique 10 : Décélération de la croissance du PIB en 2019 et 2022

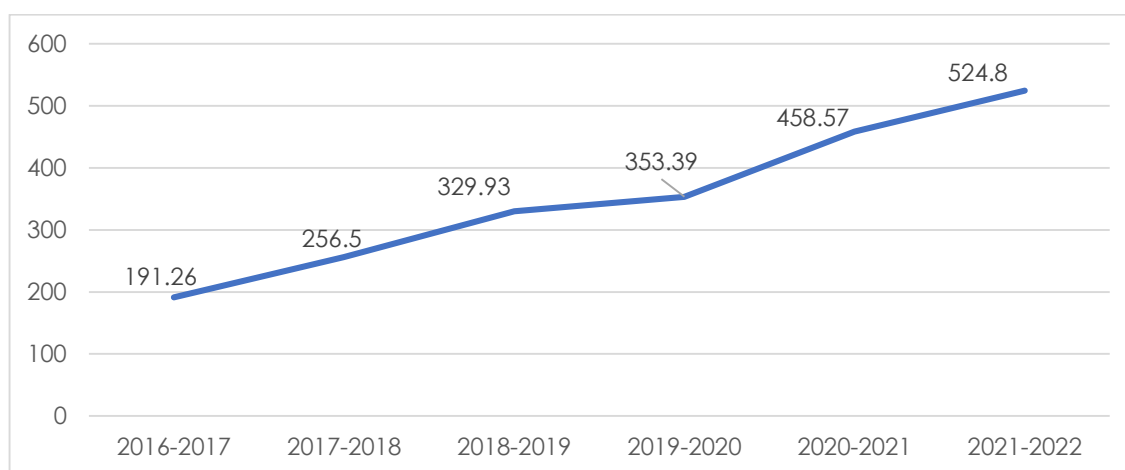


Source : Graphique construit à l'aide des données de l'IHSI

1.2. UN ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉ

La Cour a, à maintes reprises, attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'évolution inquiétante de la dette publique haïtienne qui était déjà passée de 191.26 milliards de gourdes en 2016-2017 à 458.57 milliards de gourdes en 2020-2021. En 2021-2022, l'encours de la dette est passé à 524.80 milliards de gourdes, soit une hausse de 14.44%.

Graphique 11: Encours de la dette publique en milliards de gourdes de 2016-2017 à 2021-2022



Sources : Comptes généraux – Exercices 2016-2017 à 2021-2022

La Banque de la République d'Haïti (BRH) demeure le principal créancier interne de l'État, avec une augmentation de 34.29% de ses créances, passant de 200.97 milliards de gourdes à 269.88 milliards de gourdes entre le début et la fin de l'exercice. D'autres institutions financières ont également vu leurs créances augmenter, notamment les souscripteurs aux bons du Trésor avec une hausse de 31.83%, l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) avec une augmentation de 20.46% et l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) avec une augmentation remarquable de 184.96%. L'Office d'Assurance Véhicules Contre-Tires (OAVCT) et l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ont enregistré des augmentations significatives de leurs créances, avec des hausses respectives de 528.69% et 170.51%. En revanche, certaines créances internes ont diminué, notamment celles de la Banque Nationale de Crédit (BNC) qui ont chuté de 88.24%, les divers

fournisseurs qui ont diminué de 65.01% et les créances liées à la pension civile qui ont baissé de 9.31%.

La dette externe, quant à elle, a diminué de 202.145 milliards de gourdes à 191.64 milliards de gourdes. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la dette multilatérale, qui a chuté de 81.28%. Les créances du FMI, du FIDA et de la BID/Minoterie ont été entièrement annulées, contribuant à cette diminution. Toutefois, la dette bilatérale a légèrement augmenté de 5.55%, avec des augmentations notables des créances de BANDES de 23.84% et de PDVSA de 14.17%. En revanche, les créances de la Chine-Taiwan ont diminué de 36.43%.

Tableau 17: Évolution de l'encours de la dette publique au cours de l'exercice 2021-2022 (en millions de gourdes)

CATÉGORIE DE DETTE	01 OCT. 2021	30 SEPT. 2022	VARIATION
DETTE INTERNE	256,418.80	333,160.00	29.93%
Banque de la République d'Haïti (BRH)	200,968.15	269,884.13	34.29%
Autres institutions financières (AIF)	45,589.80	54,771.59	20.14%
Banque Nationale de Crédit (BNC)	5,809.61	682.99	-88.24%
Souscripteurs aux bons du Trésor	35,800.00	47,196.00	31.83%
Office National d'Assurance Vieillesse (ONA)	1,685.92	2,030.82	20.46%
Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)	483.57	1,377.96	184.96%
Office National de l'Aviation Civile (OFNAC)	791.03	927.91	17.30%
Office d'Assurance Véhicules Contre-Tiers (OAVCT)	98.61	619.95	528.69%
Autorité Portuaire Nationale (APN)	921.96	2,493.95	170.51%
Autres	9,860.85	8,504.29	-13.76%
Pension civile	9,072.93	8,228.62	-9.31%
Divers fournisseurs	787.91	275.66	-65.01%
DETTE EXTERNE	202,146.43	191,639.20	-5.20%
Dette multilatérale	25,030.46	4,685.82	-81.28%
OPEC	4,054.62	4,685.82	15.57%
FMI	15,883.49	-	-
FIDA	5,087.78	-	-
BID/Minoterie	456.86	-	-
Dette bilatérale	177,115.97	186,953.37	5.55%
BANDES	2,547.20	3,154.49	23.84%
PDVSA	143,922.14	164,316.75	14.17%
Chine-Taiwan	30,646.62	19,482.15	-36.43%
DETTE TOTALE	458,565.23	524,799.20	14.44%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

Les données exposées mettent en lumière la dépendance croissante de l'État haïtien par rapport à la dette interne, en particulier les financements de la BRH et des souscripteurs aux bons du Trésor. L'augmentation globale de la dette publique, malgré la réduction de la dette externe, souligne des défis fiscaux persistants et la nécessité pour l'État de diversifier ses sources de financement et de renforcer sa capacité à mobiliser des ressources internes.

1.2.1. Le service de la dette devient en conséquence de plus en plus lourd

Le service de la dette publique, représentant la charge financière supportée par l'administration pour rembourser ses obligations, se compose de deux (2) parties principales : le principal et les intérêts. En 2021-2022, le service de la dette totale a atteint 176.26 milliards de gourdes, dont 170.10 milliards pour le principal et 6.16 milliards pour les intérêts.

La dette interne a représenté la majeure partie de cette charge, avec un total de 165.26 milliards de gourdes. Les intérêts sur la dette interne ont totalisé 4.32 milliards de gourdes, ce qui montre une charge d'intérêts relativement élevée. La charge sur la dette externe a été évaluée à environ 11.00 milliards de gourdes, incluant des intérêts de 1.84 milliard de gourdes, avec une part significative provenant des dettes bilatérales, notamment envers PDVSA.

Tableau 18: Service de la dette publique pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 en millions de gourdes

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	EXERCICES 2020-2021	EXERCICES 2021-2022	VARIATION
DETTE INTERNE	149,610.24	165,264.40	10%
Autres Institutions Financières (AIF)	138,489.45	157,924.62	14%
Autres Créances Internes	11,120.78	6,686.24	-40%
DETTE EXTERNE	8,900.15	10,995.84	24%
Dette Multilatérale	377.07	411.35	9%
Dette Bilatérale	8,523.07	10,584.51	24%
TOTAL	158,510.39	176,260.24	11%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

L'analyse du service de la dette publique d'Haïti pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 met en évidence une augmentation significative du fardeau de la dette qui a des implications importantes pour les finances publiques du pays.

Pour l'exercice 2021-2022, le service total de la dette publique a augmenté de 11% par rapport à l'exercice précédent durant lequel il était de 158.51 milliards de gourdes. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du service de la dette interne, qui a progressé de 10% par rapport à l'exercice 2020-2021. Le paiement d'une partie du principal de la dette envers les autres institutions financières (AIF) et les intérêts y relatifs a crû de 14%, passant de 138.49 milliards de gourdes en 2020-2021 à 157.92 milliards de gourdes en 2021-2022. Toutefois, le service sur les autres créances internes a diminué de manière assez significative (40%) réduisant ainsi leur charge de 11.12 milliards de gourdes à 6.69 milliards de gourdes.

Le service de la dette externe a, pour sa part, augmenté de 24%. Cette hausse est due à la fois à la progression du service de la dette multilatérale et de celui de la dette bilatérale. Le service de la dette multilatérale a connu une croissance de 9%, atteignant 411.35 millions de gourdes contre 377.07 millions de gourdes en 2020-2021. Pour le service de la dette bilatérale, l'augmentation a été plus importante. Il a crû de 24% par rapport à l'exercice précédent, passant de 8.52 en milliards de gourdes à 10.52 milliards de gourdes.

L'augmentation du service de la dette publique souligne le fardeau croissant que représente la dette pour l'économie. Le paiement de la dette, qui inclut simultanément le remboursement du principal et le paiement des intérêts, limite la capacité du gouvernement à financer d'autres dépenses publiques essentielles, telles que l'éducation, la santé et les infrastructures.

D'un autre côté, il est impératif de reconnaître que le service de la dette est une obligation incontournable. Le non-paiement de la dette pourrait entraîner des conséquences graves, notamment une dégradation de la note de crédit du

pays, rendant les futurs emprunts plus coûteux ou même impossibles. Néanmoins, l'augmentation continue du service de la dette n'est pas soutenable à long terme et nécessite une gestion prudente et stratégique pour équilibrer les besoins immédiats de financement et la stabilité financière à long terme.

Il est à constater qu'au cours des deux (2) exercices budgétaires (2020-2021 et 2021-2022), aucun montant n'a été remboursé à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Cette observation met en lumière une problématique importante dans la gestion de la dette publique interne. L'accumulation de la dette envers la BRH sans remboursement effectif est préoccupante, car elle peut exacerber les déséquilibres macroéconomiques. La dette envers la banque centrale est souvent associée à une augmentation de la base monétaire, ce qui peut entraîner une inflation accrue si elle n'est pas gérée correctement. De plus, une dépendance continue à l'emprunt auprès de la banque centrale peut limiter l'efficacité de la politique monétaire, réduisant la capacité de la BRH à stabiliser l'économie.

Dans ce contexte, il devient impératif pour le gouvernement de mettre en place une stratégie de remboursement de la dette interne contractée auprès de la BRH. Cela inclut l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques, l'optimisation des dépenses et la diversification des sources de financement pour réduire la dépendance à l'emprunt interne. Une gestion proactive et prudente de la dette publique est cruciale pour assurer la stabilité financière à long terme et créer un environnement économique propice à la croissance et au développement.

1.2.2. Parenthèse sur le financement monétaire

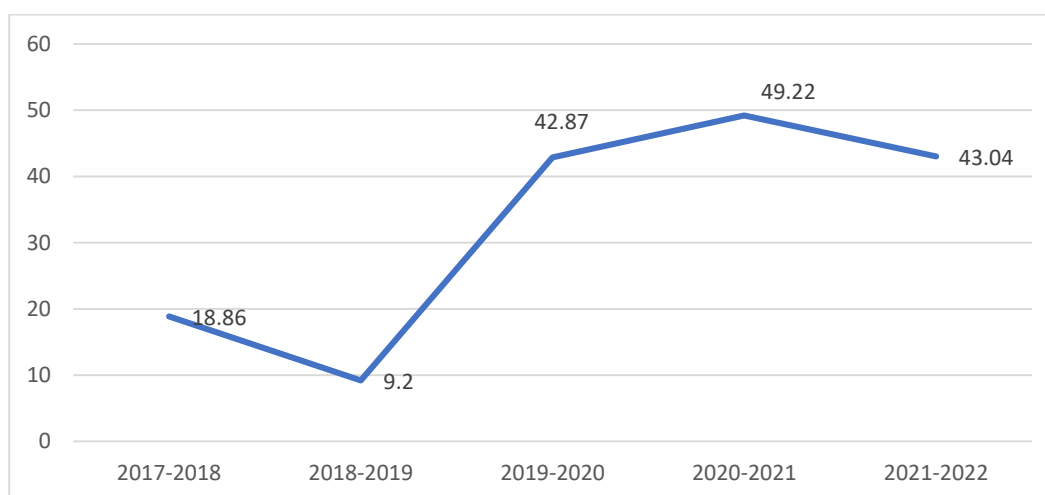
Le financement monétaire par la Banque de la République d'Haïti (BRH) a été maîtrisé en 2022. Il demeure cependant élevé, soulignant la forte dépendance du gouvernement haïtien à cette forme de financement pour combler ses déficits budgétaires et de trésorerie.



Le ministre de l'Économie et des Finances, et le gouverneur de la BRH ont procédé à la signature d'un pacte de gouvernance économique et financière visant à limiter le financement monétaire à un plafond de 46.43 milliards de gourdes. Le financement a été effectivement maîtrisé et a atteint 43.04 milliards de gourdes au 30 septembre 2022.

Cependant, le montant du financement monétaire demeure élevé. Il a représenté 22.06% des dépenses totales de l'exercice. Cette situation révèle la difficulté persistante du gouvernement à générer suffisamment de revenus pour couvrir ses besoins financiers. En outre, l'augmentation continue du financement monétaire, qui a grimpé de 9.2 milliards de gourdes en 2018-2019 à 43.04 milliards de gourdes en 2021-2022 est symptomatique de déséquilibres structurels dans les finances publiques.

Graphique 12: Évolution du financement monétaire (en milliards de gourdes 2017-2018 à 2020-2021)



Sources : Note sur la Politique Monétaire (BRH) et Compte général 2022

La Cour rappelle que la dépendance accrue des finances publiques au financement monétaire a des implications économiques généralement déstabilisatrices. Premièrement, elle semble être l'une des causes des pressions inflationnistes que connaît le pays. En effet, lorsque la banque centrale finance les déficits gouvernementaux en augmentant la base monétaire, cela a comme

conséquence, parmi d'autres, de conduire à une augmentation de la masse monétaire, alimentant ainsi l'inflation.

Deuxièmement, le recours excessif au financement monétaire peut participer à affaiblir la crédibilité de la politique monétaire de la BRH. La banque centrale doit équilibrer ses objectifs de soutien au gouvernement et de maintien de la stabilité des prix. Un financement monétaire trop important peut limiter la capacité de la BRH à contrôler l'inflation et à stabiliser l'économie, réduisant ainsi la confiance des agents économiques dans la politique monétaire.

Bien que le financement monétaire par la BRH ait permis de couvrir les déficits budgétaires à court terme, la CSCCA estime qu'il est impératif que le gouvernement adopte des réformes structurelles pour améliorer la gestion des finances publiques, diversifier les sources de financement et renforcer la mobilisation des ressources internes. Cela permettra de réduire la dépendance au financement monétaire et d'assurer une stabilité économique à long terme.

1.3. LES AGRÉGATS MONÉTAIRES DE 2021-2022 SUIVENT LA TENDANCE DES CRÉANCES DE LA BRH SUR L'ÉTAT

En 2021-2022, la masse monétaire a connu une progression notable. La base monétaire au sens restreint (M1) a augmenté de 7.81% sur une base trimestrielle au quatrième trimestre de l'exercice fiscal 2022, enregistrant une croissance de 23.1% sur un an. Cette expansion de la monnaie centrale, tant au sens strict qu'au sens large, a été principalement alimentée par une hausse des créances de la BRH sur l'État, qui a augmenté de 6.24%.

Les agrégats monétaires au sens large ont également affiché une croissance assez importante. L'agrégat M3 a enregistré une hausse de 17.1% par rapport à septembre 2021. Les dépôts totaux en gourdes dans le système bancaire ont continué d'augmenter à un taux stable de 20.1%, tandis que les dépôts en dollars,

convertis en gourdes, ont affiché une croissance de 16%, malgré une baisse en volume de 3.5 %. Cette hausse s'explique particulièrement par l'effet de change. L'expansion monétaire a eu des implications directes sur l'économie haïtienne. L'augmentation de la base monétaire reflète une réponse aux besoins de financement accrus de l'État, exacerbés par une série de chocs économiques. L'instabilité socio-politique et la détérioration des conditions sécuritaires ont entraîné une réduction de l'activité économique, augmentant les besoins de financement du gouvernement pour stabiliser l'économie.

La politique monétaire de la BRH a joué un rôle crucial dans cette dynamique. Face à une demande accrue de devises et pour préserver la valeur de la gourde, la BRH a resserré les conditions monétaires en augmentant les taux directeurs et les coefficients de réserves obligatoires sur les passifs en devises étrangères. Cette intervention visait à absorber l'excédent de liquidité dans le système bancaire et à limiter l'inflation, qui s'est accélérée pour atteindre 30.5% en juillet 2022 en glissement annuel.

Les résultats montrent que les défis pour la BRH et l'économie haïtienne restent nombreux. Les tensions inflationnistes, alimentées par l'augmentation des prix des produits importés et la dépréciation de la gourde, ont continué de peser sur l'économie. La faible croissance des réserves nettes de change, qui se sont établies à 227.23 millions de dollars au 30 septembre 2022, met en évidence la fragilité de la situation financière.

1.4. UN SYSTÈME BANCAIRE QUI RÉSISTE MALGRÉ LES CONTRACTIONS RÉPÉTÉES DE L'ÉCONOMIE⁶

Malgré la crise économique, le système bancaire haïtien, composante dominante du système bancaire, se porte bien.

⁶ Cette section est fondamentalement tirée de la Note sur la politique Monétaire de la BRH pour le dernier trimestre 2021-2022.

L'analyse des données au 31 juillet 2022 a fait ressortir une amélioration du produit net bancaire et une légère chute de la rentabilité du système en termes cumulés. Du côté des emplois, l'actif du système s'est établi à 590,8 milliards de gourdes contre 520,3 milliards de gourdes au 30 septembre 2021, soit une hausse de 13.6 %. Cette performance de l'actif a été supportée par une hausse combinée des postes « avoirs à la BRH » (+15 %), « avoirs dans les banques locales » (+82 %) et « bons du trésor » (+ 43 %).

S'agissant des ressources, les dépôts totaux du système ont crû de 14 %, atteignant 485 milliards de gourdes au 31 juillet 2022 contre 423.8 milliards au 30 septembre 2021. Cette progression des dépôts, en glissement annuel, est imputable à l'augmentation de toutes les composantes, dont les dépôts à vue (+13 %), les dépôts d'épargne (+18 %) et les dépôts à terme (+13 %). Conséquemment, le ratio « prêts bruts sur dépôts totaux », lequel mesure le niveau d'intermédiation bancaire, a légèrement reculé, passant de 33 % au 30 septembre 2021 à 31 % au mois de juillet 2022, soit une baisse de 2 points de pourcentage.

Pour sa part, le produit net bancaire (PNB) s'est établi à 26.4 milliards de gourdes sur une base cumulée, soit une progression de 18.5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette bonne posture du PNB est soutenue principalement par une hausse de 14 % des revenus d'intérêt, de 28 % des commissions et de 31 % des gains sur change. Cette bonne performance du PNB vis-à-vis des dépenses d'exploitation, qui ont atteint 15.7 milliards de gourdes, a permis au système bancaire de dégager un bénéfice net d'environ 7.6 milliards de gourdes au 31 juillet 2022 contre 6.9 milliards de gourdes au cours de la même période de l'année précédente, ce qui correspond à une hausse d'environ 12 %.

L'analyse des données relatives à la structure financière du système bancaire a montré une évolution mitigée de celle-ci. D'un côté, les « Avoirs des actionnaires en pourcentage de l'actif » se sont inscrits à 7.48 % au mois de juillet 2022 contre

7.70 % au 30 septembre 2021, soit un recul de 22 points de base. D'un autre côté, les « dépôts en pourcentage de l'actif » ont atteint 82.10 % au mois de juillet 2022 contre 81.47 % au mois de septembre 2021.

Sur les 10 premiers mois de l'exercice sous étude, une détérioration de la qualité de l'actif a été constatée. En effet, au 31 juillet 2022, le ratio « prêts improductifs bruts en pourcentage des prêts bruts » s'est établi à 8,74 % contre 5.61 % au terme de l'exercice 2020-2021.

Parallèlement, les provisions pour créances douteuses en pourcentage des prêts improductifs bruts ont fortement chuté, passant de 103.11 % au 30 septembre 2021 à 71.40 % au 31 juillet 2022, soit une détérioration de la couverture du système bancaire par rapport aux risques de défaut de paiements des débiteurs du système. Ceci s'explique par les demandes de moratoire et de restructuration formulées par les débiteurs du système dont la situation de trésorerie a été affectée par l'accentuation de la dégradation du climat des affaires résultant de la crise socio-politique et économique. Ainsi, les banques ont été autorisées, de façon spéciale, à appliquer un taux de provisionnement moindre.

Du côté de la rentabilité du système, les données collectées au 31 juillet 2022 indiquent un repli du rendement de l'actif (ROA) sur une base cumulée. Ce ratio s'est fixé à 1.66 % contre 1.88 % au cours de la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 22 points de base. Le comportement des fonds propres (ROE) a traduit également une chute au niveau de la rentabilité bancaire, avec un taux de 21.91 % au 31 juillet 2022 contre 21.26 % à la même période de l'année 2021.

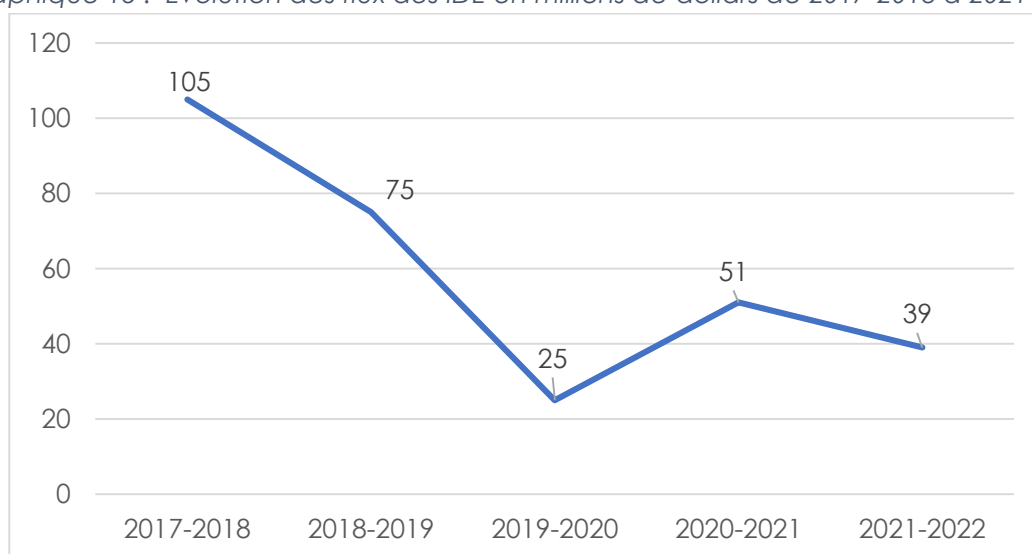
1.5. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) ONT ENCORE CHUTÉ EN 2022

Les investissements directs étrangers (IDE) revêtent une importance stratégique pour le développement économique des pays. Ils apportent des capitaux

indispensables, favorisent la création d'emplois et facilitent le transfert de technologies et de compétences. En attirant des investisseurs étrangers, un pays pourrait diversifier son économie, renforcer ses infrastructures et améliorer sa compétitivité sur le marché international. De plus, les IDE contribuent à l'intégration des pays dans l'économie mondiale, augmentant ainsi les exportations et réduisant la dépendance à l'aide internationale. Cependant, pour maximiser ces bénéfices, il est crucial de créer un environnement politique et économique stable et attractif pour les investisseurs.

En Haïti, les investissements directs étrangers (IDE) n'ont pas cessé de baisser. Selon les rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les flux d'IDE vers Haïti ont passé de 51 millions USD en 2021 à 39 millions USD en 2022. Cette baisse reflète les difficultés persistantes du pays à stabiliser son environnement économique et politique.

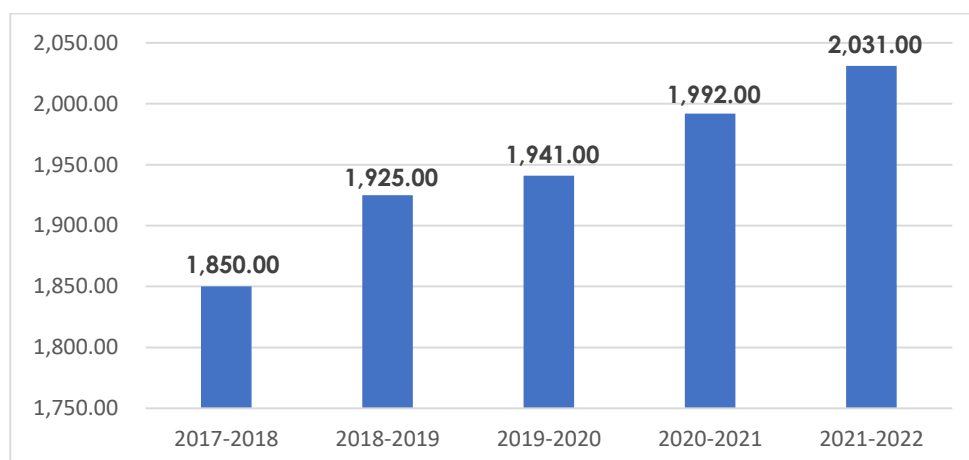
Graphique 13 : Évolution des flux des IDE en millions de dollars de 2017-2018 à 2021-2022



Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 (CNUCED)

Malgré cette diminution, le stock d'IDE dans le pays a augmenté, atteignant environ 2 milliards USD, ce qui représente environ 9,9 % du PIB du pays. Cela résulte d'un effet cumulatif enregistré.

Graphique 14: Évolution du stock des IDE en millions de dollars de 2017-2018 à 2021-2022



Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 (CNUCED)

L'environnement des affaires en Haïti reste particulièrement difficile. Il est caractérisé, entre autres, par l'inadéquation des infrastructures, l'instabilité politique et les crises sociales. Ces facteurs compliquent la mise en œuvre de politiques économiques stables et découragent les investisseurs étrangers. De plus, les nombreux blocages routiers et l'insécurité généralisée limitent la circulation des biens et des personnes, ce qui affecte négativement le climat d'investissement.

Pour contrer les défis, le gouvernement haïtien a mis en place une législation favorable aux IDE, offrant les mêmes droits et protections aux entreprises locales et étrangères. Des efforts ont également été faits pour améliorer les infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et du tourisme. Cependant, ces initiatives sont souvent entravées par l'instabilité politique, la prise de contrôle d'une bonne partie du pays par les gangs armés et la mauvaise gestion des ressources.

Bien qu'Haïti présente des opportunités pour les IDE, notamment dans certains secteurs stratégiques comme l'agriculture, le tourisme, la sous-traitance, les conditions actuelles restent très défavorables. Une amélioration significative de l'environnement sécuritaire et politique est essentielle pour attirer davantage d'investissements étrangers et stimuler une croissance économique durable.

II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS SELON LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DURABILITÉ FINANCIÈRES

L'analyse de la situation financière produite par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) repose sur trois (3) critères standards : la viabilité financière, la souplesse financière et la vulnérabilité financière.

Les critères considérés, analysés dans le contexte de l'économie haïtienne à travers plusieurs indicateurs, permettent de mesurer différentes dimensions de la santé économique du pays et sa capacité à conduire ses finances publiques de manière rationnelle et soutenable. L'approche adoptée permet de fournir une image claire et complète de la situation financière du pays. Elle aide également à mettre en lumière les points forts ainsi que les vulnérabilités de l'économie nationale d'Haïti.

2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2021-2022

La viabilité financière évalue la capacité d'un gouvernement à répondre à ses obligations sans recourir excessivement à la dette publique. Les indicateurs utilisés dans le cadre de ce critère sont essentiels pour la compréhension de la mesure dans laquelle l'État peut soutenir ses dépenses courantes et ses engagements financiers à long terme. Les principaux indicateurs de viabilité financière comprennent :

- la dette brute en pourcentage du PIB ;
- la dette brute en pourcentage des recettes courantes plus dons ;
- les recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales ;
- l'évolution des Recettes annuelles nettes.

Un faible ratio de dette brute par rapport au PIB ou aux revenus totaux est considéré comme favorable, car il indique une moindre charge de la dette relative à la taille de l'économie et aux ressources disponibles pour le service de la dette. Un ratio élevé de revenus totaux par rapport aux dépenses totales est

souhaitable, car il démontre une gestion budgétaire équilibrée et une capacité accrue à financer les dépenses publiques sans recourir à l'endettement.

2.1.1. Dette brute en pourcentage du PIB

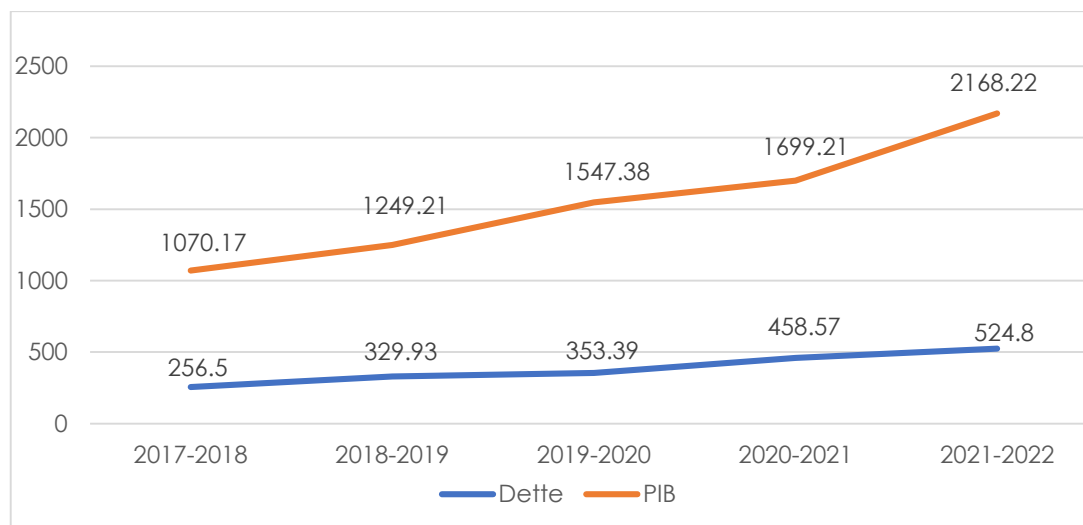
Le ratio dette brute en pourcentage du PIB exprime le poids de la dette publique dans l'économie. Il indique donc la part de la production intérieure brute détenue par les créanciers. Ce ratio constitue un indicateur clé pour la viabilité financière des finances publiques.

Pour l'exercice fiscal 2021-2022, avec une dette publique totale de 524.8 milliards de gourdes et un PIB nominal de 2168.22 milliards de gourdes, le ratio s'élevait à 24.20%. Le ratio est à ce niveau considéré comme relativement modéré, indiquant que la dette publique est encore soutenable par rapport à la taille de l'économie. Cependant, son évolution dans le temps, comme indiqué précédemment, est préoccupant.

Le ratio dette sur PIB montre qu'Haïti a une certaine marge de manœuvre pour emprunter sans risquer un défaut de paiement. Entre 2017-2018 et 2021-2022, le ratio de la dette brute sur le PIB a oscillé entre 23% et 26%, illustrant une charge de dette relativement stable et modérée. Cette stabilité est due à l'augmentation concomitante de l'encours de la dette et du PIB à prix courant. En cinq (5) ans, la dette a augmenté de 268.3 milliards de gourdes, tandis que le PIB à prix courant a connu une hausse de 1098 milliards de gourdes.

Bien que les résultats reflètent un poids modéré de dette pour l'économie, Il est nécessaire de continuer à mobiliser efficacement les ressources internes pour éviter une dépendance accrue à l'endettement externe. Un ratio de dette sur PIB faible ou modéré est favorable pour maintenir la confiance des investisseurs et des créanciers, tout en permettant à l'État de financer ses besoins de développement sans compromettre la stabilité économique à long terme.

Tableau 19: Évolution de l'encours de la dette publique et du PIB à prix courant de 2017-2018 à 2021-2022 en milliards de gourdes



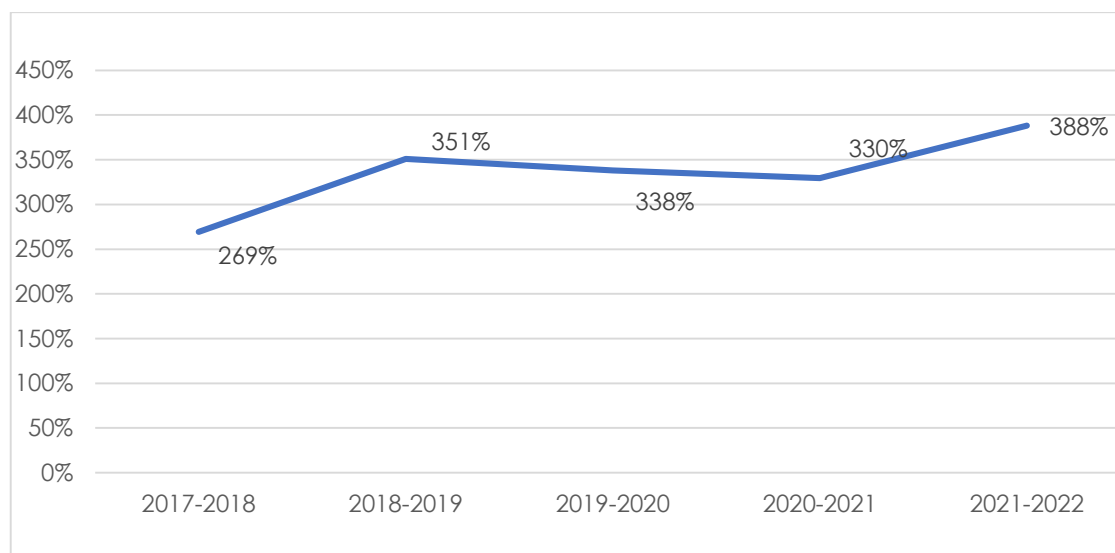
Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

2.1.2. Dette brute en pourcentage des recettes courantes plus dons

La dette brute en pourcentage des recettes courantes incluant les dons est un indicateur critique pour évaluer la viabilité financière d'un pays. Ce ratio montre combien de fois les revenus annuels de l'État, y compris les dons, sont nécessaires pour couvrir la dette publique. Pour l'exercice 2021-2022, ce ratio s'élevait à 388%, ce qui signifie que la dette publique a représenté près de quatre (4) fois les revenus annuels de l'État.

En analysant les cinq (5) dernières années, on observe une tendance générale à la hausse. En 2017-2018, le ratio était de 269%, montant à 351% en 2018-2019, puis redescendant légèrement à 338% en 2019-2020. En 2020-2021, le ratio a de nouveau augmenté à 330%, avant de culminer à 388% en 2021-2022.

Graphique 15: Évolution du ratio dettes sur recettes courantes plus les dons de 2017-2018 à 2021-2022



Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

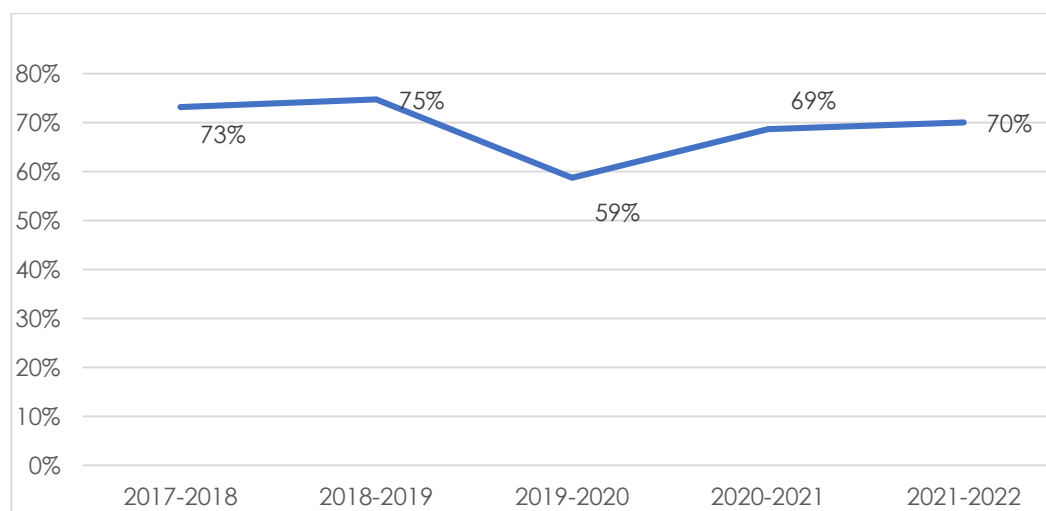
L'augmentation constante du ratio souligne les défis budgétaires et économiques auxquels Haïti est confrontée. Le fait que la dette publique représente une part aussi importante des revenus de l'État indique une lourde charge de la dette, limitant ainsi la capacité du gouvernement à investir dans des services publics essentiels comme l'éducation, la santé et les infrastructures. Cette situation pourrait également nuire à la stabilité financière à long terme du pays.

Pour améliorer cette situation, le pays doit entreprendre des réformes fiscales pour accroître les recettes domestiques et réduire sa dépendance aux dons en provenance du reste du monde. Une gestion plus rigoureuse des finances publiques, associée à une réduction progressive de la dette, est également essentielle pour ramener ce ratio à des niveaux plus soutenables et assurer une croissance économique stable et inclusive.

2.1.3. Recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales

Le ratio des recettes courantes plus dons en pourcentage des dépenses totales est crucial pour évaluer la viabilité budgétaire. Ce ratio mesure la capacité d'un gouvernement à financer ses dépenses avec ses revenus internes et les aides reçues. Un ratio élevé, c'est-à-dire supérieur à 100%, est favorable car il indique que le gouvernement peut couvrir ses dépenses sans recourir à l'endettement. Pour l'exercice 2021-2022, les recettes courantes plus les dons se sont évaluées à 135.21 milliards de gourdes, tandis que les dépenses totales étaient de 193.14 milliards de gourdes, ce qui donne un ratio de 70%.

Graphique 16: Évolution du ratio recettes en pourcentage des dépenses publiques de 2017-2018 à 2021-2022



Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

Sur les cinq (5) dernières années, ce ratio a fluctué, passant de 73% en 2017-2018 à 75% en 2018-2019, puis à 59% en 2019-2020. En 2020-2021, il a augmenté à 69% puis à 70% en 2021-2022. Ces fluctuations indiquent des défis constants dans la gestion des finances publiques haïtiennes. En 2017-2018 et 2018-2019, les recettes courantes plus dons couvraient une part plus importante des dépenses totales, tandis qu'en 2019-2020, le ratio a diminué de manière significative, soulignant une

augmentation des dépenses qui n'était pas entièrement compensée par une hausse des revenus.

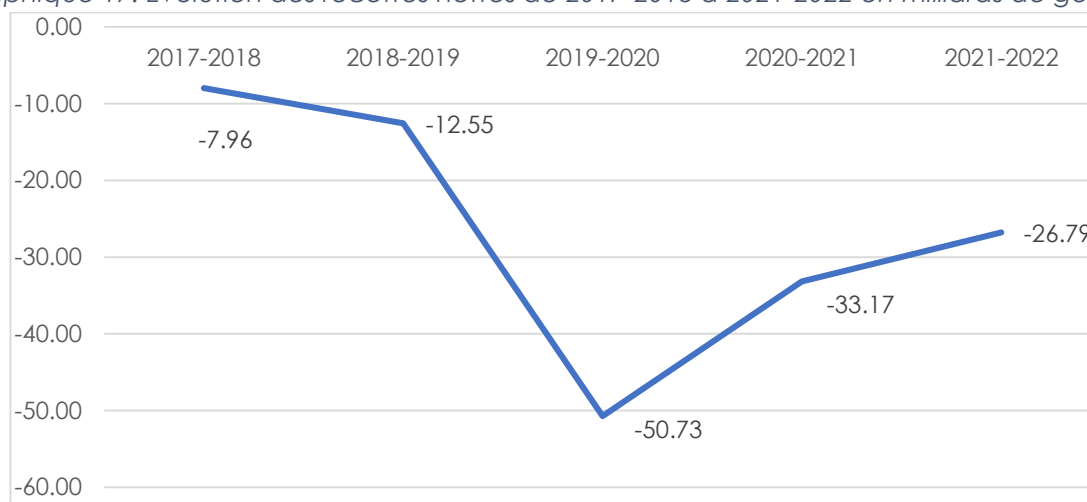
L'année 2021-2022 a vu des améliorations quant aux recettes plus dons en pourcentage des dépenses totales, mais des efforts plus soutenus sont nécessaires pour maintenir et améliorer la viabilité budgétaire. L'optimisation de la collecte des impôts, la réduction de l'évasion fiscale et une gestion prudente des dépenses sont essentielles pour améliorer ce ratio à long terme, garantissant ainsi une stabilité économique et une capacité accrue du gouvernement à répondre aux besoins de la population sans recourir à une dette excessive.

2.1.4. Évolution des Recettes annuelles nettes

Les recettes nettes annuelles représentent la différence entre les recettes courantes (y compris les dons) et les dépenses de fonctionnement. Elles sont essentielles pour évaluer la capacité du gouvernement à couvrir ses dépenses courantes avec ses revenus réguliers, sans recourir à des emprunts excessifs. Pour l'exercice 2021-2022, les recettes nettes étaient négatives, s'élevant à -26.79 milliards de gourdes. Cela indique que les dépenses de fonctionnement dépassent largement les recettes courantes et les dons, ce qui a contraint le gouvernement à recourir à des emprunts supplémentaires pour combler le déficit ou financer les dépenses.

Sur les cinq dernières années, les recettes nettes annuelles ont montré une tendance négative persistante, culminant à -50.73 milliards de gourdes en 2019-2020. Cette tendance souligne les défis budgétaires structurels auxquels fait face Haïti. Les déficits persistants sont symptomatiques d'une incapacité à générer des revenus suffisants pour couvrir les dépenses courantes.

Graphique 17: Évolution des recettes nettes de 2017-2018 à 2021-2022 en milliards de gourdes



Sources : Comptes généraux et comptes économiques de 2018 à 2022

Les données indiquent également une légère amélioration depuis le pic de 2019-2020, avec une réduction du déficit à 33.17 milliards en 2020-2021 et à 26.79 milliards en 2021-2022. Cependant, ces déficits restent substantiels et nécessitent des réformes pour améliorer la mobilisation des recettes et réduire les dépenses non essentielles.

L'amélioration de la gestion budgétaire est cruciale pour assurer la viabilité financière à long terme d'Haïti. Des efforts doivent être faits pour augmenter les recettes, notamment par une meilleure collecte des impôts et une réduction de l'évasion fiscale, tout en contrôlant rigoureusement les dépenses publiques. Une gestion financière plus prudente et des réformes structurelles sont nécessaires pour réduire la dépendance à l'emprunt et stabiliser l'économie haïtienne.

2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS EN 2021- 2022

La souplesse financière mesure la capacité du pays à répondre à des engagements financiers en augmentant ses recettes ou en s'endettant davantage. Cette flexibilité est cruciale pour faire face à des chocs économiques ou à des besoins de financement imprévus. Les indicateurs de souplesse financière incluent :

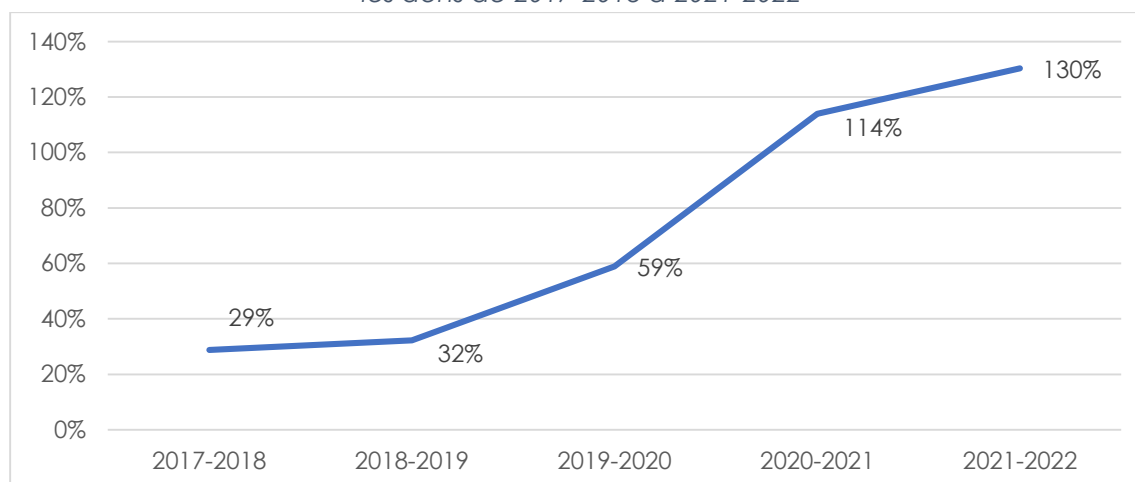
- le service de la dette en pourcentage des recettes courantes plus dons ;
- les recettes courantes en pourcentage du PIB ; et
- la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en pourcentage de leur coût.

Un faible ratio de service de la dette par rapport aux recettes courantes est favorable. En effet, il signifie que moins de ressources sont nécessaires pour le remboursement de la dette publique, libérant ainsi des fonds pour d'autres dépenses jugées nécessaires. De même, un ratio élevé de recettes courantes par rapport au PIB et de valeur comptable nette des immobilisations corporelles indique une base de revenus solide et des actifs substantiels pour soutenir les obligations financières de l'État.

2.2.1. Service de la dette en pourcentage des recettes courantes incluant les dons

L'analyse du service de la dette en pourcentage des revenus courants plus dons révèle des tendances significatives. Sur une période de cinq ans allant de 2017-2018 à 2021-2022, le ratio calculé a montré une augmentation marquée, passant de 29% à 130%.

Graphique 18: Évolution du ratio service de la dette publique sur les recettes courantes incluant les dons de 2017-2018 à 2021-2022



Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

En 2017-2018, le service de la dette représentait 29% des revenus courants plus dons, ce qui indiquait une situation relativement soutenable où environ un tiers (1/3) des revenus était utilisé pour le remboursement de la dette. Cette proportion a légèrement augmenté en 2018-2019, atteignant 32%. L'augmentation enregistrée reflète une pression croissante sur les finances publiques.

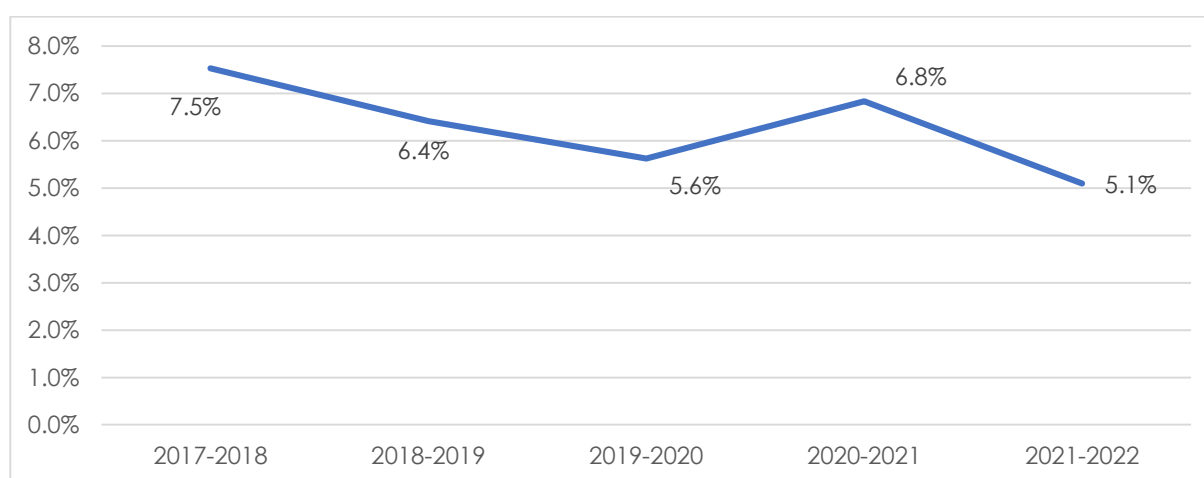
En 2019-2020, le ratio a connu une hausse significative pour atteindre 59%, signalant une détérioration de la situation financière de l'État. En 2020-2021, la situation s'est aggravée avec un ratio de 114%, indiquant que le service de la dette a dépassé les revenus courants plus dons, ce qui a mis en lumière une crise de souplesse financière. Pour l'exercice 2021-2022, il a atteint un niveau alarmant de 130 %, soulignant une dépendance excessive aux emprunts pour couvrir les obligations de dette.

L'évolution considérable du ratio montre une détérioration significative de la souplesse financière d'Haïti au cours des cinq (5) dernières années. La tendance indique l'urgence de mettre en place des réformes structurelles pour améliorer la mobilisation des revenus et gérer plus efficacement la dette publique afin de restaurer la stabilité financière à long terme.

2.2.2. Recettes courantes en pourcentage du PIB

Les recettes courantes en pourcentage du PIB mesurent la part de l'économie prélevée par le gouvernement sous forme d'impôts, de droits et de taxes. Des ratios élevés ou en augmentation indiquent que le gouvernement exerce une pression fiscale accrue sur l'économie, signifiant que ses besoins financiers surpassent la croissance économique.

Graphique 19: Évolution du ratio recettes courantes en pourcentage du PIB de 2017-2018 à 2021-2022



Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

L'analyse des recettes courantes en pourcentage du PIB pour les années 2017-2018 à 2021-2022 montre que la pression sur l'économie a été faible. En 2017-2018, les recettes courantes représentaient 7,5% du PIB, un pourcentage relativement faible. Cependant, cette proportion a progressivement diminué, atteignant 5.1% en 2021-2022. Cette diminution illustre les difficultés croissantes du gouvernement haïtien à générer des revenus suffisants pour financer ses dépenses publiques. En 2018-2019, ce ratio a chuté à 6.4% et en 2019-2020, il a continué à baisser pour atteindre 5,6%. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs, dont une économie en difficulté, une base fiscale limitée et une évasion fiscale importante.

L'année 2020-2021 a marqué une légère reprise, avec un ratio de 6.8%. Cependant, cette amélioration n'a pas duré, car en 2021-2022, le ratio a de nouveau chuté à 5.1%, soulignant la volatilité et l'incertitude économique persistantes.

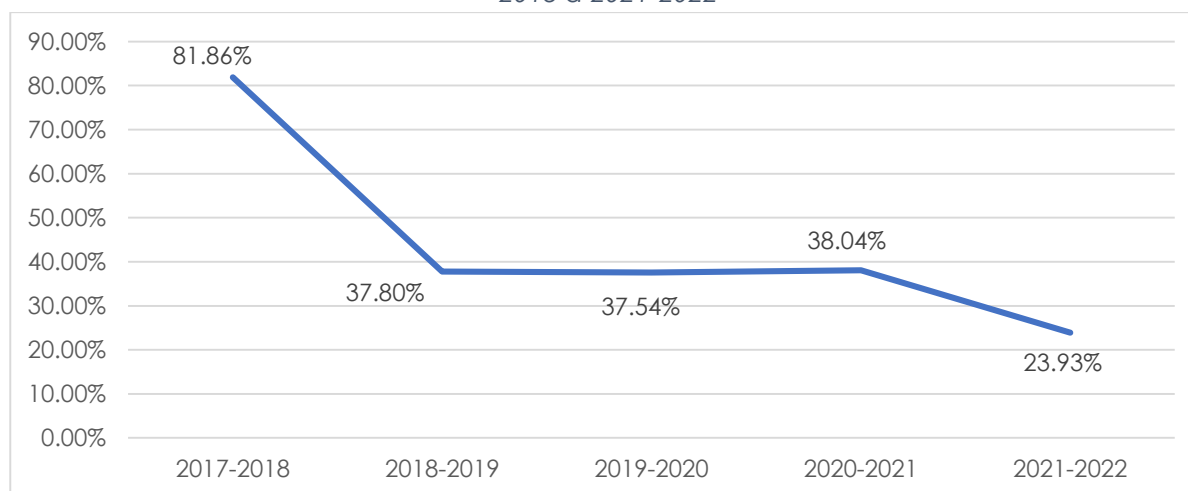
La capacité limitée du gouvernement à mobiliser des recettes courantes par rapport à la taille de l'économie reflète une faiblesse structurelle qui nécessite des réformes significatives. Ces réformes pourraient inclure l'élargissement de la base fiscale, l'amélioration de l'efficacité de la collecte des impôts et la réduction de l'évasion fiscale. Sans ces réformes, la dépendance accrue aux financements externes et aux emprunts internes pour combler les déficits budgétaires continuera de peser financièrement à long terme sur le pays.

2.2.3. Valeur comptable nette des immobilisations corporelles (VNC) en pourcentage de leur coût

L'analyse de la valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles par rapport à leur coût initial est un indicateur crucial de la durabilité des infrastructures publiques.

Le ratio en question, qui s'établit à 23.93 % pour l'exercice 2021-2022, a connu une tendance à la baisse ces dernières années, passant de 81.86 % en 2017-2018 à 23.93 % en 2021-2022. Cette diminution indique que les immobilisations existantes s'approchent de la fin de leur vie utile, nécessitant des remplacements ou des rénovations significatives pour maintenir la capacité de l'État à fournir des biens et des services.

Graphique 20: Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de 2017-2018 à 2021-2022



Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

Une hausse de ce ratio signalerait que l'âge moyen des immobilisations est plus bas, suggérant une durée de vie utile plus longue avant le remplacement nécessaire. Cependant, la baisse continue observée révèle une détérioration des infrastructures, posant des défis pour la planification budgétaire et les investissements futurs. Cette situation souligne l'importance d'investir dans la modernisation et l'entretien des immobilisations corporelles pour assurer leur efficacité et prolonger leur durée de vie utile.

L'évolution de ce ratio reflète la capacité de l'État à maintenir et renouveler ses actifs physiques. Une gestion proactive et des investissements réguliers sont essentiels pour éviter la désuétude des infrastructures et garantir la prestation continue de services publics de qualité. Les données récentes suggèrent que les pouvoirs publics doivent intensifier leurs efforts pour améliorer la gestion des immobilisations corporelles afin de prévenir des coûts plus élevés à long terme associés à la dégradation des infrastructures.

2.3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS

La vulnérabilité financière permet de mesurer la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide internationale. Une dépendance excessive à l'aide internationale peut exposer le pays à des risques externes et limiter sa souveraineté économique.

Les indicateurs de vulnérabilité financière comprennent le volume de l'aide internationale en pourcentage des recettes totales, en pourcentage des recettes domestiques et en pourcentage des dépenses publiques.

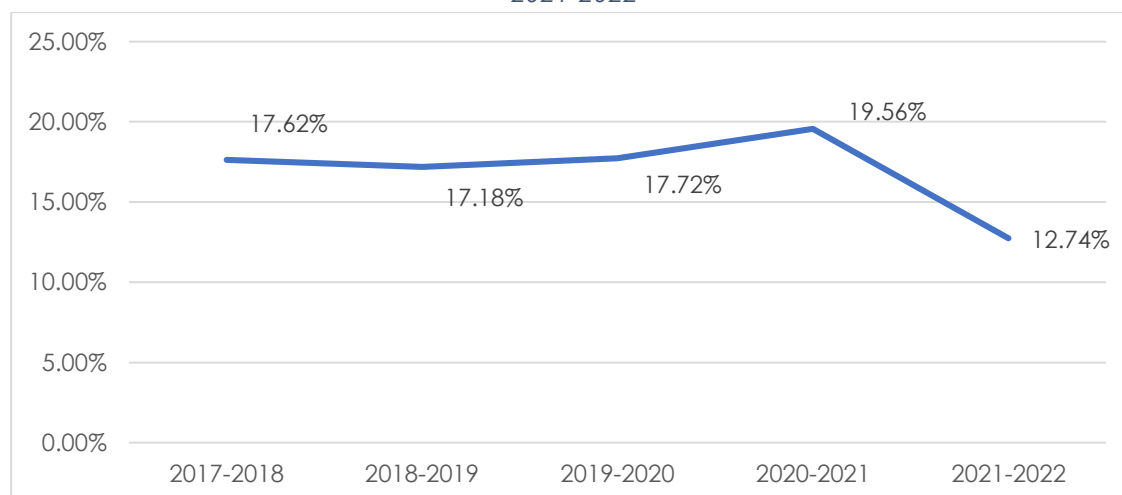
Des ratios faibles sont souhaitables, car ils indiquent que le pays est moins dépendant de l'aide externe pour financer ses opérations et qu'il dispose d'une base de revenus plus stable et autonome.

2.3.1. Ratio de l'aide internationale (dons) sur les recettes courantes

Le ratio entre l'aide internationale et les recettes courantes indique la vulnérabilité du pays aux variations dans les ressources en provenance de l'extérieur. Il sert à mesurer la part des revenus du gouvernement qui provient des aides (dons de l'extérieur). Il s'agit de revenus sur lesquels le gouvernement ou les autorités fiscales n'ont aucun contrôle.

Le graphique suivant montre que ce ratio était relativement stable sur les cinq (5) dernières années. Il représente 17% en moyenne sur cette période.

Graphique 21: Évolution du ratio aide internationale sur les recettes courantes de 2017-2018 à 2021-2022



Sources : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022 ; Comptes Économiques de 2017-2018 à 2021-2022

Bien que la proportion de l'aide internationale par rapport au revenu du pays soit plus ou moins stable et relativement, il est crucial pour Haïti de diversifier ses sources de revenus et de renforcer ses capacités internes de mobilisation des ressources. Une dépendance excessive aux financements externes laisse le pays vulnérable aux aléas des relations internationales et aux fluctuations des politiques d'aide des pays donateurs.

La Cour insiste que pour assurer une stabilité économique à long terme, le gouvernement doit se concentrer sur des réformes structurelles visant à améliorer l'efficacité de la collecte des impôts, à encourager les investissements locaux et à renforcer le cadre institutionnel pour une gestion transparente et efficace des finances publiques.

TROISIÈME PARTIE
ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE
L'EXERCICE FISCAL 2020-2021

I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Tout d'abord, il est important de rappeler que le budget de l'exercice 2021-2022 a été élaboré dans un contexte de crise socioéconomique sans précédent. Les événements marquants, tels que le tremblement de terre d'août 2021 qui a touché le Sud d'Haïti, l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, ainsi que l'escalade de l'insécurité, ont intensifié les défis socioéconomiques existants. De plus, le conflit en Ukraine qui a eu des répercussions inflationnistes à l'échelle mondiale, a également impacté l'économie en Haïti.

Les grandes orientations du budget s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques. L'un des principaux objectifs était de rétablir la sécurité pour entre autres permettre la tenue des élections et améliorer le climat politique. Le budget prévoyait également des financements pour le Plan de Relèvement Intégré de la Péninsule Sud (PRIPS) à la suite du séisme. La mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale (PNPPS) figurait parmi les priorités afin de soutenir les populations les plus vulnérables. De plus, le soutien à l'agriculture a été identifié comme essentiel pour atténuer les effets de l'inflation provoquée par la crise géopolitique en cours.

L'un des principaux objectifs était de réduire la dépendance à l'aide externe en renforçant la mobilisation des ressources internes, afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Une attention particulière a été accordée à la limitation du financement par la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour freiner la dépréciation de la gourde. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à rationaliser les dépenses fiscales dans le cadre du Plan de Rationalisation des Dépenses Fiscales (PRDF) et à ajuster les salaires de la Fonction publique suite à l'augmentation du salaire minimum.

Le budget visait une croissance modeste du PIB de 0.3% et un taux d'inflation estimé à 27.3%. Les recettes fiscales étaient prévues à 120.1 milliards de gourdes, avec une pression fiscale de 6.4%. Les dépenses totales étaient quant à elles estimées à 9.1% du PIB et les émissions nettes de trésorerie à 12.48 milliards de gourdes. Le niveau de financement monétaire devrait être réduit à 46.47 milliards de gourdes, soit une baisse de 5.6% par rapport à l'exercice précédent.

1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT À L'OBJECTIF DE CROISSANCE DU GOUVERNEMENT

Le budget, en tant qu'outil de planification économique, doit en principe être conçu pour favoriser la prospérité des pays. Selon le modèle keynésien, les dépenses publiques issues de l'exécution budgétaire sont un levier essentiel pour accroître la production de biens et services. Des dépenses publiques efficaces, toutes choses étant égales par ailleurs, devraient entraîner une augmentation du PIB, dont la variation en volume et en pourcentage reflète la croissance économique.

Faut-il souligner que l'effet significativement positif des dépenses publiques sur l'économie est soumis à la condition qu'elles soient orientées vers les secteurs et sous-secteurs porteurs de croissance (infrastructures de production, routes, électricité, etc.).

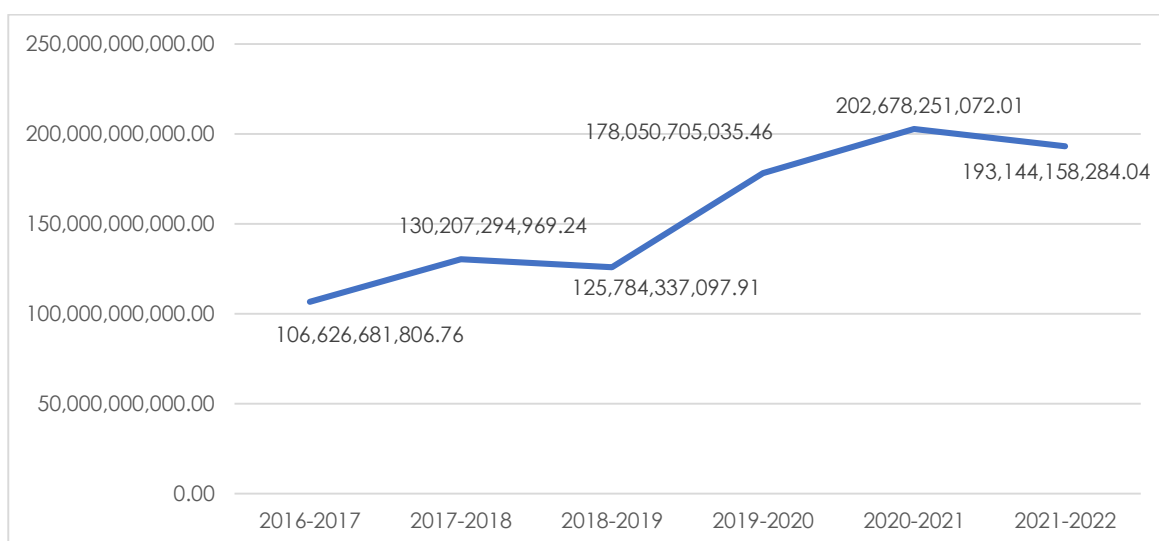
Les dépenses ont baissé en 2021-2022 par rapport à l'exercice précédent. Elles sont passées d'environ 202.68 milliards de gourdes à 193.14 milliards de gourdes. Cependant, comme le montre le graphique ci-après, la courbe des dépenses est montante sur la période allant de 2016-2017 à 2021-2022. Malgré l'augmentation des dépenses sur la période, l'économie haïtienne n'a pas réussi à faire croître son Produit Intérieur Brut.

En 2023, alors que les prévisions tablaient sur une croissance du PIB de 0.3%, l'économie a plutôt chuté de -1.7%. Une contreperformance qui a marqué une

quatrième année consécutive de récession pour l'économie après les récessions de -1.7%, -3.3% et -1.8% enregistrées en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 respectivement.

Étant donné les trajectoires divergentes des dépenses publiques et de la croissance, la Cour estime que les dépenses publiques effectuées par le gouvernement ne sont généralement pas suffisamment efficaces pour permettre une croissance cumulative et durable du Produit Intérieur Brut du pays.

Graphique 22: Évolution des dépenses publiques de 2016-2017 à 2021-2022



Sources : Comptes généraux et Comptes Économiques de 2018 à 2022

Tableau 20: Évolution en gourdes des ressources et des dépenses publiques de 2016-2017 à 2021-2022

EXERCICE	RESSOURCES	DÉPENSES
2016-2017	97,228,799,859.16	106,626,681,806.76
2017-2018	105,807,925,700.85	130,207,294,969.24
2018-2019	121,671,218,616.97	125,784,337,097.91
2019-2020	171,264,141,532.57	178,050,705,035.46
2020-2021	147,076,636,635.47	202,678,251,072.01
2021-2022	195,111,447,422.78	193,144,158,284.04
TOTAL	1,286,097,444,690.04	1,486,694,539,962.76

Sources : Comptes généraux et Comptes Économiques de 2018 à 2022

1.2. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION

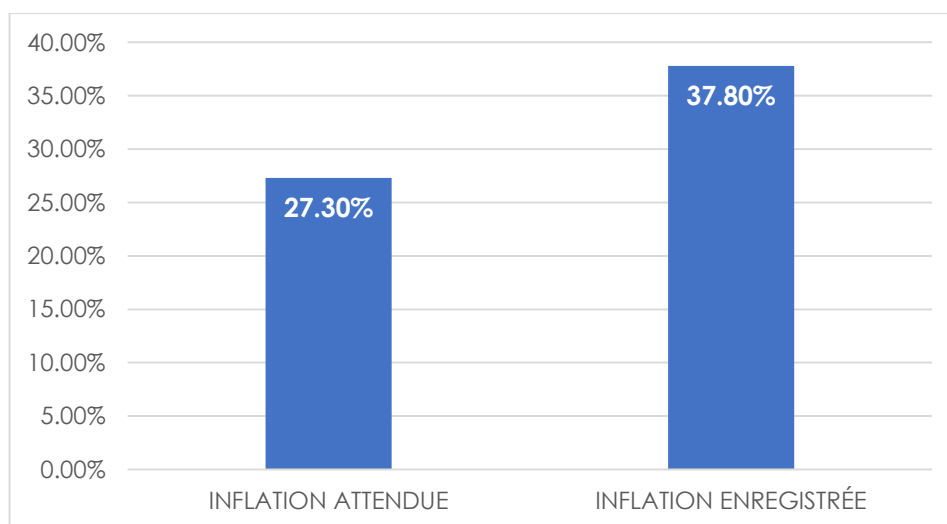
Maîtriser l'inflation est un enjeu crucial des politiques économiques conjoncturelles. Selon Kaldor (1971), l'inflation constitue d'ailleurs un indicateur central pour évaluer la performance de ces politiques.

L'inflation en glissement annuel est généralement considérée comme acceptable lorsqu'elle est contenue autour d'un taux ne dépassant pas la barre de 3% (inflation rampante). Elle est problématique et qualifiée de galopante à partir de 10%.

En Haïti, l'inflation a durablement évolué bien au-delà du seuil de 10%. Entre 2017-2018, en glissement annuel, elle s'était établie à 15.50%. L'année suivante, 2018-2019, elle a atteint 19.70%. En 2019-2021, l'inflation s'est renforcée pour s'établir à 25.20%. Elle a chuté à 13.10% en 2020-2021 avant de bondir à 37.80% en 2021-2022.

L'augmentation des prix enregistrée au cours de l'année fiscale montre que les pouvoirs publics avaient du mal à juguler l'inflation. L'objectif de 27.3% établi par le gouvernement était complètement en déphasage à la réalité.

Graphique 23: Inflation attendue versus inflation enregistrée en 2021-2022



Sources : Budget 2021-2021 et Comptes Économiques de 2022 (IHSI)

1.3. RECETTES FISCALES PERÇUES EN DEÇÀ DES PRÉVISIONS ÉTABLIES

Le gouvernement haïtien a fixé un objectif ambitieux, en prévoyant d'augmenter les recettes fiscales totales à hauteur de 120.14 milliards de gourdes, ce qui représenterait une augmentation de 24.7% par rapport aux réalisations de l'exercice précédent.

Les efforts pour augmenter les recettes fiscales se sont cependant heurtés à plusieurs défis. Les résultats ont été en conséquence mitigés. Selon les données disponibles, les recettes fiscales pour l'exercice 2021-2022 se sont chiffrées à 104.351 milliards de gourdes, les recettes non fiscales à 6.14 milliards de gourdes et les recettes en capital à 11.219 milliards de gourdes. Dans l'ensemble, les recettes courantes ont été réalisées à 110.503 milliards de gourdes, restant ainsi en deçà des attentes de 120.1 milliards de gourdes prévues et en dessous des réalisations de 116.19 milliards de gourdes collectées en 2020-2021.

Au-delà de l'exercice fiscal 2021-2022, les objectifs de recettes fiscales ne sont généralement pas atteints. Cette non-réalisation met en lumière les faiblesses structurelles du système fiscal haïtien. Il en va de même pour les recettes non fiscales et de capital. Cette situation remet en question l'efficacité du gouvernement en matière de collecte de ressources.

Fort de ce qui précède, il est nécessaire de diversifier les sources de revenus et de maximiser le potentiel de toutes les formes de recettes publiques du pays. Une approche intégrée et coordonnée pour la réforme fiscale est cruciale pour améliorer la viabilité financière et soutenir les priorités de développement du pays. D'un autre côté, pour améliorer la collecte des recettes, il est essentiel de renforcer les capacités de l'administration fiscale, de lutter contre l'évasion fiscale et d'encourager la formalisation de l'économie informelle.

1.4. DÉPENDANCE ENCORE FORTE DES FINANCES PUBLIQUES PAR RAPPORT AU FINANCEMENT EXTERNE

L'un des objectifs majeurs du budget de l'exercice 2021-2022 était de réduire la dépendance d'Haïti à l'égard de l'aide externe. La réalisation de cet objectif devait passer par une mobilisation plus importante de ressources internes, notamment par une augmentation des recettes fiscales, et une amélioration de l'efficacité des institutions de perception. Cette orientation visait le renforcement de l'autonomie financière du pays, l'amélioration de la résilience économique et la diminution de sa vulnérabilité aux fluctuations des aides internationales.

En 2021-2022, les données disponibles indiquent que la dépendance d'Haïti aux financements externes est restée élevée. L'aide internationale a continué de représenter une part significative des revenus totaux de l'État. En effet, même en l'absence d'emprunts, les dons étrangers inscrits au budget se sont élevés à 25,061 milliards de gourdes, alors que les revenus totaux de l'État s'élevaient à 195,11 milliards de gourdes, ce qui montre que près de 13 % des revenus de l'État provenaient de l'aide internationale.

Il convient toutefois de noter une légère diminution de la dépendance à l'aide externe par rapport à l'exercice précédent, durant lequel l'apport extérieur représentait 19,56 % des revenus totaux de l'État. Bien que cette baisse puisse être perçue comme un signe positif, elle reste insuffisante pour considérer que l'objectif de réduction de la dépendance a été atteint.

La dépendance à l'aide externe est susceptible de compromettre la stabilité financière à long terme d'Haïti. Les financements externes sont souvent soumis à des conditions et à des fluctuations imprévisibles, ce qui rend la planification budgétaire difficile et expose le pays à des risques de chocs externes. De plus, cette dépendance limite l'incitation à réformer le système fiscal de manière à améliorer l'efficacité de la collecte des impôts.

1.5. OBJECTIF DE FINANCEMENT MONÉTAIRE ATTEINT, MAIS CE FINANCEMENT RESTE ENCORE ÉLEVÉ

L'exposé des motifs du budget de l'exercice 2021-2022 soulignait la nécessité de limiter le recours au financement monétaire par la BRH afin de prévenir la dépréciation de la gourde et de maîtriser l'inflation. Le gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre des réformes budgétaires et fiscales rigoureuses pour réduire le déficit budgétaire et éviter une utilisation excessive du financement monétaire.

La limitation du financement monétaire est cruciale pour renforcer la stabilité macroéconomique et restaurer la confiance des investisseurs et des agents économiques. Rappelons que ce financement donne en général lieu à des effets inflationnistes déstabilisateurs et conduit à la perte de valeur de la gourde, notamment par rapport au dollar américain.

En 2022, face aux défis économiques croissants, le Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH) et le Ministre de l'Économie et des Finances ont signé un pacte de gouvernance économique et financière portant sur la gestion et l'exécution des dépenses publiques pour l'année fiscale 2021-2022. Ce pacte visait à limiter le financement monétaire de la BRH au gouvernement à un maximum de 46.47 milliards de gourdes pour l'exercice fiscal. L'objectif principal était de stabiliser la monnaie nationale et contrôler l'inflation.

Les données fournies par le MEF montrent que le gouvernement a effectivement limité le financement monétaire. Au 30 septembre, il a atteint 43.04 milliards de gourdes, soit un écart favorable d'environ 3.43 milliards de gourdes.

Toutefois, le montant du financement monétaire est reste élevé. Pris en pourcentage des ressources totales effectivement collectées, le financement monétaire est plus élevé que celui de l'année précédente.

II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Dans le cadre de ce neuvième rapport, une analyse d'efficacité au niveau institutionnel a été réalisée en se basant sur un échantillon de cinq (5) entités budgétaires :

1. le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) ;
2. le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) ;
3. le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement rural ;
4. les interventions publiques et
5. les dotations spéciales au secteur de l'énergie.

Ces entités représentent environ 39% des prévisions de l'enveloppe budgétaire totale pour l'exercice. Les dépenses effectives enregistrées pour ces entités s'élèvent à 58.13 milliards de gourdes, soit 28.6% des dépenses globales.

Le tableau suivant illustre la répartition des prévisions et des dépenses exécutées pour chaque entité administrative.

Tableau 21 : Liste des entités analysées et leur part des crédits budgétaires et des dépenses effectives en 2021-2022

ENTITÉS ADMINISTRATIVES	POIDS DANS LES PRÉVISIONS	POIDS DANS LES DÉPENSES EXÉCUTÉES
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique	9.4%	9.1%
Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement rural	2.5%	0.9%
Ministère de la Santé publique et de la Population	4.2%	3.2%
Interventions publiques	9.9%	12.4%
Dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie	13.1%	3.0%
TOTAL	39.1%	28.6%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

L'évaluation conduite par la Cour se base sur les taux d'exécution des ressources allouées et sur l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour atteindre les objectifs fixés. La Cour des Comptes se concentre également sur la cohérence entre les décaissements effectués et les résultats obtenus. L'analyse réalisée est cependant limitée en raison d'un manque d'informations détaillées sur l'utilisation des ressources budgétaires et de l'absence d'objectifs des entités publiques. Par ailleurs, la Cour aurait pu opter pour une évaluation directe des projets mis en œuvre par le gouvernement sur le terrain, mais le climat sécuritaire du pays ne s'y prêtait pas.

2.1. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MJSP)

2.1.1. Éléments de présentation du MJSP

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique en Haïti est régi par le Décret du 28 décembre 2005. Ce ministère joue un rôle crucial dans la formulation et l'application de la politique gouvernementale dans le domaine de l'administration de la justice.

Parmi les principales attributions du MJSP figurent l'organisation de l'institution judiciaire, la préparation de projets de lois, de décrets et d'arrêtés et la présentation de rapports détaillés sur l'état de l'administration de la justice et les matières législatives. Le ministère est également responsable de proposer des mesures ponctuelles en matière de justice et de sécurité publique et de donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la loi.

Le MJSP est structuré de manière hiérarchisée sous l'autorité d'un Ministre, assisté par un ou des Secrétaires d'État. La structure organisationnelle comprend une Direction Générale, une Direction Administrative, trois Directions Techniques et quatre Directions Départementales, ainsi que quatre Services Externes.

2.1.2. Objectifs du MJSP pour l'année fiscale 2021-2022

Pour l'année fiscale 2021-2022, le MJSP s'est fixé plusieurs objectifs clés visant à renforcer le système judiciaire et sécuritaire du pays. Ces objectifs incluent l'amélioration de l'exécution des décisions de justice et l'accroissement de la crédibilité de la justice. Le ministère s'engage également à assurer le traitement égalitaire des justiciables, à garantir l'indépendance du juge d'instruction et à améliorer la communication en matière judiciaire.

Un autre objectif est d'améliorer les conditions de détention et de garantir le respect des droits des détenus, ce qui implique la construction et la réhabilitation de prisons. Le ministère vise également à moderniser les infrastructures judiciaires en renforçant les capacités des Cours d'Appel et des Tribunaux de paix, ainsi qu'à moderniser le système d'état civil en Haïti.

En outre, le renforcement des capacités de la Police Nationale d'Haïti (PNH) est prévu, notamment par la formation d'une nouvelle promotion et l'acquisition de matériels et d'équipements de police. Le ministère entend également optimiser les capacités d'intervention des Unités spécialisées de la PNH en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.

2.1.3. Crédits budgétaires alloués au MJSP et dépenses effectivement exécutées

Pour l'exercice 2021-2022, les prévisions budgétaires globales du MJSP étaient de l'ordre de 19.85 milliards de gourdes. Les dépenses de fonctionnement devaient coûter 18.17 milliards de gourdes contre environ 1.68 milliard de gourdes pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses effectives de fonctionnement se sont élevées à 17.415 milliards de gourdes, tandis que les dépenses d'investissement ont atteint 200 milliards de gourdes. Les dépenses de personnel, qui représentent une part significative du budget, étaient prévues à hauteur de 14.37 milliards de gourdes, alors que les

dépenses effectives étaient de 14.140 milliards de gourdes. Les biens et services avaient des prévisions de 3.122 milliards de gourdes et des dépenses effectives de 2.77, milliards de gourdes. Les crédits d'immobilisations prévus à 1.72 milliard de gourdes ont été absorbés à seulement 17.34 millions de gourdes, illustrant une sous-utilisation notable des crédits d'immobilisation.

En valeurs relatives, les prévisions des dépenses de fonctionnement représentaient 91.54% des allocations totales du MJSP alors que les dépenses d'investissement, seulement 8.46%. En matière d'exécution, la priorité était encore une fois accordée aux dépenses d'investissement. En effet, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 95.82% alors que les dépenses d'investissement à 11.91%.

Tableau 22: Prévisions et exécutions des dépenses du MJSP en 2021-2022

DÉPENSES	PRÉVISIONS	EXÉCUTIONS	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	18,175,148,897.00	17,415,281,957.28	95.82%
INVESTISSEMENT	1,679,464,392.00	200,000,000.00	11.91%
TOTAL	19,854,613,289.00	17,615,281,957.28	88.72%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

Tableau 23: Les crédits alloués au MJSP et les dépenses effectives pour l'exercice 2021-2022 en millions de gourdes

Catégorie de dépenses	Prévisions	Dépenses de fonctionnement	Investissement
Personnel	14,367.07	14,140.41	-
Biens et services	3,122.35	2,769.80	-
Immobilisations	1,724.92	17.34	200.00
Transferts	138.85	116.75	-
Autres	501.42	370.97	-
TOTAL	19,854.61	17,415.28	200.00

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

2.1.4. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP

L'évaluation des dépenses du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) pour l'exercice fiscal 2021-2022 donne lieu à des préoccupations importantes concernant l'adéquation entre les objectifs fixés par le ministère et les crédits budgétaires mis à sa disposition. La CSCCA estime que les crédits qui lui étaient alloués étaient insuffisants pour permettre à l'institution d'atteindre ses objectifs fixés.

La quasi-totalité des crédits du MJSP a été consacrée au fonctionnement de l'institution, principalement au paiement des salaires du personnel et aux dépenses de biens et services. Avec moins de 10 % de ses crédits alloués aux dépenses d'investissement, le MJSP disposait de peu de marge pour réaliser des investissements significatifs dans les infrastructures et la modernisation du système judiciaire. En effet, la modernisation des infrastructures judiciaires, y compris le renforcement des capacités des Cours d'Appel et des Tribunaux de paix, nécessite des investissements conséquents qui ne se reflètent pas dans les dépenses effectives.

De plus, les objectifs visant à améliorer les conditions de détention et à respecter les droits des personnes détenues, notamment par la construction et la réhabilitation de prisons, ne pouvaient pas être réalisés avec les crédits disponibles. Les ressources allouées à ces projets étaient nettement insuffisantes pour couvrir les coûts de construction et de réhabilitation nécessaires à la mise en place de structures de détention conformes aux standards internationaux.

Par ailleurs, la modernisation du système d'état civil est essentielle pour la gestion efficace des enregistrements civils en Haïti et ne peut pas être réalisée sans un investissement adéquat. La modernisation implique non seulement des réformes structurelles mais aussi des investissements technologiques pour digitaliser les registres civils, améliorer l'accès à l'information et assurer la sécurité des données.



La CSCCA souligne également que les dépenses destinées aux transferts et aux autres dépenses publiques étaient sous-utilisées, ce qui reflète une planification budgétaire inefficace et renforce la perception d'une mauvaise allocation des ressources. Cette situation compromet la capacité du MJSP à atteindre ses objectifs stratégiques et à répondre aux besoins urgents du secteur judiciaire et sécuritaire.

En définitive, la CSCCA estime que les crédits budgétaires alloués au MJSP, principalement orientés vers le maintien des opérations courantes, étaient insuffisants pour permettre à ce ministère de réaliser ses objectifs de modernisation des infrastructures judiciaires, d'amélioration des conditions de détention et de modernisation du système d'état civil.



2.2. LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)

2.2.1. Éléments de présentation du MARNDR

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'entité gouvernementale responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural.

L'une des principales attributions du MARNDR est de promouvoir des changements positifs dans les milieux ruraux en augmentant les principales productions agricoles, en fournissant une formation aux agriculteurs, en transférant des technologies adaptées et en recherchant des marchés favorables et des créneaux porteurs pour les producteurs.

De plus, le ministère encourage l'entrepreneuriat agricole, promeut les techniques de transformation des produits et crée des emplois agricoles et non-agricoles. Aussi, il a pour attribution de fixer les objectifs du gouvernement en matière de politique agricole et de gestion des ressources naturelles renouvelables et mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

L'organisation structurelle du ministère comprend un Bureau Central de Damien avec une Direction Générale, 14 directions techniques réparties entre quatre filières d'intervention, ainsi qu'une Direction de la Planification, Suivi et Évaluation et une Direction Administrative. De plus, le ministère est structuré en dix Directions Départementales Agricoles (DDA) qui supervisent les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) placés dans les communes, fournissant un appui aux autorités locales.

Le MARNDR joue un rôle crucial dans le développement rural et la gestion durable des ressources naturelles en Haïti. Ainsi, il vise à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations rurales.

2.2.2. Objectifs du MARNDR pour l'année fiscale 2021-2022

Pour l'exercice fiscal 2021-2022, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) a défini plusieurs objectifs clés pour revitaliser le secteur agricole haïtien. Parmi ces objectifs, on retrouve la poursuite de l'identification, du développement et du renforcement des filières de production agricole. Le ministère s'efforce également d'obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole du pays en menant des enquêtes sur les capacités productives nationales.

Un des axes prioritaires consiste à améliorer l'accès aux équipements et intrants agricoles grâce à des programmes de soutien à la mécanisation et à l'acquisition d'intrants et de fertilisants. Par ailleurs, le MARNDR s'engage à renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des produits alimentaires en modernisant les services publics de protection zoo-phytosanitaire et de sécurité alimentaire.

En termes d'infrastructure, le ministère prévoit d'aménager de nouvelles terres irrigables par la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation. Par ailleurs, afin de réduire les risques économiques liés aux inondations, il est prévu de renforcer la protection des bassins versants. En outre, le MARNDR poursuivra l'octroi de prêts via la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) pour soutenir les agriculteurs et stimuler la croissance du secteur.

Les objectifs fixés par le MARNDR témoignent d'une volonté de modernisation et de développement durable du secteur agricole, tout en renforçant la résilience et les capacités productives des exploitations agricoles du pays.

2.2.3. Crédits budgétaires alloués au MARNDR et dépenses effectivement exécutées

La part des crédits budgétaires alloués au Ministère de l'Agriculture n'a représenté que 2.5% de l'enveloppe budgétaire totale. Sur les 210.588 milliards de gourdes prévues dans le budget, seulement 5.277 milliards de gourdes ont été allouées à ce ministère. De ce montant, un pourcentage d'environ 64% était alloué aux dépenses d'investissement contre 36% pour les dépenses de fonctionnement.

Les prévisions de dépenses d'investissement étaient prometteuses, mais leur exécution s'est avérée décevante. En effet, d'après les données du compte général de l'exercice, aucun investissement n'a été réalisé dans le secteur de l'agriculture en 2021-2022.

En analysant les différentes catégories de dépenses, on observe que les fonds alloués aux dépenses de personnel ont été presque entièrement utilisés, atteignant 97.55% des prévisions avec 1,198.88 millions de gourdes dépensées sur les crédits de 1,228.97 million de gourdes prévues.

Pour les biens et services, seulement 70,48% des crédits prévus ont été utilisés, avec 303.92 millions de gourdes dépensées sur 431.26 millions de gourdes prévues. Cette sous-utilisation pourrait indiquer des inefficacités dans la fourniture de services ou des retards dans l'approvisionnement.

La catégorie des immobilisations présente une situation alarmante, avec seulement 5.83 millions de gourdes dépensées sur 370.25 millions de gourdes prévues, représentant une utilisation de 1.57%. Cela montre que presque aucun investissement en immobilisations n'a été réalisé sur l'exercice, compromettant ainsi la modernisation nécessaire des infrastructures agricoles et le développement durable du secteur.

Enfin, pour la catégorie « Autres dépenses publiques », seulement 6.57% des fonds prévus ont été dépensés, avec 213.27 millions de gourdes sur 3,246.25 milliards.

Cette catégorie peut inclure diverses activités et initiatives spécifiques non liées directement aux autres catégories et la faible utilisation des crédits suggère que le MARNDR n'a pas trop bien fonctionné. Effectivement la situation sécuritaire a été très délétère dans la zone où se situe le MARNDR. Les activités du ministère auraient été au ralenti à cause des problèmes liés à l'insécurité et la guerre des gangs dans la plaine du Cul-de-Sac.

De façon générale, les données indiquent une sous-utilisation des crédits budgétaires alloués pour l'année fiscale 2021-2022. En effet, un montant de 1.72 milliard de gourdes a été utilisé sur les allocations de 5.227 milliards de gourdes, soit un faible taux d'exécution de 32.63%. Avec une telle performance, le MARNDR ne saurait être efficace dans ses actions en 2021-2022.

Tableau 24: Prévisions et exécutions des dépenses du MARNDR en 2021-2022

DÉPENSES	PRÉVISIONS	EXÉCUTIONS	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	1,904,108,042.00	1,721,894,314.00	90.43%
INVESTISSEMENT	3,372,586,106.00	-	0.00%
TOTAL	5,276,694,148.00	1,721,894,314.00	32.63%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

Tableau 25: Les crédits alloués au MARNDR et les dépenses effectives pour l'exercice 2021-2022 en millions de gourdes

Catégorie de dépenses	Prévisions	Dépenses de fonctionnement
Personnel	1,228.97	1,198.88
Biens et services	431.26	303.92
Immobilisation	370.25	5.83
Autres	3,246.25	213.27
TOTAL	5,276.73	1,721.89

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

2.2.4. Un secteur agricole en difficulté mettant en perspective l'inefficacité des dépenses exécutées par le MARNDR

Le gouvernement haïtien avait fixé comme priorité le soutien à l'agriculture dans l'exposé des motifs du budget pour l'exercice fiscal 2021-2022. L'objectif était de renforcer ce secteur jugé stratégique afin, entre autres, d'améliorer l'offre alimentaire nationale, de combattre l'insécurité alimentaire et de créer des emplois dans l'économie.

Au 30 septembre 2022, les résultats étaient bien en dessous des ambitions, ce qui laisse comprendre que le ministère sectoriel n'a pas su faire preuve d'efficacité dans ses actions. Le rapport de l'enquête nationale de suivi de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (ESSAN, 2022) confirme ce constat en soulignant plusieurs défis majeurs en ce qui concerne le secteur agricole.

Les producteurs agricoles ont continué de faire face à des difficultés significatives, notamment un accès limité aux intrants agricoles tels que les semences, les engrais et les équipements agricoles, en raison de la hausse des prix et de la rareté des produits sur le marché. Les perturbations climatiques, telles que les sécheresses et les inondations, ont également affecté la production agricole, réduisant les rendements et augmentant l'insécurité alimentaire.

De plus, le manque d'infrastructures de base, comme les routes rurales, les systèmes d'irrigation et les installations de stockage, a continué de freiner le développement du secteur agricole. Les agriculteurs ont également eu un accès limité aux crédits et aux financements nécessaires pour investir dans des technologies améliorées et augmenter leur productivité.

En conséquence, les activités dans le secteur ont considérablement chuté. En effet, selon l'IHSI, « avec 95,0 milliards de gourdes de valeur ajoutée à prix constants réalisée en 2022, la branche Agriculture, Sylviculture, Élevage et Pêche

s'est repliée de 4,5% par rapport à l'exercice antérieur où elle avait accumulé 99,5 milliards de gourdes⁷ ».

En raison de la baisse de la production agricole et de la hausse des prix, l'insécurité alimentaire s'est aggravée en 2022. Selon les données de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), 48 % de la population haïtienne souffrait d'insécurité alimentaire entre octobre 2022 et février 2023, soit une augmentation de 4 points de pourcentage par rapport à la période d'octobre 2021 à février 2022, où 44 % de la population était touchée.

L'absence d'investissements dans le secteur agricole en 2021-2022 est particulièrement préoccupante pour la Cour, qui exhorte les autorités à prendre les mesures nécessaires visant le redressement du secteur agricole haïtien.

⁷ Les Comptes Économiques en 2022, IHSI.

2.3. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

2.3.1. Éléments de présentation du MSPP

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) est régi par le Décret du 17 novembre 2005. Ce ministère a pour mission principale de concevoir, définir, mettre en œuvre et évaluer la politique sanitaire et démographique du gouvernement haïtien. Parmi ses attributions, il promeut et valorise la santé individuelle et collective, créant les conditions nécessaires pour maintenir la santé publique et l'équilibre physique, mental et social des individus.

Le MSPP met en place un système garantissant des soins médico-sanitaires efficaces à tous les citoyens et participe à la réhabilitation des personnes ayant des incapacités physiques ou mentales afin de les intégrer dans la vie collective.

Le ministère coordonne, réglemente, supervise et inspecte les activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé publique. Il établit des normes pour la construction et l'agrandissement des infrastructures de santé, formule et exécute des plans de santé et veille à l'application des normes sanitaires relatives aux aliments, à l'eau potable et aux produits pharmaceutiques. De plus, il enregistre et contrôle les titres des professions médicales et paramédicales, collaborant étroitement avec les associations professionnelles du secteur médical. Le MSPP participe activement à la lutte contre les épidémies et les calamités publiques, entretient des relations avec les organismes étrangers et internationaux compétents et participe aux conférences internationales sur la santé.

Le MSPP comprend une Direction Générale, une Direction Administrative, quatorze Directions Techniques ou assimilées, quatre Unités de Coordination, deux écoles de Formation, dix Directions Départementales et un Service Externe.

2.3.2. Objectifs du MSPP pour l'année fiscale 2021-2022

Les objectifs du MSPP pour l'exercice 2021-2022 renvoient à l'amélioration de l'accès aux soins de santé par la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires, le renforcement de la stratégie de Financement Basée sur les Résultats (FBR) et la gestion des intrants et médicaments dans les institutions de santé. Le ministère vise également à améliorer l'offre sanitaire régionale, mettre en œuvre le Paquet Essentiel de Services (PES) et renforcer les actions de prévention et de promotion de l'hygiène ainsi que le réseau ambulancier national.

Le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé, ainsi que du Système d'Information Sanitaire National, figure également parmi les priorités du MSPP. Le ministère s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de pharmacie et des médicaments, à actualiser et mettre en œuvre la politique nationale de santé et le plan directeur de santé 2021-2022 et à assurer la mise en œuvre du plan national de vaccination et de la riposte au Covid-19.

2.3.3. Crédits budgétaires alloués au MSPP et dépenses effectivement exécutées

Au cours de l'exercice 2021-2022, seulement 4.18% du budget national a été alloué au secteur de la santé. Son enveloppe de 8.814 milliards de gourdes était répartie en 6.983 milliards de gourdes pour les dépenses de fonctionnement et 1.830 milliard de gourdes pour les dépenses d'investissement. Les prévisions de dépenses de fonctionnement représentaient donc 79.22% de l'enveloppe alors que celles d'investissement 20.77%.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 89.89%. Sur les 6.983 milliards de gourdes prévues, 6.277 milliards ont été utilisées. Les dépenses de personnel ont absorbé 91.21% des crédits effectivement utilisés. Les crédits prévus pour les biens et services n'ont été utilisés qu'à 58.79% et les

dépenses pour les immobilisations n'ont atteint qu'une infime partie des prévisions, avec seulement 4.70 millions de gourdes dépensées sur 665.56 millions de gourdes prévues.

En ce qui concerne les prévisions de dépenses d'investissement, elles ont été exécutées au taux de 0% suivant les données communiquées par le MEF. On ne note pas en fait de décaissement sur le 1.830 milliard de gourdes allouées.

Dans la globalité, les crédits alloués au MSPP n'ont été exécutés qu'au taux de 71.22%. En effet, sur les 8.814 milliards de gourdes, seulement 6.277 milliards de gourdes (soit le montant des dépenses de fonctionnement) ont été dépensées. Il s'agit, selon la Cour, d'un taux d'exécution modéré.

Tableau 26: Les crédits alloués au MSPP et les dépenses effectives pour l'exercice 2021-2022 en millions de gourdes

DÉPENSES	PRÉVISIONS	EXÉCUTIONS	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	6,983,299,267.00	6,277,015,983.04	89.89%
INVESTISSEMENT	1,830,770,968.00	-	0.00%
TOTAL	8,814,070,235.00	6,277,015,983.04	71.22%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

Tableau 27: Les crédits alloués au MSPP et les dépenses effectives pour l'exercice 2021-2022 en millions de gourdes

CATÉGORIE DE DÉPENSES	PRÉVISIONS	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
Personnel	6,018.93	5,725.31
Biens et services	930.31	547.01
Immobilisation	665.56	4.70
Autres	1,199.22	-
TOTAL	8,814.01	6,277.02

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022



2.3.4. Considérations par rapport à l'efficacité des dépenses du MSPP

Les crédits budgétaires alloués au MSPP et les dépenses effectivement réalisées n'étaient pas en adéquation avec les objectifs fixés.

Le ministère poursuivait des objectifs pour la plupart structurels alors que, d'abord, au niveau des prévisions une faible priorité a été accordée aux dépenses d'investissement, et ensuite aucun programme ou projet n'a été finalement mis en œuvre par le ministère. Ce qui a conduit à un taux de réalisation de dépenses modéré de 71.22%.

Fort de ce qui précède, le MSPP ne pouvait clairement pas atteindre ses objectifs, notamment ceux de modernisation des infrastructures sanitaires dans un contexte de non disparition totale de la pandémie de Covid-19.

2.4. DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

2.4.1. Éléments de présentation des Interventions publiques et allocations de crédits

Les interventions publiques ne sont généralement pas clairement définies ni détaillées dans le budget de l'État. Elles renvoient toutefois à un ensemble de dépenses telles que les subventions accordées par l'exécutif, les contributions du pays aux institutions internationales, l'acquisition de matériels divers (souvent non prévus) ainsi que d'autres interventions jugées utiles par les autorités compétentes.

Pour l'année fiscale 2021-2022, un total de dépenses de 20.778 milliards de gourdes était prévu au titre des interventions publiques. Ce montant est inférieur de 3.845 milliards de gourdes par rapport à l'enveloppe de l'année précédente.

La plus grande part de l'enveloppe, soit 61.66%, était destinée à financer des « autres dépenses non ventilées par nature ». Les interventions qu'il était prévu de supporter incluaient « les activités électorales », un appui à l'enseignement supérieur, le programme d'appui à la relance économique, des opérations d'emplois d'été, etc.

Le deuxième poste de dépenses était les « autres quotes-parts et subventions ». Des prévisions de dépenses de 3.996 milliards de gourdes étaient établies pour ce poste, soit 19.23% des crédits totaux. Ce montant devait supporter les partis politiques, financer la gestion du parc automobile de l'État, supporter les agents de la fonction publique à l'occasion de la rentrée scolaire, etc. Le reste de l'enveloppe devait être partagé entre les autres grands postes de dépenses dont « subventions d'exploitation aux comptes spéciaux du Trésor et budgets annexes », « quotes-parts et contributions aux institutions étrangères et internationales », etc.

Tableau 28: Prévisions de dépenses au titre d'interventions publiques en 2020-2021 et 2021-2022

	ALLOCATION BUDGETAIRE 2020-2021	ALLOCATION BUDGETAIRE 2021-2022	VARIATION
TOTAL INTERVENTIONS PUBLIQUES	24,624,084,172	20,778,375,637	(3,845,708,535)
700-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR ET BUDGETS ANNEXES	2,243,841,158	2,619,319,388	375,478,230
PENSIONNAIRES EX_BNDI	2,897,046	2,897,046	-
PENSION MILITAIRE	234,162,838	234,162,838	-
PENSIONNAIRES EX_MINOTERIE	543,888	543,888	-
PENSIONNAIRES SELECTION 1974	7,140,000	7,140,000	-
COTISATION AU FONDS DE PENSION	1,999,097,386	2,374,575,616	375,478,230
721-QUOTES - PARTS ET CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES ET INTERNATIONALES	1,050,590,841	1,300,590,841	250,000,000
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	1,050,590,841	1,300,590,841	250,000,000
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	21,329,652,173	16,858,465,408	(4,471,186,765)
410- MATERIEL DE TRANSPORT ROUTIER	35,000,000	50,000,000	15,000,000
ACQUISITION DE VEHICULES	35,000,000	50,000,000	15,000,000
729- AUTRES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS	6,965,249,799	3,996,413,773	(2,968,836,026)
GESTION DES AUTOBUS DE L'ETAT	625,249,799	625,249,799	-
ACTIVITES FESTIVES ET CONFERENCES	1,200,000,000	900,000,000	(300,000,000)
AUTO-ASSURANCE / FONCTION PUBLIQUE /	1,200,000,000	1,200,000,000	-
AUTRES SUBVENTIONS	1,671,742,896	1,001,742,896	(670,000,000)
APPUI A LA FORMATION	120,000,000	120,000,000	-
SUPPORT AUX PARTIS POLITIQUES	148,257,104	149,421,078	1,163,974
SUBVENTIONS AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENTREE SCOLAIRE	2,000,000,000	-	(2,000,000,000)
919- AUTRES DEPENSES NON VENTILEES PAR NATURE	14,329,402,374	12,812,051,635	(1,517,350,739)
ACTIVITES ELECTORALES	3,906,663,169	2,006,663,169	(1,900,000,000)
APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1,275,000,000	1,275,000,000	-
PROGRAMME D'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE	822,730,231	822,730,231	-
CREATION D'EMPLOIS D'ETE	48,000,000	48,000,000	-
DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR CERTAINES ENGAGEES D'AVANCE	4,407,008,974	4,788,008,974	381,000,000
APPUI AUX COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET PRESIDENTIELLES	420,000,000	421,649,261	1,649,261
AUTRES (MONTANT NON AFFECTÉ) "919"	3,450,000,000	3,450,000,000	-

Source : Décret établissant le budget 2021-2022 de la République d'Haïti

2.4.2. Commentaires de la Cour par rapport aux interventions publiques en 2021-2022

Au 30 septembre, les dépenses effectivement exécutées au titre d'interventions publiques ont excédé les prévisions de plus de 15%. En effet, 23.954 milliards de gourdes ont été utilisées alors que 20.778 milliards ont été prévues. Ce qui correspond à un taux d'utilisation de 115.28%.



Les interventions publiques offrent généralement une certaine marge de manœuvre à l'exécutif pour répondre à des besoins spécifiques. Cependant, la gestion du compte associé soulève un sérieux problème de transparence, principalement en raison du manque d'informations concernant certaines dépenses effectuées.

Par ailleurs, les dépenses effectuées au titre des interventions publiques sont souvent marquées par des dépassements assez importants. En 2021-2022 par exemple, le dépassement enregistré s'élevait à 3.175 milliards de gourdes, contre 3.776 milliards en 2020-2021. Les explications fournies par le Ministère de l'Économie et des Finances à propos de ces dépassements sont généralement vagues et jugées non convaincantes par la Cour.

La nature des dépenses effectuées dans le cadre des interventions publiques ne permet pas d'évaluer leur efficacité. Ces dépenses, assimilables à des dépenses de fonctionnement, visent à combler des besoins non pris en charge par les institutions qui émargent au budget national ou non prévus dans celui-ci. Toutefois, la Cour appelle les autorités de l'exécutif à favoriser la transparence et la responsabilité dans la gestion du compte associé aux interventions publiques.

2.5. « DOTATIONS SPÉCIALES, SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE »

2.5.1. Prévisions de dépenses en 2021-2022

Les « dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie » comprennent la subvention des prix des produits pétroliers sur le marché local et la subvention des dépenses de fonctionnement de l'Électricité d'État d'Haïti (EDH).

En 2021-2022, comme le montre le tableau ci-après, le total des dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie s'élevait à 27.600 milliards de gourdes réparties en 20,100 milliards de gourdes comme subvention des produits pétroliers et 7.500 milliards de gourdes comme subvention à l'EDH.

Tableau 29: Répartition des crédits de dotations spéciales subventions au secteur de l'énergie en 2021-2022

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SUBVENTIONS À L'EDH	7,500,000,000	0	7,500,000,000
SUBVENTIONS PRODUITS PÉTROLIERS	20,100,160,000	0	20,100,160,000
TOTAL	27,600,160,000		27,600,160,000

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

2.5.2. Exécution de dépenses relatives aux dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie

Les dépenses de subvention au secteur de l'énergie en 2021-2022 étaient nettement inférieures aux prévisions. Un total de 5.816 milliards de gourdes a été utilisé, soit 21.07% des prévisions.

L'utilisation relativement faible des dépenses par rapport aux prévisions s'explique par le fait que le gouvernement, dans le courant de l'année fiscale a procédé à des ajustements des prix des produits pétroliers sur le marché. En conséquence, il n'avait plus à supporter des subventions pétrolières.



En décembre 2021, le gouvernement a procédé à une première augmentation des prix des produits pétroliers sur le marché. Le prix du gallon de gazoline était passé de 201 à 250 gourdes, soit une hausse de 24.3 % ; celui du diesel de 160 à 353 gourdes, représentant une augmentation de 108 % ; et le prix du gallon de kérosène a grimpé de 163 à 352 gourdes, soit une hausse de 115 %.

En septembre 2022, le gouvernement a pris la décision de procéder à une autre augmentation des prix. Le gallon de la gazoline était passé de 250 gourdes à 570 gourdes, une augmentation substantielle de 128% ; celui du diesel de 353 gourdes à 670 gourdes, soit une hausse de 89.8% ; et celui du kérosène de 352 gourdes à 665 gourdes, une augmentation de 88.92%.

Concernant la subvention accordée à l'EDH, elle est octroyée chaque année en raison de l'incapacité de l'institution à couvrir ses dépenses de fonctionnement. Au cours des cinq (5) dernières années, une moyenne annuelle de 8 milliards de gourdes a été allouée à l'institution pour couvrir ses dépenses courantes. Somme toute, il s'agit d'une institution qui représente une charge énorme pour les finances publiques.

Tableau 30: Prévisions et exécutions des dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie en 2021-2022

DÉPENSES	PRÉVISIONS	EXÉCUTIONS	TAUX D'EXÉCUTION
FONCTIONNEMENT	27,600,160,000	5,816,486,805	21.07%
INVESTISSEMENT	0	0	0
TOTAL	27,600,1600,000	5,816,486,805	21.07%

Source : Compte Général de l'Administration Centrale de l'État - Exercice 2021-2022

2.5.3. Commentaires par rapport aux dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie

Les dotations spéciales subvention au secteur de l'énergie constitue un poste de dépenses lourd. Ces dépenses réduisent considérablement la capacité des finances publiques à faire face à d'autres priorités.



En 2021-2022, le montant prévu pour la subvention de l'EDH et des produits pétroliers a représenté 13.1% de l'enveloppe budgétaire globale. Il a constitué le troisième poste de dépenses le plus important du budget, après les allocations destinées au service de la dette publique (15,9 % du budget) et celles accordées au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (13,1 % du budget global).

La recherche d'efficacité exige que les ressources publiques soient investies dans des actions susceptibles d'impacter de façon tangible et durable l'économie. À cet égard, la CSCCA considère qu'il est crucial pour les finances publiques de se désengager progressivement des subventions au secteur de l'énergie. Les ressources ainsi libérées devraient être réorientées vers des initiatives ayant des impacts durables. À ce titre, elle salue la décision du gouvernement de mettre fin à la subvention des prix des produits pétroliers sur le marché. Cependant, elle déplore l'absence de programmes sociaux efficaces destinés à soutenir les plus démunis, qui bénéficiaient généralement de ces subventions.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'année fiscale 2021-2022 a marqué la quatrième année consécutive de récession pour l'économie haïtienne, avec une contraction de -1,7 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Tous les secteurs de l'économie étaient en crise. Le secteur primaire a chuté de -4,5 %, alors que les secteurs secondaire et tertiaire ont enregistré des baisses de -0,2 % et -1,6 % respectivement.

Au niveau interne, la contreperformance enregistrée est principalement due à un climat sécuritaire défavorable, des crises politiques récurrentes, des pénuries de carburant répétées, ainsi qu'au tremblement de terre d'août 2021 qui a frappé le grand Sud du pays. Ces facteurs ont constitué de véritables goulots d'étranglement pour l'économie nationale durant la période concernée. Au niveau externe, il faut noter l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a eu des répercussions inflationnistes à l'échelle mondiale tout en rendant moins dynamiques les demandes intérieures des économies.

En ce qui concerne la situation financière d'Haïti en 2021-2022, elle a été profondément influencée par le contexte difficile que traversait le pays. Le budget de cet exercice a été adopté par le gouvernement en mai 2022, en violation des dispositions relatives au calendrier budgétaire prévu par la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF).

L'enveloppe budgétaire de l'exercice était de 210.588 milliards de gourdes représentant une augmentation de 9.10% par rapport à l'enveloppe budgétaire de l'exercice précédent. Les prévisions de dépenses de fonctionnement représentaient environ 67% des prévisions totales, alors que les dépenses de capital ne comptaient que pour 33%.

Les objectifs poursuivis à travers le budget 2021-2022 étaient assez ambitieux, mais la plupart d'entre eux n'ont pas été atteints à la clôture de l'année fiscale. En effet, les ressources budgétaires prévues n'ont été réalisées qu'au taux de 92.65%,



soit 195.111 milliards de gourdes. En ce qui concerne les dépenses, elles étaient réalisées à 91.72%, soit 193.144 milliards de gourdes. Il en est résulté un excédent budgétaire selon le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Cependant, la CSCCA juge préoccupant le résultat budgétaire présenté. Deux (2) éléments justifient les préoccupations de la Cour.

- D'abord, les ressources collectées par la BRH pour le compte du Fonds National d'Éducation (FNE) ont été considérées dans les tableaux des ressources publiques alors que ce n'était pas le cas pour les dépenses ; ce qui est susceptible de fausser le résultat budgétaire.
- Ensuite, il existe des dépenses exécutées par les postes comptables sur les comptes courants qui ne sont pas prises en compte dans les tableaux de dépenses. Il s'agit là d'un autre élément susceptible de fausser le résultat.

Une partie entière du rapport est consacrée à l'analyse d'un ensemble d'indicateurs économiques et financiers jugés pertinents par la Cour. Il s'agit particulièrement de l'évolution de la dette publique, de la situation du financement monétaire de la BRH au Trésor public, de l'évolution des agrégats monétaires, de la situation du système bancaire et de l'évolution des Investissements Directs Étrangers (IDE) dans le pays. Des considérations sur la viabilité, souplesse et durabilité financières sont également faites dans le rapport. Les résultats des analyses sont plutôt préoccupants.

Entre autres, la Cour a constaté que la dette publique et son service sont de plus en plus élevés, limitant ainsi la capacité des finances publiques à faire face à des besoins, des situations qui devaient être considérées comme prioritaires. Le financement monétaire est limité, mais demeure élevé. En ce qui concerne les IDE, ils fuient de plus en plus le pays étant donné l'environnement économique et politique délétère. En ce qui a trait aux analyses de viabilité, de souplesse et de durabilité financières, elles aboutissent à des conclusions mitigées.

Pour sa part, l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques révèle des insuffisances dans l'allocation et l'utilisation des ressources. Les ministères de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), de l'Agriculture (MARNDP) et de la Santé Publique et de la Population (MSPP) ont tous présenté des écarts significatifs entre les crédits alloués et les dépenses effectives, compromettant la réalisation de leurs objectifs. En particulier, les dépenses d'investissement ont été largement sous-utilisées. Les dépenses exécutées sont en général en inadéquation aux besoins que nécessite l'atteinte des objectifs fixés. En ce sens, la Cour estime que les institutions considérées ne sauraient être efficaces dans leurs dépenses.

Les interventions publiques et les « dotations spéciales, subvention au secteur de l'énergie » ont été également examinées dans le rapport. Les analyses ont soulevé des préoccupations liées à la gestion des fonds alloués à ces postes de dépenses. La Cour estime que les interventions publiques nécessitent une gestion plus transparente. Quant aux dotations spéciales au secteur de l'énergie, la Cour considère qu'elles pèsent lourdement sur les finances publiques, limitant ainsi la capacité de l'État à répondre à d'autres besoins plus structurels.

De manière générale, le neuvième RSFPEDP met en lumière des défis persistants auxquels le pays fait face en matière de gestion de ses finances et de réalisation des objectifs de développement. Dans cette optique, la Cour formule les recommandations suivantes visant particulièrement l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la résilience économique du pays :

- **Renforcement de la Planification Budgétaire** : Il est crucial d'optimiser la planification budgétaire afin d'harmoniser les prévisions de ressources avec les réalités économiques nationales et les contraintes internationales, et d'aligner les dépenses sur les objectifs déclarés. Une planification budgétaire réaliste et rigoureuse permettrait d'aboutir à des écarts limités entre les crédits disponibles et les dépenses effectives.

- **Augmentation des Investissements Publics** : Il est essentiel d'accorder une plus grande priorité aux investissements publics, notamment dans les infrastructures de santé, d'éducation, d'agriculture, de justice. Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints en Haïti sans des investissements publics substantiels dans ces secteurs stratégiques.
- **Nécessité d'Économies Structurelles** : L'implémentation de politiques structurelles capables de renforcer véritablement l'économie devrait être une priorité. Les actions de l'État en Haïti sont davantage orientées vers la mise en œuvre d'actions conjoncturelles au grand dam des politiques structurelles aux impacts qui s'inscrivent dans la durabilité. Les allocations budgétaires en 2021-2022 témoignent de cette réalité vu que les programmes et projets susceptibles d'aboutir à des résultats durables sont en général sous financés.
- **Renforcement des Capacités Institutionnelles** : Il est crucial de renforcer les capacités institutionnelles des ministères pour améliorer l'exécution des dépenses et la gestion des projets. Cela inclut la formation du personnel, l'amélioration des systèmes de gestion financière ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces.
- **Amélioration de la Gouvernance et de la Transparence** : La transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques doivent être renforcées. Cela peut être réalisé en améliorant les procédures d'octroi des marchés publics, en renforçant les mécanismes de contrôle interne et en promouvant une culture de la responsabilité au sein des institutions publiques.
- **Promotion de la Diversification Économique** : Pour réduire la dépendance aux importations et augmenter la résilience économique, des efforts doivent être faits pour diversifier l'économie haïtienne. Cela inclut le soutien aux secteurs émergents, l'encouragement des investissements privés et la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

